

Université
Charles de Gaulle
Lille III



C. 8228

LES
FÊTES PUBLIQUES
A SAINT-QUENTIN
PENDANT LA RÉVOLUTION
ET SOUS LE PREMIER EMPIRE

Cet ouvrage a été publié dans le JOURNAL DE SAINT-QUENTIN.

LES
FÊTES PUBLIQUES

A SAINT-QUENTIN

PENDANT LA RÉVOLUTION ET SOUS LE PREMIER EMPIRE

Par EMMANUEL LEMAIRE.



SAINT-QUENTIN

IMPRIMERIE JULES MOUREAU ET FILS

7, Place de l'Hôtel-de-Ville, 7.

—
1884

185

FÊTES PUBLIQUES

A SAINT-QUENTIN

PREMIÈRE ÉDITION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME

PAR M. L. LAFITE

SAINT-QUENTIN

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME

185

—

185

A AUGUSTE LOISEAUX

TÉMOIGNAGE D'AMITIÉ

EMMANUEL LEMAIRE.

LES FÊTES PUBLIQUES

A SAINT-QUENTIN

PENDANT LA RÉVOLUTION

ET SOUS LE PREMIER EMPIRE

Le caractère et le génie d'une époque se manifestent dans les fêtes et les cérémonies publiques. A ce point de vue, il est curieux d'étudier les solennités que célèbre un grand peuple, surtout dans les temps de crise, en ces moments d'enthousiasme guerrier ou d'ébranlement social, où toutes les passions sont excitées, où toutes les âmes sont en proie à l'exaltation, à la fièvre, sous l'empire de grandes espérances, comme sous l'oppression d'anxiétés terribles.

La Révolution française nous offre, à cet égard, un champ d'études aussi vaste que fécond. Pendant onze années, une nation de

vingt-cinq millions d'hommes traversa la crise sociale la plus profonde peut-être qui fut jamais ; pendant huit années elle fut en guerre avec l'Europe, et tandis qu'au dedans régnaient l'anarchie et la révolte, ou que sévissait la plus cruelle tyrannie, l'armée qui combattait à l'intérieur ou aux frontières, passait par les alternatives de victoires glorieuses ou d'accablants revers. On se figure aisément ce que fut, pendant cette époque terrible, l'état intellectuel et moral de notre pays, et on se rappelle ce mot d'un compagnon de Saint-Just : « Des hommes ont eu » la fièvre pendant vingt-quatre heures, moi » je l'ai eue pendant douze ans ! »

Il ne faut donc pas s'étonner que, pendant les années sanglantes de la Révolution, les cérémonies publiques aient pris, malgré une mise en scène souvent heureuse, un aspect étrange, quelquefois même farouche. La rudesse des mœurs, suite de la confusion de toutes les classes de la société et de la défiance universelle, fit, en effet, un contraste des plus bizarres avec ces gracieuses allégories inspirées par l'antiquité grecque, qui composèrent presque entièrement les fêtes républicaines de 1793 à 1800, ou du moins en constituèrent le principal attrait. Tout procédait alors de la Grèce ou de Rome : le langage des orateurs, l'inspiration des artistes, le costume même des femmes. On sait que le grand artiste David conçut le

plan de cette magnifique fête de l'Être-Suprême qui fut célébrée à Paris le 8 juin 1794, et qui marqua l'apogée de la puissance de Robespierre. Cette solennité paraît avoir été le type de ces pompes théâtrales qui présentèrent, comme on en a fait la remarque, un « mélange bizarre de paganisme symbolique, de souvenirs grecs et romains, de manifestations haineuses contre la royauté » et les anciennes classes privilégiées ». Le génie plein de gaieté et de franchise de notre nation s'accommoda mal de ces bizarres cérémonies, de ce singulier mélange de souvenirs classiques, de symboles ou d'allégories dont le peuple saisissait rarement le sens. Elles disparurent avec le Directoire, bien que le gouvernement d'alors se fût efforcé de bannir des solennités officielles tout ce qui aurait pu soulever le fanatisme politique et diviser plus profondément les diverses classes de la société.

C'est qu'en effet une fête n'est vraiment digne de ce nom que lorsqu'elle excite un commun enthousiasme chez l'universalité des citoyens. A ce point de vue, la fête de la Fédération, célébrée le 14 juillet 1790, fut peut-être, à Paris, la seule véritable fête de la Révolution ! Ce jour-là, il n'y eut ni vainqueurs ni vaincus, mais une explosion générale et sincère de l'enthousiasme patriotique le plus pur ; et en cette mémorable journée, malheureusement sans lendemain,

on vit tous les Français, ivres de fraternité et gonflés d'espérance, oublier toute haine et se jurer une amitié éternelle.

Les historiens ont raconté les fêtes publiques de la période révolutionnaire qui ont été célébrées à Paris : nous nous proposons, dans cette étude, de faire connaître ce que nos archives municipales (1), jointes à divers documents que nous avons pu réunir, nous révèlent sur les fêtes ou cérémonies qui ont eu lieu, à la même époque, à Saint-Quentin. Ce tableau, que nous allons essayer de tracer, ne peut offrir, à la vérité, qu'un intérêt fort restreint : les solennités officielles célébrées dans une petite ville de huit à dix mille âmes, ne sauraient offrir ce caractère de grandeur et cet imposant spectacle que peut donner à ses fêtes la capitale d'un grand peuple. Mais il ne faut pas oublier que la Révolution en province est encore mal connue : M. Taine nous paraît être un des rares historiens qui soient parvenus à

(1) Nous ne saurions trop remercier M. le Maire de Saint-Quentin qui, depuis longtemps déjà, nous a accordé le libre accès des archives de la ville. Les archives départementales, à Laon, nous ont été, en revanche, complètement fermées, en vertu d'une circulaire de M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, qui a interdit aux archivistes de Paris et des départements toute communication de documents relatifs à la Révolution.

projeter quelque lumière sur cette partie de nos annales laissée trop longtemps dans l'ombre. Des monographies, des mémoires d'histoire locale exacts et consciencieux ont facilité sa tâche : nous n'avons pas d'autre ambition que d'apporter un document de plus dans la vaste enquête ouverte sur la Révolution. Si ce travail ne peut donner une entière satisfaction aux curieux et aux érudits, nous avons du moins l'espoir qu'il provoquera de la part de nos lecteurs la mise au jour d'informations nouvelles, et c'est un résultat auquel nous serons heureux d'avoir pu contribuer.

Notre étude sur les fêtes révolutionnaires se divisera naturellement en quatre parties. Nous raconterons successivement les fêtes célébrées sous la Constituante, la Législative, la Convention et le Directoire, embrassant ainsi cette période de onze années qui s'étend de la réunion des Etats-Généraux à Versailles, le 5 mai 1789, jusqu'au coup d'Etat du 18 brumaire (10 novembre 1799).

Dans une cinquième et une sixième partie, nous décrirons les solennités publiques célébrées à Saint Quentin sous le Consulat et sous le premier Empire.

I

FÊTES CÉLÉBRÉES A SAINT-QUENTIN SOUS L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Les fêtes célébrées à Saint-Quentin pendant cette première période furent surtout des solennités militaires. C'est ainsi que le 8 octobre 1789, deux jours après l'élection des officiers de la milice bourgeoise, il y eut une cérémonie dans laquelle officiers et gardes nationaux jurèrent d'être fidèles à la Nation, au Roi et à la Loi. Le dimanche 25 octobre suivant, la bénédiction des trois drapeaux de la milice fut l'occasion d'une autre cérémonie dans l'église collégiale. Enfin, le dimanche 11 avril 1790, il y eut une nouvelle solennité militaire pour le renouvellement du serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi, que l'Assemblée nationale venait de prescrire. Cette dernière

fête paraît avoir eu un certain éclat : la milice bourgeoise se forma sur la grande place en bataillon carré, et l'abbé Marolle, curé de l'église Saint-Jean, qui devint dans la suite évêque constitutionnel du département de l'Aisne, célébra la messe aux sons de la musique du régiment en garnison à La Fère. La cérémonie fut suivie d'un repas en commun de tous les officiers, où l'on porta la santé du roi et celle de l'Assemblée nationale. Le soir, la ville fut illuminée et la journée allait se terminer par un nouveau concert, des évolutions militaires et un feu d'artifice, lorsque la pluie vint forcément mettre un terme aux réjouissances des Saint-Quentinois.

Du 11 avril 1790 au 14 juillet suivant, nous ne trouvons aucune fête digne d'être signalée. Le 14 juillet 1790 ne fut même l'occasion, dans notre ville, que d'une messe en musique célébrée sur la grande place en présence de la garde nationale sous les armes, de la maréchaussée et d'un détachement du régiment de Bourbon-Dragons, alors en garnison à Saint-Quentin. Contre la façade de l'hôtel de ville, on avait élevé un autel où la messe fut célébrée par M. Devillers, vicaire de la paroisse Saint-Jean. Après la messe, les musiciens de la collégiale exécutèrent un mottet à grand chœur ; puis, les troupes ayant ouvert leurs rangs, tous les spectateurs, hommes, femmes et enfants,

s'avancèrent au milieu du cercle formé par les gardes nationaux et les soldats. M. Leloup fils, avocat, qui le 29 juin précédent avait été nommé procureur de la commune, prononça alors le discours suivant :

« En ce moment, la France entière n'est
» qu'un temple; quarante mille autels sont
» élevés à la Liberté, à la Fédération, et
» vingt millions de pères et d'enfants,
» d'époux et d'épouses y consacrent l'una-
» nime vœu de leur patriotisme.

» Bons citoyens, chères citoyennes, quel
» jour est encore celui-ci pour nous ! Il y a
» deux cents ans, en 1590, Henri IV était
» dans Saint-Quentin; ses vertus enflam-
» maient vos aïeux, ses saillies souriaient à
» leurs compagnes.

» En 1590, Henri IV a confirmé de sa
» main vos immunités et votre commune.
» Voilà sa signature : HENRY.

» Un monarque adoré, Louis XVI, ressus-
» cite aujourd'hui Henri IV et ses bienfaits.
» Citoyens, citoyennes, célébrons la fête
» anniversaire et séculaire d'un brave peuple
» et de bons princes. Jurons tous à la
» Constitution, au bienfaisant Louis XVI, à
» tous les Français, fidélité, amour, frater-
» nité, union éternelle, et le grand Henri,
» du haut de la région de récompense, va
» répéter encore : *Ventre-saint-gris ! les*

» *Saint-Quentinois sont toujours mes plus dignes amis !* »

Après ce discours, l'orateur, en qualité de procureur de la commune, requit le serment prescrit par l'Assemblée nationale, serment qui fut aussitôt prononcé, dit le procès-verbal officiel, par le maire de la ville et par tous les citoyens, leurs femmes et leurs enfants présents à la cérémonie.

*
* *

Si la journée du 14 juillet 1790 se passa à Saint-Quentin relativement avec peu d'éclat, c'est qu'il avait été décidé que la fête de la Fédération serait remise au dimanche 25 juillet suivant.

Ce jour-là, en effet, devait avoir lieu l'une des plus belles solennités dont notre ville ait été le théâtre pendant la période révolutionnaire : on avait résolu d'y célébrer la fête de la fédération des Gardes nationales de l'Aisne, et toutes les milices du département devaient se faire représenter par des délégués. L'esprit public était admirablement disposé pour donner à cette cérémonie le caractère d'une manifestation d'union sincère et vraiment fraternelle de toutes les classes de la population ; la concorde régnait dans tous les cœurs et les Saint-Quentinois étaient fiers du choix qui avait été fait de leur ville pour la célébration de cette impo-

sante solennité. Aussi, dès le vendredi 2 juillet, les compagnies de la garde nationale se réunirent pour les préparatifs et l'organisation de la fête. L'état-major souscrivit une forte somme d'argent pour subvenir aux frais nécessaires, et, à son tour, l'assemblée générale des gardes nationaux pria chacun des capitaines de recueillir les souscriptions dans les maisons de leurs quartiers, désir auquel ces officiers se prêtèrent volontiers. On décida ensuite que des autels seraient élevés près du puits de la grande place, et pour que rien ne gênât les manœuvres de la garde nationale ou la circulation des spectateurs, le conseil général de la commune ordonna de faire disparaître le pilori, qui se trouvait du côté de la rue Saint-Martin, et la croix de l'ancien cimetière Saint-Jacques, qui s'élevait non loin de la rue qui porte encore ce nom aujourd'hui.

Le jeudi 22 juillet, on se prépara à recevoir les députés des milices du département qui commençaient à arriver. Le 23 parurent aux portes de la ville ceux de Laon, Vervins, Chauny, La Fère, Château-Thierry et ceux de tous les villages du district de Saint-Quentin. Chacun de ces détachements fut conduit par la garde nationale, tambours battants, à l'Hôtel de Ville où eut lieu la distribution des billets de logement. Le même jour arrivèrent vingt-cinq à trente gardes de Ham et de Péronne : appartenant

au département de la Somme, ils n'étaient pas obligés d'assister à la solennité qui se préparait, mais ils déclarèrent qu'ils avaient tenu à honneur d'y prendre part. Ils furent reçus avec la plus grande cordialité, et chacun s'empessa pour leur offrir l'hospitalité.

Le samedi 24 juillet arrivèrent les autres députations du département. Dès lors, la ville commença à prendre une animation extraordinaire. Vers onze heures du matin, deux officiers municipaux, suivis d'un détachement de cent gardes nationaux en armes de Saint-Quentin et d'un grand nombre de gardes des autres communes du département, se portèrent hors des murs à la rencontre de la bannière des gardes nationales de l'Aisne, qui arrivait escortée par une députation de miliciens laonnais. Cette bannière, qui avait été donnée par la garde nationale de Paris, excitait l'attente et la curiosité universelles. Enfin, elle arriva en ville vers trois heures de l'après-midi et fut reçue avec une véritable pompe par le corps municipal assemblé devant l'Hôtel de Ville. M. Jorand, officier municipal, souhaita la bienvenue au commandant et aux gardes de l'escorte et ajouta :

« Vous vous présentez, messieurs, nos
» amis et nos frères, vous vous présentez
» sous un signe bien précieux, bien diffé-

» rents de ces chevaliers bannerets, à qui il
» fallait non-seulement de ces titres inven-
» tés par l'aristocratie, mais encore un fief
» suffisant pour armer, je ne dirai pas cin-
» quante hommes (on n'en connaissait pas
» alors le prix et la dignité), mais bien cin-
» quante vassaux, termes et application si
» justement proscrits; bien différents, dis-je,
» de ces fauteurs de la tyrannie, ce n'est
» point à ces titres de hasard et de frivolité,
» c'est au digne choix de vos concitoyens,
» c'est à vos vertus, à votre patriotisme que
» vous devez l'honorable distinction de mar-
» cher sous l'étendard de la Liberté, fruit
» précieux, si nous savons, messieurs, n'en
» pas mésuser ».

M. de Bussy, commandant de l'escorte, répondit à M. Jorand, et la bannière fut déposée chez M. le comte de Pardieu, commandant général des gardes nationales du district de Saint-Quentin.

*
**

Tout était prêt pour la fête du lendemain, et le soir, vers huit heures, des salves d'artillerie tirées par les canons placés sur les remparts et sur la place, les sonneries des cloches du beffroi, de la Collégiale et de toutes les paroisses annoncèrent la solen-

nité qui se préparait. Nous laisserons maintenant la parole à un témoin oculaire, Louis-Quentin Grébert, officier municipal, dont les mémoires inédits forment, pour cette fête de la fédération des gardes nationales de l'Aisne, notre source principale d'informations. Nous respecterons le plus souvent les expressions vieillies de notre guide et nous n'ajouterons à son récit que des détails puisés dans le procès-verbal officiel qui nous est parvenu :

« Le lendemain 25 juillet, dès quatre heures du matin, les canons des remparts et de la place grondèrent, le carillon de la ville et le son de toutes les cloches annoncèrent que la fête commençait.

» En effet, les tambours des députés des gardes nationaux du département, ceux des gardes nationaux de Ham, Péronne et Saint-Quentin battirent la générale, et chacun à l'envi l'un de l'autre s'empressa à se préparer à célébrer cette fête, et dès sept heures du matin chacun se rendit à la demi-lune appelée le Coupement, située au-dessous du rempart et non loin de la porte d'Isle. C'était l'endroit qui avait été choisi pour le rassemblement de toute la garde nationale du département forte de quatre mille (1) hommes portant armes et uniformes.

» M. le comte de Pardieu, qui avait été

(1) Le procès-verbal officiel dit cinq mille hommes.

élu commandant général par le conseil général militaire tenu la veille, MM. les major et aide-major, tous à cheval, arrivèrent de bonne heure au rendez-vous et ayant fait placer tous les députés par ordre de numéros, les firent ranger en bataillon carré. Un détachement de Saint-Quentin partit pour aller chercher les drapeaux, un autre fut envoyé pour aller chercher la bannière à l'Hôtel de Ville, et tous deux revinrent au lieu de l'assemblée accompagnés de la municipalité et précédés de la musique du régiment de Toul, en garnison à La Fère, et de celle de la garde nationale de Saint-Quentin. Ces dispositions demandèrent beaucoup de temps. Tout le peuple était assemblé en foule sur la place dès sept heures du matin, les uns étaient dans les clochers, les autres dans les gouttières, d'autres à toutes les croisées des maisons, aux balcons, partout où l'on pouvait espérer trouver place. Chacun attendait l'arrivée de cette troupe nombreuse. Les dames religieuses Cordelières, qu'on avait invitées à la cérémonie, étaient placées avec cent dames vêtues tout en blanc et portant ceinture à la Nation, sur un vaste amphithéâtre élevé près de l'Hôtel de Ville. Tout cela formait le plus beau et le plus curieux spectacle.

» Ce ne fut que vers une heure et demie que l'on vit arriver de loin, par le marché à volailles, cette nombreuse garde placée sur six hommes de front et qui, partie du Coupe-

ment, avait successivement parcouru les rues d'Isle, de Sainte-Pécinne (1) et du Gouvernement.

» A l'instant où l'on aperçut la musique et les tambours, un citoyen de cette ville, nommé Véronique Broyart, dit Bricart, couvreur, posé sur une gouttière chez M. Cambronne-Huet, près de la Boucherie (2), eut le malheur de tomber avec la gouttière, qui céda sous le poids de son corps, et se tua dans cette chute. Chacun fut consterné de ce malheur et l'on n'entendit alors que des cris plaintifs. Cet accident suspendit pour un instant la marche, mais elle reprit bientôt, et M. le commandant fit avancer la garde nationale le long du rang de la Boucherie, et gagnant le côté de Saint-Jacques et de la halle aux poissons (3), la troupe forma le bataillon carré sur trois lignes. Cet arrangement dura plus de trois quarts d'heure. La marche fut fermée par le détachement du régiment de Bourbon-Dragons en garnison à Saint-Quentin.

» On avait placé la garde nationale de la ville par parties, en avant, dans le centre et

(1) C'était le nom que portait alors la rue de l'Ancien Collège.

(2) La maison dite de la Boucherie formait l'angle de la grande place et de la rue Saint-André.

(3) La halle aux poissons se trouvait à l'emplacement occupé aujourd'hui par le théâtre.

vers la fin de la troupe ; un détachement se tenait en face de l'autel avec la bannière.

» La garde nationale étant placée, MM. les trois célébrants, au-devant de l'autel, en face de l'Hôtel de Ville, accompagnés de deux chapelains et des enfants de chœur, attendirent l'arrivée de MM. du Chapitre de Saint-Quentin qui prirent place au-devant de l'autel. A l'instant, M. l'abbé Marolle, curé de Saint-Jean et député à l'Assemblée nationale, M. l'abbé Vannier, chanoine, et M. Devillers, vicaire de Saint-Jean, commencèrent la messe à chacun des trois autels disposés sur le devant des trois faces d'un obélisque élevé de cinquante pieds, qu'on avait construit sur le puits de la place et auquel on accédait par un escalier de vingt-quatre degrés. Pendant la messe, un nombreux orchestre composé des musiciens des députés fédérés, du régiment de Toul et de la ville de Saint-Quentin exécuta des morceaux appropriés à la cérémonie et notamment plusieurs mottets de la composition de M. Jumentier, maître de musique de la Collégiale. »

*
* *

Sur la face de l'obélisque regardant l'Hôtel de Ville, on avait placé le portrait du roi parfaitement ressemblant. Ce portrait avait été donné par M. de Pardieu.

Sur cette face, on voyait également un médaillon renfermant l'écusson de France, au milieu duquel on lisait ces mots : LA LOI, LE ROI, et en outre, l'inscription suivante :

Aux amis de l'Humanité
Aux Titus, aux Trajan, nous devons notre hommage
Chérissons tous ici l'image
D'un roi restaurateur de notre Liberté.

Plus bas, dit le procès-verbal officiel, le bonnet de la Liberté était entouré de couronnes civiques et soutenu par une palme et une branche de laurier. Des faisceaux avec leurs haches déployées, indiquaient que la Liberté ne pouvait être maintenue que par la juste distribution des peines et des récompenses.

Sur la seconde face de l'obélisque, le médaillon représentait une charrue et divers instruments de labourage. Au bas, deux cornes d'abondance surmontaient une gerbe, une ruche et d'autres productions, emblèmes des richesses de l'agriculture.

On y lisait l'inscription ci-après :

Des députés Français, l'admirable constance
Après mille débats brisant des préjugés
La nuisible influence,
Pour jamais parmi nous assure l'abondance ;
Du labourage ils font le premier des états.

Sur la troisième face, continue le procès-

verbal officiel, un vaisseau voguait au milieu du médaillon. Au-dessous, une ancre, des ballots, des tonneaux et des livres désignaient les moyens et les objets de l'industrie et de l'activité du négociant. Puis on lisait ces vers à la gloire du commerce :

Affranchi des liens qui le faisaient gémir
Nous verrons par ses soins, par son intelligence
Le négociant s'agrandir,
Et le commerce de la France
D'un pôle à l'autre va fleurir.

Entre chacune des trois faces de l'obélisque, on avait encore disposé les trois inscriptions suivantes :

Désormais que la noire envie
Redouble ses efforts pour troubler notre paix,
Mille frères unis méprisent sa furie,
Et sur l'autel de la Patrie,
Nous avons tous juré de repousser ses traits.

Au milieu des plaisirs, comme au sein des alarmes,
Soyons toujours dignes du nom français,
Aux combats soyons toujours prêts :
Ce n'est guère qu'avec les armes
Qu'on parvient à cueillir et l'olive et la paix.

Pour signaler notre courage
Deviennent nos jeux familiers (?);
La Beauté même à vaincre nous engage :
Plus encore que les myrtes elle aime les lauriers.

A l'offertoire, la bénédiction fut donnée aux six bannières du district de Saint-

Quentin et aux drapeaux que les gardes nationales de diverses municipalités présentèrent. « Chaque officier, dit Grébert, reçut ensuite l'accolade du célébrant, puis eut lieu la bénédiction des six pains offerts par le corps municipal et qui étaient portés par les Vieux Hommes sur trois brancards. Les enfants orphelins de la maison de Bornival, de l'un et l'autre sexe, précédaient les pains, portant chacun un cierge à la main. Tous reçurent l'embrassement du célébrant. Cette cérémonie se fit au bruit des canons et de la musique militaire. »

La messe étant achevée, le maire de la ville et M. de Pardieu, commandant général des gardes nationales, précédés des quatre hallebardiers de la municipalité, montèrent à l'autel. Ils furent suivis du procureur de la commune portant le livre des décrets, de son substitut et du secrétaire de la municipalité. Le commandant général prononça alors le discours suivant que nous empruntons au procès-verbal officiel :

« MESSIEURS,

» Je ne puis me défendre de l'enthousiasme qu'inspire à tous les citoyens la réunion de tant de braves frères d'armes. C'est l'amour de la Patrie, c'est l'attachement à la Constitution qui rassemble dans nos murs, autour de cet autel, les représentants de

toutes les gardes nationales de ce département. C'est ici qu'un serment solennel va nous rendre tous frères ; c'est ici que nous allons tous consacrer les sentiments qui sont depuis longtemps dans nos cœurs. Que de vœux ne devons-nous pas former pour la perfection d'une Constitution qui nous procure de si précieux avantages, qui réunit, sous un même drapeau, l'immense famille des Français et qui les lie à jamais à son sort par le sentiment de la félicité publique ! Rendons d'immortelles actions de grâces au roi bienfaisant qui nous gouverne, à Louis XVI, le père de ses peuples et le restaurateur de notre liberté. Qu'il soit ici le témoin du serment solennel (M. de Pardieu avait fait placer le portrait du roi au-dessus de l'autel de la Patrie) qui va nous unir pour le maintien des lois et de la tranquillité publique.

» Mais j'aperçois, braves frères d'armes, que vous brûlez d'impatience de vous dévouer à la face des cieux au service de la Patrie ; je ne veux pas retarder plus longtemps ce moment si cher à vos âmes, souffrez que je devienne votre organe et que je prononce le serment décrété par l'Assemblée nationale. »

Aussitôt, le serment fédératif fut prêté par M. de Pardieu. « Chacun de la garde nationale, dit Grébert, s'empressa de suivre son exemple, et, pour en donner des preuves

marquantes, chaque officier et garde national éleva son chapeau au bout de son sabre ou de son épée, avec les acclamations mille fois réitérées de : Vive la Nation et vive le Roi ! Le spectacle fut des plus beaux, et la vue de tous les chapeaux en l'air annonça qu'on était satisfait et la parfaite soumission de ceux qui composaient le bataillon carré. »

M. Leloup, procureur de la commune, prit ensuite la parole, affirma son amour pour le roi, fit l'éloge du commandant de Pardieu, qu'il compara à La Fayette, et termina en invitant le maire de la ville, M. Namuroy, et tous les citoyens non armés, à prêter le serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi. M. Namuroy répondit en quelques mots au discours du procureur de la commune, et prêta, à son tour, le serment de fidélité. Enfin M. de Bussy, commandant de l'escorte de la bannière, termina par une courte allocution, où nous relevons cette phrase qui trahit les préoccupations que l'avenir inspirait déjà à certaines personnes : « Bénissons les travaux de nos immortels représentants ; ils nous régénèrent en nous donnant une Constitution libre ; mais, Messieurs, plus le bienfait est inappréciable, plus nous devons craindre, en en mésasant, les suites funestes de la licence qui n'offrirait alors à nos regards qu'une masse d'abus. »

Après ce discours, on chanta un *Te Deum*, puis, une salve d'artillerie et les tambours battant aux champs annoncèrent la fin de la cérémonie.

Il était deux heures et demie. Avant de se séparer, la garde nationale défila devant l'Hôtel de Ville où se tenait M. de Pardieu, et en passant devant le commandant général, lui rendit les honneurs militaires; elle reconduisit ensuite la bannière et les drapeaux au son des tambours et de la musique du régiment de La Fère et de celle de la garde de Saint-Quentin.

« Après que chacun, gardes nationaux ou spectateurs, continue Grébert, eut pris des aliments, on revint sur la place, sans ordre, pour se réjouir d'une si belle journée. Les uns se mirent à chanter, d'autres à danser en rond, en étendant leur cercle dans toute la place, de sorte que toutes les personnes qu'ils rencontraient étaient obligées de se mettre au rond et de danser au son des violons, hautbois, clarinettes, cors, etc., qui jouaient la chanson de la Fédération de Paris, commençant par ces mots : *Ça ira, ça ira*, etc. Il n'y eut pas jusqu'aux capucins ou aux abbés qui ne fussent obligés de danser, car tous ceux que l'on pouvait joindre étaient contraints de prendre part à ces danses. Il y eut un abbé qui s'y refusa et qui s'enfuit bien loin : mais il fut poursuivi et

rejoint par le peuple et obligé de danser, malgré ses résistances. La journée se passa de cette manière en cris de joie et en danses publiques sur la place, non sur le pavé, mais sur des planchers qu'on avait préparés pour cette fête. D'autres formaient des pelotons qui parcouraient, en chantant, toutes les rues de la ville. Pendant ces divertissements, les ouvriers n'étaient occupés qu'aux préparatifs des grandes illuminations, tant à la façade de l'Hôtel de Ville qu'autour de l'obélisque.

» En effet, vers les neuf heures du soir, on illumina la façade de l'Hôtel de Ville, ce qui fit une vive sensation à tous ceux qui furent les témoins des morceaux d'architecture qui étaient représentés. Cette illumination offrit le plus beau coup d'œil du monde, et toutes les personnes qui arrivaient sur la place étaient saisies d'admiration. Depuis le haut du clocher jusqu'au bas de l'Hôtel de Ville, tout était en feu, formant divers sujets analogues à la fête. Au milieu des panneaux des croisées, on avait placé en transparents les portraits du roi Louis XVI, de M. La Fayette, du maire de la ville et d'autres personnages de marque.

» L'obélisque du milieu de la place ne formait pas un moins brillant spectacle; il fut illuminé partout avec ordre d'architecture, ce qui fixa beaucoup l'attention du public. Pendant que les uns admiraient ces char-

mantes illuminations, d'autres prenaient leur divertissement à danser dans les endroits de la place disposés et éclairés à cet effet, et ces danses attirèrent un monde infini. Chaque citoyen, à l'envi l'un de l'autre, avait illuminé sa maison et se piquait de faire mieux que son voisin. M. Bidault, changeur du roi, dont le goût pour les belles inventions est parfaitement connu, fut celui qui l'emporta par la beauté des transparents qu'il avait fait poser à la façade de sa maison. Le tableau le plus intéressant représentait les six districts du département (1); dans le milieu sept épées, dont six représentaient les six districts jurant fidélité au roi et à la loi; la septième représentait la France, surmontée du bonnet de la Liberté (2). Au bas, se trouvaient les vers suivants :

Air : Chantez, dansez, amusez-vous.

Vive la Fédération
De notre département d'Aisne
Vive la Loi et la Nation
Vive le Roi, vive la Reine !
Et nos frères de tous pays
Depuis Boston jusqu'à Paris.

(1) Chauny formait alors un district ou arrondissement.

(2) Nous comprenons assez difficilement au-

A droite, on lisait ceux-ci :

Même air.

Amis, livrons-nous aux plaisirs
Dans ce brillant jour de concorde,
Unissons nos vœux, nos désirs
Bannissons d'ici la discorde ;
Dans une douce égalité
Célébrons notre Liberté.

A gauche, on lisait ces autres vers :

Même air.

Sexe enchanteur, sexe charmant
Toi l'ornement de la Nature
Viens égayer notre serment
Et dire comme nous : Je jure
D'aimer la Patrie et le Roi
Et d'être fidèle à la Loi.

« Le peuple se porta en foule devant la maison de M. Bidault et de là se répandit dans les différents quartiers de la ville pour admirer les grandes et belles illuminations dont chaque citoyen avait décoré la façade

jourd'hui, il faut l'avouer, l'heureux effet artistique de ces emblèmes. Il est probable que cette ornementation allégorique, qui excitait l'admiration de Grébert, ne faisait aucun tort aux vers que nous rapportons ci-après.

de sa maison, à l'exemple de MM. nos officiers municipaux, qui n'ont rien épargné pour la décoration et la brillante illumination de la façade de l'Hôtel de Ville. Vers minuit, on tira sur la place un feu d'artifice qui était composé de soleils, pots à feu et fusées volantes. Le restant de la nuit se passa en danses, divertissements, joie et festins. »

*
**

Il n'y a pas, dit un proverbe, de belle fête sans lendemain, et nous devons dire que l'enthousiasme de nos pères donna plusieurs lendemains à la solennité du 25 juillet 1790. Mais, bien que la population fût tout entière livrée à la joie, elle n'oublia pas le déplorable accident qui, la veille, avait attristé le commencement de la cérémonie. La municipalité voulut faire d'honorables funérailles à l'infortuné couvreur Bricart, et résolut de se rendre en corps au service funèbre qui devait avoir lieu en l'église Saint-Jean, à quatre heures de l'après-midi. La garde nationale de Saint-Quentin et tous les députés des gardes nationales de l'Aisne tinrent à honneur de se joindre au cortège. Une quête faite par les soins de M. Bidault, changeur du roi, et de la municipalité, produisit une somme de deux mille livres qui assura, pour longtemps, l'existence de la veuve et des enfants du malheureux Bricart.

Cette cérémonie ne ralentit que pendant une heure l'entrain des habitants de la ville. La journée du 26 juillet avait commencé, d'ailleurs, avec la même gaieté que la précédente. On se rappelle que le 25, à minuit, on tirait un feu d'artifice sur la grande place : le 26, à six heures du matin, le canon des remparts annonçait le retour de la fête. Une heure après, les danses recommençaient. Sur ces entrefaites, il se produisit un incident comique, qui contribua beaucoup à la joie de la journée. Une femme de la place Saint-Louis, Marguerite Billet, épouse de Jean-François Malézieux, accoucha pendant la nuit, des suites, dit-on, de la joie que la fête de la veille lui avait fait éprouver. Des voisins crurent que le fait était assez extraordinaire pour qu'on proposât à celui qui avait été le héros de la solennité, à M. le comte de Pardieu (1), d'être le par-

(1) On lira volontiers ici quelques renseignements sur la vie de M. de Pardieu, que M. A. Matton, archiviste du département de l'Aisne, auteur d'une biographie très complète, récemment publiée à Laon, a bien voulu nous communiquer. Guy Félix de Pardieu, né dans l'île de Saint-Domingue en 1758, revint en France après le décès de son père, planteur de cannes à sucre et gouverneur d'un petit fort. Il rédigea, le dix mars 1789, le cahier des doléances de la noblesse du bailliage de Saint-Quentin. Député de la noblesse du même bailliage, il se

rain de l'enfant. Cette idée fut bientôt adoptée par nombre de gens du quartier. Vingt gardes nationaux mirent à leur tête le mari de l'accouchée et s'en allèrent, tambours battants, exposer leur demande au commandant en chef. M. de Pardieu prit la chose le mieux du monde : il déclara qu'il acceptait volontiers d'être le parrain du nouveau-né et qu'il se réservait de choisir sa mère. Une heure après, on sut que M^{me} Hébert, femme du commandant général de la garde nationale de Chauny, avait accepté d'être marraine. A cette nouvelle,

réunit au Tiers-Etat le 27 juin 1789. Il prit une part très active à la rédaction du décret du 6 août abolissant le régime féodal et devint, au mois d'octobre, membre, puis président du comité des Rapports. Nommé commandant de la garde nationale de Saint-Quentin le 7 octobre 1789, on a vu qu'il présida, en cette ville, le 25 juillet 1790, la fête de la Fédération des gardes nationales de l'Aisne. Nommé administrateur départemental par les électeurs le 12 septembre 1791, à la majorité de 310 suffrages sur 355 votants, ses collègues l'élevèrent à la présidence le 15 novembre suivant. Elu en 1792 chef de la 4^e légion des gardes nationales de l'Aisne, qui comprenait les cantons de Saint-Quentin et du Câtelet, il devint, peu de temps après, chef général des légions du district (arrondissement de Saint-Quentin.) Elu maire de Saint-Quentin le 24 octobre 1792, il pourvut à la défense de cette ville aux mois de juillet et août 1793. Suspendu à la

les femmes du quartier de la place Saint-Louis, suivies de la musique du régiment de La Fère et d'un détachement de gardes nationaux, allèrent offrir des bouquets à M^{me} Hébert et à M. de Pardieu. Tous deux se montrèrent très touchés des sentiments qui leur furent exprimés et firent immédiatement visite à l'accouchée. Ils annoncèrent en même temps que la cérémonie du baptême aurait lieu le soir, à huit heures.

A l'heure fixée, à la suite d'un long et brillant concert donné sur la place par les musiciens et les amateurs de la ville, deux cents hommes de la garde nationale allèrent,

fin de ce dernier mois de ses fonctions, comme noble, il fut incarcéré au mois d'octobre, à Laon, puis envoyé à Nointel (Oise), et enfin adressé le 16 décembre au Comité de salut public, par ordre d'André Dumont; mais, ce Comité n'ayant pas eu le temps de procéder à son interrogatoire, de Pardieu fut transféré à l'Abbaye le lendemain et ne fut relâché qu'après le 9 thermidor.

De Pardieu est mort à Maissemy, le 13 novembre 1800. Son attachement aux idées libérales ne s'est jamais démenti.

Il existe deux portraits de M. de Pardieu, l'un dans la collection Déjabin, format in-8°, profil à droite; l'autre dans la collection Le Vacher, format in-4°, buste dans un médaillon. Au bas de ce dernier portrait, on lit ces deux vers :

La bonne Picardie, applaudissant Pardieu
Au retour des Etats, s'écriera : C'est! men fieu !

en armes, chercher M. de Pardieu qui se rendit aussitôt, au bruit du canon et au son de la musique, chez M. Caumartin où se trouvait M^{me} Hébert. Le parrain et la marraine se transportèrent ensuite chez l'accouchée, puis à l'église Sainte-Pécinne, où l'enfant fut baptisé et reçut les prénoms de son parrain *Félix-Victor*. En quittant l'église, le cortège se rendit sur la grande place, en passant par la rue du Gouvernement, et là, au milieu d'une foule immense, M. de Pardieu et M^{me} Hébert, gravissant les degrés de l'autel de la Patrie, avec la femme qui portait l'enfant, jurèrent à haute voix, au nom de leur filleul, fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi.

Ainsi se termina cette fête charmante qui témoigne de la générosité de cœur et de la gaieté communicative de nos ancêtres. Vers dix heures du soir, toute la ville descendit au pré Saint-Thomas (1) pour jouir de l'illumination qu'on y avait préparée. On écouta un concert donné par la musique du régiment de La Fère et par les violons de Saint-Quentin, puis on se remit à danser. Rien ne manquait à l'attrait de la soirée : des cafés en plein vent et des boutiques de confiseurs s'étaient établis sur le champ de fêtes. L'en-

(1) Le pré Saint-Thomas se trouvait compris entre les rues appelées aujourd'hui Dachery, Saint-Thomas et des Faucons.

train fut tel que les danses se prolongèrent pendant toute la nuit.

La fête n'avait pas duré assez longtemps encore au gré des Saint-Quentinois, et le lendemain mardi 27 juillet, de grand matin, le canon annonça de nouveau que les réjouissances allaient continuer. On retint, à force de démonstrations affectueuses, les délégués de la garde nationale de Péronne qui voulaient regagner leur ville. A dix heures du matin, on fit sur la place une distribution de pains et de cervelas et l'on fit couler trois pièces de vin pour le peuple. Aucune classe de la population ne fut donc oubliée par les organisateurs de la fête. Le reste de la journée se passa encore en bals et en divertissements de toute nature. Le soir, on recommença l'illumination du pré Saint-Thomas, qui, la veille, n'avait pas réussi au gré des commissaires de la municipalité. Cette fois, elle réussit à merveille. Grébert, qui nous a conservé le souvenir de ces trois jours de véritable allégresse, évalue à plus de dix mille personnes la foule qui se porta au champ des fêtes vers onze heures du soir. Les danses recommencèrent, et la musique du régiment de La Fère, ainsi que les violons de la ville se firent encore entendre. Il faisait grand jour lorsqu'on se décida à rentrer chez soi.

*
* *

Cette fois, la fête de la Fédération des gardes nationales de l'Aisne était finie. Elle avait duré trois jours entiers. Le mercredi 28 juillet, à cinq heures du matin, la bannière du département quitta la ville avec le détachement de Laon qui l'avait apportée. La musique et un détachement de la garde nationale de Saint-Quentin accompagnèrent cette bannière hors des murs, au bruit des tambours et des salves d'artillerie. En même temps, les bannières des districts de Laon, Chauny, Vervins, Soissons et Château-Thierry quittèrent la ville avec les escortes des gardes nationaux qui les avaient apportées.

Nos pères avaient l'habitude de célébrer par des chansons les solennités publiques et même les fêtes de famille : ils en prolongeaient ainsi la mémoire et rappelaient à leur souvenir ces jours de joie et de bonheur, bien rares, hélas ! dans la vie de la plupart des hommes. On lira peut-être avec curiosité les chansons qui furent inspirées par la solennité du 25 juillet 1790 et que L.-Q. Grébert nous a conservées. Quand on essaie de faire revivre une époque, il est souvent utile de mettre les documents originaux sous les yeux du lecteur : ils peignent, mieux que l'historien ne saurait le

faire l'état intellectuel et moral des contemporains.

Voici les deux chansons qui nous sont parvenues :

ADIEUX DES SAINT-QUENTINOIS AUX DEPUTÉS

Air : *Pour un peuple aimable et sensible...*

Quand un peuple entier de confrères
Se réunit pour s'embrasser,
L'on croit que ces fêtes si chères
Ne doivent jamais se passer ;
Les cœurs pleins d'ivresse
Pleins d'une douce émotion,
Voudraient chanter, répéter sans cesse
Vive la Fédération ! (*bis*).

Tout s'éclipse dans la nature,
Le temps détruit tout de sa faux,
Mais il ne peut rien, je le jure,
Sur nos cœurs et sur nos drapeaux ;
Pleine d'allégresse
Dans cent ans, notre nation
Comme en ce jour chantera sans cesse
Vive la Constitution ! (*bis*).

Que ne peut-on, dans notre enceinte
Vous fixer tous, braves amis :
Mais, au diable toute contrainte
L'on s'aime dans tous les pays ;
Remplis d'allégresse
De force et d'émulation
Retournez en chantant sans cesse
Vive la Constitution ! (*bis*).

Portez à vos compagnes chères
L'hommage des Saint-Quentinois
Dites-leur, qu'aux yeux de vos frères,
Vous jurâtes main forte aux lois ;
Alors pleins d'ivresse
De force et d'émulation
Avec elles, répétez sans cesse
Vive la Fédération ! (bis).

Par l'abbé B.d.x, citoyen patriote.

AUTRE CHANSON

Sur l'air : *Malgré la bataille qu'on livre demain.*

Quel jour de fête
Brille à nos regards
Mars est à la tête
De nos étendards :
La trompette sonne
Au bruit du tambour,
Le canon qui tonne
Annonce un grand jour.

De la capitale
Et du Champ de Mars
La fête rivale
Vient dans nos remparts.
Sous les nobles signes
D'un drapeau guerrier
On nous a cru dignes
Du même laurier.

La Paix fraternelle
Qui règne à Paris
Amène avec elle
Les jeux et les ris ;

Aux champs, à la ville
Et sur les haieaux
L'olivier fertile
Etend ses rameaux.

Pardieu, sur l'image
D'un jeune héros,
Règle son courage
Aux nobles travaux ;
La gloire l'entraîne
Pour servir l'Etat :
Tel était Turenne,
L'ami du soldat.

Pardieu ! tu commandes
Au nom d'un grand Roy,
Tu verras nos bandes
Vaincre sous ta loy.
Un chef redoutable
Nous conduit ; morbleu !
Nous battons le diable
Avec un Pardieu !

Cent Dieux ! que la guerre
A pour nous d'appas
Au bout de la terre
Nous suivrons tes pas.
Sujets intrépides
D'un roy citoyen
Pardieu, tu nous guides,
Nous ne craignons rien.

Pardieu ! La Patrie
A brisé ses fers
La discordie impie
Frémit aux enfers ;

La crainte renverse
Ses hardis projets,
La terreur disperse
Ses nombreux sujets

Légions fatales
A nos ennemis,
Sous des lois égales
Soyons tous amis.
Buvons à rasades,
Pardieu, qu'il est doux
Entre camarades
De faire les fous.

O Liberté sainte
Présent de Louis,
Ton auguste enceinte
Nous a réunis ;
Ta voix nous rassemble
Au pied des autels,
Célébrons ensemble
Tes dons immortels !

Cette fête de la fédération des gardes nationales de l'Aisne ne fut l'occasion d'aucun désordre. Tout se passa avec décence et au milieu de la plus parfaite concorde entre toutes les classes de la population. Le souvenir nous en a été conservé non seulement par le journal de Grébert et le procès-verbal dressé et publié par les soins de la municipalité de Saint-Quentin, mais aussi par le burin d'un artiste. Dans le *Voyage pittoresque de la France*, publié

en 1792, on trouve une gravure, reproduite depuis par la lithographie, représentant la porte d'Isle à Saint-Quentin, *par laquelle*, dit l'auteur de l'ouvrage, *est entré le cortège des gardes nationales pour la fédération du 14 juillet*. On y voit les gardes nationaux s'avancant le long du fossé des fortifications et sur le point de pénétrer dans la ville, pendant que sur le rempart des artilleurs tirent le canon. A gauche se trouve un groupe de curieux. Il est bien certain que la date du 14 juillet, donnée par la gravure, est erronée, et qu'il s'agit ici de la fête de la fédération du 25 juillet 1790 que nous venons de raconter.

Cette belle solennité fut, hélas ! la seule véritable fête de la Révolution à Saint-Quentin, comme elle le fut à Paris (1). Grébert, après en avoir tracé le curieux récit, clôt ses mémoires par ces mots : « Il est temps de mettre fin à ce journal qui ne pouvait être » mieux fini que par une fête digne à jamais du peuple français... Depuis cette

(1) La fête de la Fédération eut lieu l'année suivante, le 14 juillet 1791, sans aucun éclat. Ce fut simplement une parade militaire sur la grande place, à laquelle prirent part la garde nationale, la gendarmerie, et deux détachements du régiment suisse de Courten et des chasseurs de Langue-toc, alors en garnison à Saint-Quentin. Devant l'Hôtel de Ville, on avait élevé un autel où M. Muzieux, curé assermenté de la paroisse Saint-Quentin, célébra la messe. Après la messe, il y eut

» époque, il est survenu tant de malheurs,
» qu'il aurait répugné à ma plume de les
» transcrire... »

C'est, en effet, une époque nouvelle qui va commencer, et les fêtes que nous allons raconter maintenant ne ressembleront en rien à celle du 25 juillet 1790, qui laissa dans le souvenir de nos grands-pères de si doux et si joyeux souvenirs.

deux discours prononcés par M. Beraud, procureur-syndic du district et par le procureur de la commune. La cérémonie se termina par la prestation du serment civique par le maire, M. Namuroy, par la garde nationale, la garnison, et par tous les citoyens et citoyennes présents sur la Place.

II

FÊTES CÉLÉBRÉES SOUS L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Nous abordons maintenant la seconde partie de notre étude sur les fêtes révolutionnaires et nous allons rechercher quelles solennités furent célébrées à Saint-Quentin sous l'Assemblée législative, c'est-à-dire pendant la période qui s'étend du 1^{er} octobre 1791 au 21 septembre 1792.

Mais, avant d'aborder cette seconde partie, nous mentionnerons deux fêtes qui appartiennent au règne de l'Assemblée constituante : nous voulons parler de la réception officielle de M. Marolle, évêque constitutionnel de l'Aisne, lors de sa première visite épiscopale à Saint-Quentin le 17 mars 1791, et la cérémonie du transport dans l'église de Saint-Quentin de l'építaphe du pein-

tre M.-Q. De Latour, qui eut lieu le 15 mai suivant.

Cette dernière cérémonie ne doit être ici l'objet que d'une simple mention, car ce sont les fêtes révolutionnaires proprement dites que nous essayons de raconter; nous ne devons pas, au contraire, négliger de consacrer quelques lignes à la réception officielle du premier évêque constitutionnel de l'Aisne. M. Marolle arriva dans notre ville accompagné de M. Devillers, grand vicaire, et de M. Périn, administrateur du département. La municipalité et les membres du Directoire du district allèrent le recevoir à la porte d'Isle, avec un fort détachement de la gendarmerie nationale. Le procès-verbal conservé dans nos archives atteste la réception chaleureuse qui fut faite par la population au nouveau prélat. Le lendemain, il y eut dans la salle du réfectoire de l'ancienne abbaye d'Isle, alors transformée en hôtel de l'administration du district, un banquet par souscription organisé par les membres du Directoire du district et par la municipalité, auquel furent invités avec M. l'évêque Marolle, le grand vicaire et l'administrateur du département, un certain nombre de fonctionnaires et d'officiers en résidence à St-Quentin. Ce banquet ne donna lieu, d'ailleurs, à aucun incident remarquable: le procès-verbal que nous avons sous les yeux, nous apprend seulement qu'à la fin du di-

ner, M. Damaye, officier municipal, chanta, en l'honneur du prélat, un impromptu qui fut très applaudi, et que le président du département chanta, à son tour, une ode à la Liberté.

Il faut arriver au 16 septembre de l'année 1791 avant de trouver dans les registres du Corps municipal ou du Conseil général de la commune de Saint-Quentin, la mention de quelque cérémonie publique. A cette date, l'Assemblée constituante ne s'était pas encore séparée, mais son rôle était fini, Louis XVI ayant accepté, le 13 septembre, la Constitution qu'elle avait élaborée. On sait quels transports d'allégresse cette adhésion du roi à l'acte constitutionnel excita parmi les représentants de la nation. La nouvelle de l'accord définitif du chef de l'Etat et de l'Assemblée fut également accueillie avec joie par le Corps municipal de Saint-Quentin qui en prescrivit la publication immédiate à son de trompe et par affiches, et ordonna, en même temps, de tirer le canon et de sonner les cloches en signe de réjouissance. Le même jour, le Conseil général de la commune décidait que cet important événement serait célébré par une fête publique, le dimanche 18 septembre. Ce jour-là, un *Te Deum* fut chanté à l'Eglise en présence de tous les fonctionnaires et de la garde nationale sous les armes ; cette troupe vint ensuite se ranger sur la grande place

où le président du district et le maire allumèrent un feu de joie, au son des cloches et au bruit des salves d'artillerie. La nuit venue, l'Hôtel de Ville fut illuminé et la soirée se termina par un bal public au pré Saint-Thomas.

Cette première fête devait être suivie d'une solennité plus imposante. Dans sa séance du dimanche 8 octobre 1791, le Corps municipal décidait, en exécution d'un arrêté du directoire du département, que la proclamation de la Constitution française serait célébrée à Saint-Quentin, le 16 octobre suivant, par des réjouissances publiques dont il adoptait immédiatement le programme.

Dès le 14 et le 15 octobre, des publications à son de trompe, des sonneries de cloches et des salves d'artillerie annoncèrent la solennité à laquelle la municipalité voulait donner un grand éclat. Le 16, au matin, la fête commença par une messe en musique à l'Eglise à laquelle assistèrent le maire et les officiers municipaux. Au sortir de la messe, les membres du Directoire du district, les juges des tribunaux, les juges de paix, les officiers de la place et ceux des gardes nationales se joignirent au corps municipal et au cortège qui se forma sous les arcades de maison commune. En même temps, les bataillons de la garde nationale de Saint-Quentin, drapeaux déployés, la garde nationale soldée en garnison dans

la ville, et la gendarmerie se rangeaient en bataille sur la grande place. Près de la barre de l'Hôtel de Ville, on avait disposé une estrade sur laquelle on vit bientôt paraître le procureur de la commune qui prononça un discours patriotique. M. Namuroy, maire, succéda au procureur de la commune et, après quelques paroles applaudies par les spectateurs, donna solennellement lecture du texte de la Constitution. Cette lecture terminée, le parchemin portant l'acte constitutionnel fut posé sur un coussin brodé aux couleurs de la nation. Ce coussin était lui-même supporté par une table disposée en gradins et placée sur un brancart que portaient quatre citoyens de la ville honorablement connus. Aux quatre angles du gradin étaient attachés des rubans aux couleurs nationales que les officiers municipaux tenaient à tour de rôle.

Le cortège se mit en marche, au bruit du canon et au son des cloches, accompagné par les gardes nationaux qui formaient la haie à sa droite et à sa gauche. Il parcourut ainsi les principales rues de la ville, s'arrêtant successivement dans les rues Saint-Jean, Saint-Martin et d'Isle, en face de l'ancienne abbaye. A chaque station, les canons des remparts tiraient une salve, et le maire monté sur une estrade donnait lecture de la Constitution. A trois heures de l'après-midi, la municipalité et tous les fonctionnaires

entendaient à l'église un *Te Deum* de la composition de M. Jumentier, « pour rendre » grâces à Dieu, dit le procès-verbal officiel, » de l'heureux achèvement et de l'acceptation royale de la Constitution. Ensuite on » chanta le cantique *Exaudiat* : au commencement et à la fin de ce cantique, on tira trois » salves de canons. Après les oraisons, le cortège revint en ordre à la maison commune.»

Le soir, toute la ville fut illuminée. Sur la façade de l'Hôtel de Ville, on lisait ces mots tracés en lettres de feu : *Vivent la Nation, la Loy, le Roy et la Constitution*. La municipalité n'oublia pas non plus d'organiser des danses publiques : « Il fut envoyé » des violons au jeu de battoir (1), dit le procès-verbal déjà cité, pour faire danser les » citoyens et citoyennes. Ce vaste emplacement fut illuminé de manière qu'on y reconnaissait que l'égalité, la fraternité et » la joie étaient dans tous les cœurs. »

Il est certain, et la fête que nous venons de raconter est une preuve nouvelle à ajouter à celles recueillies déjà par les historiens, qu'à cette date (octobre 1791) l'immense majorité de la population était très attachée encore à la monarchie constitutionnelle et à la personne du roi. Rien ne faisait encore prévoir

(1) Le jeu de paume ou de battoir était situé dans l'ancien pré Saint-Thomas, entre les rues modernes des Faucons et d'Achery.

le triomphe de la doctrine jacobine que nous aurons à constater bientôt.

Mais avant de passer à la troisième partie de notre étude et aux fêtes célébrées sous la Convention, il nous faut encore citer deux cérémonies qui appartiennent au règne de la Législative. Nous n'avons rien d'intéressant à noter dans la solennité de la bénédiction des drapeaux des trois bataillons de la garde nationale de Saint-Quentin et du drapeau du deuxième bataillon de la garde nationale soldée de l'Aisne, bénédiction qui eut lieu en l'Eglise le 4 mars 1792 : mais la plantation du premier arbre de la Liberté dressé sur la grande place de Saint-Quentin nous arrêtera un peu plus longtemps.

Cette cérémonie eut lieu le 9 avril 1792, à deux heures de l'après-midi. Elle fut provoquée par le deuxième bataillon des gardes nationales de l'Aisne, en garnison dans notre ville, qui était soupçonné d'être hostile aux institutions nouvelles et qui voulut protester avec éclat contre les accusations dont il était l'objet. L'arbre fut planté sur la grande place, à peu de distance de la façade de l'Hôtel de Ville, en présence du corps municipal, des administrateurs du district, du commandant et de l'ingénieur de la place et des officiers de la garde nationale, qui se groupèrent sous les arcades de la maison commune, pendant que le maire et les offi-

ciers municipaux se plaçaient à la barre :
« A l'instant, dit le procès-verbal officiel,
» sont arrivés les gardes nationaux volon-
» taires entremêlés de citoyens-soldats,
» tous sans armes et entrelacés les uns dans
» les autres, rangés six par six. A leur tête
» étaient plusieurs tambours, tant de la
» ville que de leur bataillon, battant diffé-
» rentes marches, l'un des sergents-majors
» dudit bataillon portant au bout d'un long
» bâton le bonnet de la Liberté et un ser-
» gent-major portant un drapeau, tous ve-
» nant du côté de la rue Saint-Jean. Ils
» traversèrent vis-à-vis la maison commune,
» firent le tour de la place et revinrent en-
» suite à l'Hôtel de Ville; et là un arbre
» d'environ soixante pieds de hauteur, de
» deux à trois pieds de circonférence, orné
» vers le haut, aux branches, d'une quan-
» tité de rubans, et surmonté d'un faisceau
» d'armes au bout duquel était placé le
» bonnet de la Liberté, fut élevé et planté
» vis-à-vis la barre de la maison commune,
» et à la distance de trois pieds environ. A
» la hauteur de trente pieds, on mit le dra-
» peau aux trois couleurs sur lequel on lisait
» les légendes suivantes : *La Liberté ou la*
» *mort. — La Nation, La Loy et le Roy. —*
» *Vivre libres ou mourir.* Aussitôt son ins-
» tallation, M. Chabert, sergent de la deuxiè-
» me compagnie dudit bataillon, a prononcé
» un discours plein de patriotisme et de

» soumission à la loi (1). Ensuite M. Fouquier-
» Coupeau, maire, a répondu par un autre
» discours dans lequel il a donné la plus
» exacte définition de la liberté et de la
» véritable obéissance à la loi.

» Après, les soldats-citoyens et citoyens-
» soldats, ayant des tambours à leur tête et
» exprimant leur joie par des cris d'accla-
» mation et de Vive la Nation, se prome-
» nèrent et firent différentes fois le tour de
» la place ; et ensuite chacun se sépara. »

(1) Ce discours nous est parvenu. Il est écrit dans le style emphatique et boursoufflé qui fleurissait alors et il est certainement l'œuvre d'un homme peu instruit ; mais du moins l'inspiration en est honnête et le but de l'orateur a été surtout d'affermir la concorde parmi ses auditeurs, en faisant appel à leur patriotisme.

III

FÊTES CÉLÉBRÉES SOUS LA CONVENTION NATIONALE.

Nous voici arrivés à la troisième partie de ce travail, et nous allons étudier les fêtes publiques célébrées à Saint-Quentin sous la Convention.

Quelques lignes suffiront à caractériser cette nouvelle période de la crise révolutionnaire. L'émeute du 10 août 1792 a emporté la royauté constitutionnelle ; l'Assemblée législative vient de se séparer et la Convention a inauguré son règne le 21 septembre 1792 en proclamant la République. Un gouvernement nouveau, nous dirons même une organisation sociale nouvelle viennent d'apparaître ; la direction des affaires publiques va se trouver entre les mains des masses populaires, soupçonneuses

et inquiètes, qui veulent, à tout moment, affirmer au grand jour leur force et leur domination jalouse et exclusive. Les fêtes que nous allons raconter maintenant vont être souvent des manifestations haineuses et violentes contre l'ancien régime et comme une constatation solennelle de l'impuissance des anciennes classes privilégiées et de la toute-puissance du gouvernement républicain.

La première solennité que nous avons à signaler dans cette nouvelle période est la cérémonie funèbre célébrée le neuf décembre 1792, en l'église collégiale, en l'honneur de François Malfuson, grenadier de la Compagnie volontaire de Saint-Quentin, tué à l'armée de Dumouriez, devant Liège, le 27 novembre précédent.

Cette mort du premier volontaire saint-quentinois tué à l'ennemi excita d'universels regrets. Tous les fonctionnaires, toutes les troupes et gardes nationales présentes dans notre ville, enfin une partie considérable de la population assistèrent à la cérémonie religieuse dans laquelle on entendit un *De Profundis* de Jumentier, qui fit sur les assistants la plus vive et la plus profonde impression. Le Conseil général de la Commune décida que la rue Sainte-Catherine porterait désormais le nom de rue Malfuson, et au sortir de l'église, il alla, précédé de la musique et accompagné de la garde nationale

formant la haie, placer solennellement les plaques portant le nom de Malfuson, l'une à l'un des angles de cette rue, l'autre à la façade de la maison où était né ce concitoyen regretté et où habitait encore son frère : « Un peuple immense, dit le procès-verbal » de la municipalité, accompagna le cortège » depuis l'Eglise jusqu'à la rue où il se ren- » dit ; les sentiments de regret que chacun » avait témoignés pendant la célébration de » la cérémonie redoublèrent encore à l'as- » pect du lieu natal du jeune guerrier ; cha- » cun disait à son voisin, le cœur navré de » tristesse : Voilà l'endroit où il prit nais- » sance et fit si longtemps sa demeure ; nous » ne verrons plus de lui que le nom gravé » sur cette planche ; le temps pourra l'en » effacer, mais jamais de notre cœur. Ce- » pendant, la troupe se porta de nouveau » sur la Grande Place, dans le même or- » dre, et aux cris mille fois répétés de : » Vive la République ! Vive la mémoire de » Malfuson. Elle se sépara en face de la » maison commune, à cinq heures du soir. »

Nous avons voulu rapporter ici la fin du procès-verbal dressé par le secrétaire du Conseil général de la commune. Il trahit une émotion à coup sûr sincère, mais il montre aussi une sensibilité que l'on trouvera quelque peu exagérée, en se rappelant les graves événements qui se passaient alors à l'intérieur et surtout aux fron-

tières du Nord que la victoire de Jemmapes venait, le mois précédent, de préserver de l'invasion autrichienne.

* * *

Au début de l'année terrible, en février 1793, nous trouvons encore une plantation solennelle d'un arbre de liberté sur la place de notre ville. Cette fois, ce fut la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Saint-Quentin qui prit l'initiative de cette cérémonie par une pétition adressée, le 13 février 1793, au Conseil général de la Commune. La demande fut accueillie immédiatement par un vote favorable. Nous allons rapporter intégralement les curieux considérants de la délibération transcrite sur le registre de nos archives municipales coté A 4. Ils montrent clairement l'état des esprits dans notre ville, trois semaines après l'exécution du Roi et au moment où se forme contre la France la première coalition des souverains de l'Europe :

« Le Conseil, après avoir entendu la lecture de la pétition ci-dessus, considérant que la plantation d'un nouvel arbre de la Liberté est une fête civique dont l'effet ne peut être que très salutaire, attendu qu'en élevant un monument public en l'honneur de la divinité chérie des Français, la Liberté,

elle n'a pour objet que de ranimer le zèle de tous les citoyens pour son culte sacré ;

» Considérant que l'érection de ce nouveau monument, en échauffant l'ardeur des patriotes, portera en même temps le désespoir dans l'âme criminelle des ennemis de la Révolution, parce qu'elle sera à leurs yeux une preuve solennelle que le peuple, loin de se lasser du nouvel ordre de choses, comme ils osent s'en flatter, s'y attache de plus en plus ;

» Considérant qu'au moment où la République française va commencer avec l'Europe despotique une guerre qui, en répandant avec le feu de la mort celui de la philosophie, doit consumer tous les préjugés politiques et religieux, qui tiennent encore tant de peuples asservis, la réunion des citoyens devient infiniment précieuse par la propagation de l'esprit public et de l'enthousiasme révolutionnaire, qu'elle opère si efficacement et qui est si nécessaire pour donner à nos armées le nombre de défenseurs qui leur manque encore ;

» Considérant que cette fête n'étant destinée qu'à resserrer les liens de l'union et de la fraternité, ne doit pas offrir l'aspect de la force armée, qui ne doit se déployer que pour des actes qui la nécessitent par leur nature, et que tous les citoyens, confondus entre eux, sans cet ordre symétrique qui est

un obstacle à l'expansion de la joie publique, présenteront un spectacle plus gai et plus fraternel ;

» Considérant que l'expression des sentiments patriotiques ne peut recevoir qu'un nouveau degré de force par le son des instruments de musique, dont les chants harmonieux parlent si fortement au cœur ;

» Considérant que la présence des autorités constituées avec leurs marques distinctives, en embellissant la cérémonie, lui donnera un caractère plus solennel et plus respectable ;

» Considérant qu'un des moyens les plus efficaces d'exciter l'amour et l'attachement des citoyens pour la Patrie est d'exposer à leurs yeux, dans la célébration des fêtes civiques, le spectacle des jeunes orphelins et des vieillards sans ressources, aux besoins et à l'entretien desquels la République pourvoit avec générosité ;

» Considérant enfin que le pied de l'arbre de la Liberté est le véritable autel où doit se faire, en l'honneur de l'Égalité, l'holocauste des titres de la ci-devant noblesse ;

» Arrête, ouï le substitut du Procureur de la Commune :

» 1^o Que la plantation d'un arbre vivace de la Liberté se fera, dimanche prochain, sur la place de la Loi (1), à deux heures de

(1) C'était le nom donné, à cette époque, à la place de l'Hôtel de Ville.

l'après-midi, en face de la maison commune, à trois pieds de distance de plus que le premier (1), de la galerie de la maison commune ;

» 2° Que tous les citoyens seront avertis, au son de la trompette et par la voie de l'affiche, du jour et de l'heure de la plantation de l'arbre de la Liberté ;

» 3° Que tous les musiciens seront invités à venir concourir à la pompe de la fête par des chants patriotiques ;

» 4° Que le commandant des Chasseurs sera invité à assister à cette fête civique sans armes, avec tous les soldats qui composent ledit détachement ;

» 5° Que les enfants orphelins et les vieux hommes y seront aussi invités ;

» 6° Qu'il sera fait plusieurs salves de canon pendant la célébration de la fête ;

» 7° Enfin que tous les ci-devant nobles seront avertis d'apporter, au pied de l'arbre de la Liberté, leurs titres et papiers pour y être brûlés. »

La cérémonie eut lieu le dimanche 17 février, à deux heures de l'après-midi, en présence du Conseil général de la Commune, des membres du directoire de district, des tribunaux, des juges de paix et de leurs assesseurs, du bureau de conciliation, du com-

(1) C'est-à-dire à trois pieds de distance de plus que l'arbre de Liberté planté en avril 1792.

mandant de la place et du commandant des Chasseurs en garnison à Saint-Quentin. Des discours, qui ne nous sont pas parvenus, furent prononcés par M. de Pardieu, alors maire de notre ville, et par MM. Duplaquet et Legendre. Puis, au son des chants patriotiques et au bruit du canon, divers personnages vinrent brûler, au pied de l'arbre de la Liberté, leurs titres de noblesse ; un autre apporta la hampe du drapeau de l'ancienne Compagnie Saint-Quentinoise des chevaliers de la Couronne, que le maire s'empressa de jeter au feu ; d'autres enfin, qui étaient pourvus jadis de charges de secrétaires du roi, s'excusèrent de n'avoir pu apporter les titres de leurs ci-devant emplois, alléguant qu'ils étaient au bureau de liquidation pour en obtenir le remboursement.

Si l'on compare cette plantation d'un arbre de la Liberté en février 1793 à la même cérémonie qui eut lieu en avril 1792, et que nous avons racontée plus haut (page 45), on voit le chemin que la Révolution a parcouru en dix mois. Il n'est plus question maintenant, dans les discours des orateurs ou dans les délibérations des assemblées, de concorde ou de conciliation. On est partout à la guerre ; guerre contre l'étranger, guerre contre les aristocrates de l'intérieur. On peut déjà pressentir la défaite des modérés et le commencement de la Terreur.

*
* *

En poursuivant nos recherches dans les registres des séances du Conseil général de la commune de Saint-Quentin, nous trouvons une cérémonie qui, sans avoir le caractère d'une fête proprement dite, doit cependant être racontée ici : nous voulons parler d'une manifestation pour exciter aux enrôlements volontaires qui fut organisée par la municipalité de notre ville le 15 mars 1793. On sait combien était critique, à cette date, la situation de l'armée de la Meuse : les soldats désertaient en masse sous le coup d'une terreur panique que les lieutenants de Dumouriez étaient incapables d'arrêter. « Plus de dix mille déserteurs, dit M. Thiers, » avaient déjà abandonné l'armée et s'é- » taient répandus vers l'intérieur. » Le moment était donc peu propice pour obtenir des enrôlements nombreux, mais les ordres du ministre étaient formels. Le 15 mars 1793, à neuf heures du matin, le Conseil général de la commune s'assembla sur la place de la Loi, au pied de l'arbre de la Liberté, et se forma immédiatement en cortège. En tête, marchaient les citoyens déjà inscrits sur la liste des engagés volontaires ; un détachement de cent quatre-vingts hommes de la garde nationale, pris par fractions égales dans chacun des trois bataillons de

Saint-Quentin, formait la haie à droite et à gauche du Conseil, tandis que la cavalerie de la commune fermait la marche. Les officiers municipaux, précédés d'un corps de musique jouant des airs patriotiques et suivis d'une foule nombreuse, parcoururent les principales rues de la ville et les trois faubourgs, s'arrêtant à diverses reprises pour permettre à l'un d'eux de donner lecture au peuple des principaux articles de la loi des 21, 23, 24 et 25 février 1793 sur le complément de l'armée et sur les récompenses accordées aux défenseurs de la Patrie. Après chaque lecture, l'officier municipal invitait les citoyens « à voler à la défense » de la Liberté et de l'Égalité » et à s'inscrire sur le registre tenu à cet effet par le secrétaire-greffier. Il lisait ensuite une adresse du Conseil général de la commune « propre à enflammer le courage des hommes libres. »

Cette manifestation patriotique, commencée à neuf heures, était terminée à midi. Elle provoqua un certain nombre d'enrôlements, mais le procès-verbal dressé par la municipalité laisse soupçonner que celle-ci espérait rencontrer plus d'enthousiasme. On en jugera par cet extrait : « Pendant la cérémonie, qui s'est exécutée au milieu des applaudissements et de la joie des vrais » républicains, plusieurs citoyens se sont » fait inscrire sur la liste honorable des

» défenseurs de la République, et l'enthousiasme civique qu'elle a excité dans tous les cœurs a convaincu le Conseil que la ville s'empressera de fournir le nombre d'hommes qui lui est demandé. »

Nous ignorons si ce désir fut réalisé. A aucune époque de son histoire, la France n'avait eu plus besoin des bras de tous ses enfants : trois jours après la manifestation que nous venons de raconter, Dumouriez était battu à Nerwinde, entre Liège et Louvain, et on apprenait que les départements de l'Ouest étaient en pleine insurrection. Jamais, comme le remarque M. Thiers, la fermentation ordinairement produite par le danger n'avait dû être plus grande.

Nous touchons, en effet, à la plus curieuse époque des temps modernes, et, comme citoyen de Saint-Quentin, il nous faut déplorer ici la perte du registre de nos archives municipales qui contenait les délibérations du Conseil général de la commune du 15 mars 1793 au 17 novembre (27 brumaire) de la même année. Ce registre n'existait déjà plus dans notre chartrier, en 1846, quand M. Eugène Janin en fit l'inventaire et le classement. C'est, pour notre histoire locale, une perte que les autres documents de mars à novembre 1793, que nous possédons, ne peuvent atténuer. Nous sommes donc obligé de noter ici une lacune de huit mois correspondant à la période historique qui

devait exciter le plus vif intérêt, et il nous faut arriver au 30 novembre 1793 pour trouver, dans les registres ou papiers qui nous restent, la mention d'une fête révolutionnaire.

Cette fête du 30 novembre 1793 (10 frimaire an II) fut célébrée à l'occasion de la transformation de l'Eglise de Saint-Quentin en *Temple de la Raison*. On sait que dans les premiers jours de novembre 1793, les sections de Paris décidèrent, sur la proposition de Chaumette, que l'église métropolitaine de Notre-Dame serait convertie en temple de la Raison, et que tous les jours de décade, c'est-à-dire les 10, 20 et 30 de chaque mois républicain, on y célébrerait des fêtes. Ces cérémonies, qui prirent le nom de fêtes décadaires, devaient, dans l'esprit des promoteurs du nouveau culte, remplacer les solennités catholiques du dimanche. L'exemple, parti de la capitale, allait être imité bientôt en province. A Saint-Quentin, cette fête de l'inauguration du temple de la Raison eut un certain éclat, si l'on en juge par le procès-verbal que nous trouvons dans le registre de nos archives municipales coté A 5. Fidèle à notre habitude de faire parler, autant que possible, les documents originaux, nous allons rapporter en entier ce procès-verbal, malgré la sécheresse et la fréquente incorrection du style :

« A dix heures du matin, s'est assemblé,

en la maison commune, le cortège nombreux, arrêté, tant par les commissaires nommés par le Conseil général de la commune que par ceux délégués par le directoire du district, la Société populaire et le Comité de surveillance, pour célébrer la fête de l'inauguration du temple de la Raison en la ci-devant église de Saint-Quentin, et la marche a eu lieu de la manière suivante, après une salve d'artillerie :

Trompettes en tête :

- Quarante-huit hommes de cavalerie ;
- Les tambours en masse ;
- Trente-deux hommes d'infanterie ;
- La Constitution portée par deux sans-culottes et quatre mères de famille tenant en main des rubans tricolores ;
- La musique d'un régiment ;
- La Municipalité ;
- Le Comité de surveillance (1) ;

(1) Le comité de surveillance composé de MM. Duboq, Dollé-Lenoir fils, Sarazin, *coutelier*, Vigneron Lamy, Namuroy, *notaire*, Didiot, Renard-Lamouret, Dumoulin, Crescent, *peintre*, Vinchon, *cordonnier*, et Geneste, *serrurier*, avait été nommé par un arrêté du 23 frimaire an II (13 décembre 1793) des représentants du peuple Lejeune et Roux, en mission dans le département de l'Aisne. Des comités de surveillance étaient institués partout alors, en vertu de la loi du 14 frimaire an II. C'étaient de véritables

Le Tribunal de district ;
Les membres du directoire de district d'un côté, et de l'autre de l'infanterie.

A la suite : l'état-major de la place ;

Les officiers du génie ;

Le Tribunal de Commerce ;

Les juges de paix et leurs assesseurs ;

Le Bureau de conciliation ;

Trente-deux hommes d'infanterie ;

Groupes d'orphelins et d'orphelines ;

Buste de Lepelletier porté par deux citoyens en deuil, et quatre citoyennes tenant un ruban noir en main, ayant chacune un crêpe et une ceinture noire ;

L'Égalité, la Liberté, représentées par deux jeunes citoyennes s'entretenant et portant un drapeau tricolore ;

Un groupe de vieux hommes, vieilles femmes et jeunes citoyennes ;

La Raison, tenant un flambeau à la main, et portée par quatre gardes nationaux (1), accompagnée par douze jeunes citoyennes portant toutes la ceinture tricolore, ayant une soupente en rubans de même couleur à la main ;

corps officiels chargés de la police intérieure, et correspondant directement avec les comités de sûreté générale et de salut public de la Convention.

(1) Le nom de la citoyenne qui représentait la déesse Raison ne nous est pas parvenu.

Un groupe de jeunes citoyennes en ceinture tricolore ;

Le buste de Marat porté par deux citoyens en deuil et quatre citoyennes de même (*sic*) au buste de Lepelletier ;

Un groupe de jeunes citoyennes en ceinture tricolore ;

La Société populaire ;

Le peuple, accompagné de cent hommes d'infanterie ;

Quarante-huit hommes de cavalerie pour fermer la marche.

Une salve d'artillerie.

Arrivée au Temple de la Raison : dépôt des bustes de Lepelletier et de Marat sur le gradin de l'autel.

La Raison fut placée sur l'autel, accompagnée de douze citoyennes qui étaient avec ordre autour d'elle.

L'autel était décoré de drapeaux tricolores aux quatre coins, où des cassolettes brûlaient du feu de la Patrie.

Alors le Maire (1) fit un discours sur l'inauguration du Temple de la Raison et le triomphe de la Liberté, après lequel il donna l'accolade à la déesse de la Raison.

Ensuite, le morceau de musique et les

(1) Le Maire était alors M. Possel qui a signé le procès-verbal de cette solennité de l'inauguration du temple de la Raison.

vers ci-dessous ont été chantés à grand cœur d'orchestre :

Français dont l'Univers admire le courage,
Vous ne gémirez plus sous un dur esclavage;
Unissez-vous, montrez à l'Univers
L'exemple de briser ses fers.
Des cris de liberté partout se font entendre
Tout s'agite pour la défendre,
Tout s'arme pour la conquérir :
Vivre libre ou mourir !
Des grands cœurs, idole chérie
O douce liberté ranime ma patrie ;
Viens parmi nous, fais respecter les lois
Remplace désormais sur le trône les rois.
Fiers ennemis de ma Patrie
Tremblez, la France est aguerrie,
Tous les enfants sont des héros.
Tremblez, craignez de troubler son repos.
Qu'il fuisse (sic) loin d'ici le mortel téméraire
Dont les bras mercenaires
Seraient le seul appui !
Oui, grand Dieu, ton tonnerre
Juste effroi de la Terre
Devrait tomber sur lui !
Fiers ennemis de ma Patrie
Tremblez, la France est aguerrie
Tous les enfants sont des héros,
Tremblez, craignez de troubler son repos.

Hymne à la Liberté :

Présent des Cieux, auguste Liberté,
Viens épancher tes bienfaits sur la France
Et qu'avec toi la douce Egalité
Fasse de nous une famille immense.

Aux manes de Lepelletier et de Marat :

A nos regrets donnons un libre cours,
Mouillons de pleurs cette cendre chérie :
Le sort jaloux de leurs glorieux jours
De ces héros a terminé la vie.

Lepelletier mourut en nous servant,
Marat mourut pour la cause commune,
Ce beau lien du même sentiment
Leur présageait une même fortune.

Ces vrais Français, par deux coups assassins
Sont descendus dans la nuit éternelle,
Mais le grand nom de ces Républicains
Brave la Mort et vit en dépit d'elle.

Oui, vous vivrez dans notre souvenir
Cœurs vertueux, martyrs de la Patrie ;
Mourir ainsi, non ce n'est point mourir
C'est commencer une immortelle vie !

Discours du citoyen président du district
sur l'existence de l'Être suprême (1) et la

(1) Il est curieux de trouver ici, au milieu d'une fête inspirée par le plus violent athéisme, un discours sur l'existence de Dieu. On se rappelle que ce fut seulement le 7 mai 1794, c'est-à-dire cinq mois après l'inauguration du temple de la Raison, à Saint-Quentin, que la Convention, sur la proposition de Robespierre, reconnut l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme, réagissant ainsi contre l'athéisme d'Hébert, Chaumette, Vincent et autres.

pratique des vertus, après lequel il donna l'accolade à la déesse de la Raison.

Hymne à l'Être suprême :

A toi seul, Dieu de Vérité
Le Français, sorti d'esclavage,
Vient faire ici l'hommage
De son bonheur naissant et de sa Liberté.

Dans son cœur que ton feu divin
Fasse germer des fruits prospères
Et ces vertus austères
Qui distinguent le sage et le Républicain.

Fais-lui chérir l'Égalité
Qu'au seul vice il fasse la guerre
Bientôt toute la Terre
Va vivre sous les lois de la Fraternité.

Discours du président de la Société populaire pour exciter les Républicains à redoubler de zèle et d'ardeur pour la défense de la Liberté, après lequel il donna l'accolade à la déesse de la Raison.

Ensuite l'hymne des Marseillais a été chanté à grand chœur d'orchestre :

Allons, enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé, etc.

Discours du président du comité de surveillance pour engager les Français à signa-

ler la fête de la Raison par des transports d'allégresse, après lequel il donna l'accolade à la déesse de la Raison.

Ensuite l'hymne suivant a été mis à grand chœur d'orchestre par le citoyen Jumentier.

Vous, gentilles fillettes, etc.

Ensuite le même cortège est revenu en ordre sur la place de la Loi où il a été planté, au milieu des acclamations et des cris mille fois réitérés de Vive la République ! un jeune arbre dédié à la Raison et à la sublime Vérité.

*
* *

Nous avons à signaler maintenant une autre fête révolutionnaire, également intéressante pour l'historien et le moraliste : la fête anniversaire du 21 janvier 1793, c'est-à-dire de l'exécution à mort du roi Louis XVI.

Cette fête fut célébrée à Paris, pour la première fois, à la fin de janvier 1794, en vertu d'un décret rendu le 21 janvier de la même année.

Ce décret fut à peine connu à Saint-Quentin que la Société populaire et républicaine de notre ville décida, dans sa séance du 4 pluviôse (23 janvier), que le Conseil général de la commune serait invité à célébrer le 10 pluviôse, jour de décadi (29 janvier 1794)

l'anniversaire de la mort « du dernier des tyrans de France. »

La pétition de la Société populaire présentée par le maire au conseil de la commune, le 27 janvier, fut aussitôt accueillie favorablement, et le surlendemain 29, à dix heures du matin, toutes les autorités civiles et militaires, réunies aux membres de la Société populaire, quittaient la place de l'Hôtel de Ville et se dirigeaient vers le Temple de la Raison, au bruit des salves d'artillerie et au son d'une musique militaire jouant des airs patriotiques. Malgré le mauvais temps, malgré la neige qui tombait à gros flocons, une foule considérable suivait le cortège officiel en poussant les cris de Vive la République ! Vive la Montagne ! Déjà l'église renfermait beaucoup de monde : lorsque les autorités firent leur entrée, elles y trouvèrent plusieurs groupes d'hommes et de femmes qui les saluèrent de leurs acclamations.

La cérémonie commença aussitôt. Les représentants des divers corps constitués, le président et le secrétaire de la Société populaire gravissent les degrés de l'autel de la Patrie. Laissons parler maintenant le procès-verbal : « La cérémonie auguste commence par l'hymne sacré des Marseillais dont le refrain sublime est répété tour à tour par le peuple et par les instruments nombreux d'une musique ravissante. Le

mair (M. Nicquet aîné) fait ensuite un discours analogue à la cérémonie. Il fait voir la France asservie pendant dix-sept siècles par le despotisme monarchique, le peuple courbé sous un sceptre de fer et l'univers entier déchiré continuellement par des guerres cruelles excitées par tous les crimes et les forfaits des cours corruptrices de tous les tyrans. Il expose rapidement la conduite scélérate de Louis Capet, son hypocrisie, sa cruauté raffinée, ses parjures ; il le montre secouant la torche du fanatisme, embrasant toute la France avec le flambeau de la guerre civile et coalisant sourdement contre elle toute l'Europe : « Tirons, s'écrie-t-il, tirons le voile sur les plaies encore saignantes du fanatisme et du despotisme ; vouons à l'exécration, et, s'il est possible, à l'oubli de la postérité, la mémoire du dernier de nos tyrans ; jurons sur les manes de Lepelletier et de Marat, les premiers et les glorieux martyrs de la Liberté, vengeance et mort aux tyrans ! » Tout le peuple, continue le procès-verbal, et tous les braves défenseurs de la Patrie qui composent la garnison, cédant aux élans sublimes qui les animent, jurent de venger dans le sang des despotes et de leurs vils suppôts la Liberté et l'Humanité outragées. L'orateur, au milieu des applaudissements et des cris répétés de : Vive la République, finit en montrant la France victorieuse et triomphante,

grâce à la Montagne, et le bonheur du peuple établi sur des bases durables : la gloire et la prospérité de la République. »

Après ce discours, le président de la Société populaire, dont le nom ne nous est pas parvenu, prononça une allocution qui paraît avoir reproduit à peu près exactement le thème que le maire venait de développer. Puis, le général de division Goguet (1) « aussi bon sans-culotte qu'intrépide soldat » prit la parole et s'adressant aux soldats présents à la cérémonie, leur rappela la beauté et la justice de la cause qu'ils avaient à défendre : « Nous combattons pour notre liberté et » notre indépendance. Animés par des motifs aussi justes et aussi puissants, la Victoire vole partout sur nos pas, et bientôt » la valeur républicaine poursuivant ses » succès rapides, fera flotter le pavillon tricolore sur les forteresses et les palais de » tous les despotes coalisés. »

Ces discours grisent les esprits, enflamment les imaginations et produisent chez les auditeurs ces excitations nerveuses étranges dont les foules, chez les peuples impression-

(1) Suivant une tradition recueillie par M. G. Asselin dans sa *Notice sur Prémont*, le général Goguet battu près de ce village par les Autrichiens, le 17 avril 1794, fut poignardé quelques jours après, au camp de Bohéries, par ses soldats qui l'accusaient de trahison. Goguet était, paraît-il, dépourvu d'instruction.

nables comme le nôtre, donnent si souvent le spectacle. Le grotesque se mêle bientôt aux élans sublimes d'un patriotisme sincère; mais laissons encore parler le procès-verbal officiel : « Plusieurs citoyens, pleins du génie de la Liberté, s'élancent encore à la tribune de la Vérité et de la Raison et y expriment les mêmes sentiments par leurs discours patriotiques entremêlés de chansons et de couplets analogues à la solennité de la fête. L'hymne marseillais termine cette cérémonie auguste et majestueuse, comme il l'a commencée. Enfin, le maire annonce qu'à trois heures, il sera fait, sur la place de la Loi, un autodafé des portraits de Louis le Raccourci et d'Antoinette, sa pudique compagne, et des livres ou estampes inciviques trouvés chez une personne suspecte de cette commune. »

L'autodafé eut lieu à l'heure annoncée. Ce fut une véritable saturnale où le patriotisme ne joua aucun rôle, mais où la foule réunie sur la grande place, excitée d'ailleurs par ceux qui auraient dû la contenir, s'oublia dans une grotesque sarabande suivie de crapuleuses libations.

On en jugera par cette fin du procès-verbal dont l'optimisme officiel ne saurait nous donner la moindre illusion : « A trois heures précises, la place de la Loi est remplie par les habitants de la commune et les citoyens-soldats de la garnison. Le maire met

le feu à l'autodafé civique, et les signes représentatifs de monstres abhorrés (1) sont bientôt consumés et réduits en poudre, que l'air pur de la Liberté balaie avec indignation.

« L'enthousiasme républicain pénètre et embrase tous les cœurs ; l'amour de la Liberté et de l'Egalité les dévore ; les cris chéris de Vive la République ! Vive la Montagne ! remplissent l'air. Alors tout est confondu : le magistrat avec le citoyen, l'officier avec le soldat, exécutent autour de l'arbre de la Liberté des danses patriotiques, au son d'une musique joyeuse. Aux danses succèdent des libations bachiques ; la modération en multiplie les douceurs et en augmente la joie. La place de la Loi n'offre plus à l'œil ravi que le spectacle attendri d'une famille nombreuse réunie par la Fraternité.

» La joie n'eût point été complète, si l'humanité et l'indigence n'eussent eu part à cette fête républicaine : un bal au profit des pauvres sans-culottes de cette commune a terminé cette journée à jamais mémorable dans les annales du monde. »

C'est par cette phrase d'une exagération ridicule que se termine le procès-verbal de la municipalité. Ajoutons, en terminant, qu'en

(1) C'est-à-dire les portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

vertu d'une décision du Conseil général de la commune, on avait mis en réquisition chez les citoyens Labergris et Duvert, aubergistes, deux pièces de vin rouge qui furent « distribuées *économiquement* aux citoyens réunis, tant de la commune que » de la garnison, en réjouissance de la mort » trop bien méritée de Louis Capet, dernier » des tyrans de France. » Le Conseil décida en outre que ces deux pièces de vin seraient payées aux vendeurs, conformément au tarif du maximum, sur les dix-huit mille livres accordées à la commune par le comité de salut public pour dépenses extraordinaires !

* *

L'anniversaire des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 1793, c'est-à-dire l'anniversaire de la chute des Girondins, qui marqua le commencement de la Terreur, fut célébré à Saint-Quentin le 31 mai 1794. Les détails nous manquent sur cette fête. Nous n'avons trouvé dans les registres de la municipalité que ces quelques mots : « Le Conseil général arrête » qu'il sera célébré demain une fête solennelle pour la mémoire des journées à jamais mémorables des 31 mai, 1^{er} et 2 » juin 1793 (1). »

(1) Registre A 5, séance du 11 prairial an II.

Il nous est également impossible de retracer, faute de documents, la première fête de l'Être suprême qui fut célébrée à Saint-Quentin le 8 juin 1794, le jour même où elle avait lieu avec tant d'éclat à Paris.

Il est utile de rappeler ici, pour faire mieux comprendre plusieurs cérémonies publiques que nous raconterons plus loin, qu'à la séance de la Convention du 7 mai 1794, Robespierre, alors tout-puissant et voulant réagir contre l'athéisme et le culte de la déesse Raison, fit voter par acclamation la reconnaissance de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme. En même temps, il fit instituer des solennités qui devaient « rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être. »

Les articles 5, 6, 7, 8 et 9 du décret du 7 mai 1794 sont ainsi conçus :

Art. 5. — Les fêtes emprunteront leurs noms des événements glorieux de notre Révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la Nature.

Art. 6. — La République Française célébrera tous les ans les fêtes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793, du 31 mai 1793.

Art. 7. — Elle célébrera aux jours de décadi les fêtes dont l'énumération suit : A l'Être suprême et à la Nature. — Au Genre humain. — Au Peuple français. — Aux

Bienfaiteurs de l'Humanité. — Aux Martyrs de la Liberté. — A la Liberté et à l'Egalité. — A la République. — A la Liberté du monde. — A l'Amour de la Patrie. — A la Haine des tyrans et des traîtres. — A la Vérité. — A la Justice. — A la Pudeur. — A la Gloire et à l'Immortalité. — A l'Amitié. — A la Frugalité. — Au Courage. — A la bonne Foi. — A l'Héroïsme. — Au Désintéressement. — Au Stoïcisme. — A l'Amour. — A la Foi conjugale. — A l'Amour paternel. — A la Tendresse maternelle. — A la Piété filiale. — A l'Enfance. — A la Jeunesse. — A l'Age viril. — A la Vieillesse. — Au Malheur. — A l'Agriculture. — A l'Industrie. — A nos Aïeux. — A la Postérité. — Au Bonheur.

Art. 8. — Les comités de salut public et d'instruction publique seront chargés de présenter un plan d'organisation de ces fêtes.

Art. 9. — La Convention appelle tous les talents dignes de servir la cause de l'Humanité, à l'honneur de concourir à leur établissement par des hymnes et des chants civiques, et par tous les moyens qui peuvent contribuer à leur embellissement et à leur utilité, etc...

C'est en exécution des dispositions qui précèdent que le 8 juin 1794 la municipalité de Saint-Quentin fit célébrer la fête de la reconnaissance de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme. Cette solennité, sur la-

quelle, nous l'avons dit tout à l'heure, les détails nous font défaut, paraît avoir eu un certain éclat, si l'on en juge par les dépenses que la municipalité eut à solder et dont on trouve le montant dans les procès-verbaux de ses délibérations. Nous savons seulement que le soir de la fête, à onze heures, on donna au théâtre un bal qui rapporta 262 livres, dont le quart, soit 65 livres 10 sous fut versé dans la caisse de bienfaisance de la commune.

Les fêtes, d'ailleurs, allaient se succéder tous les dix jours, au temple de l'Être suprême, c'est-à-dire à l'Eglise de Saint-Quentin. On sait qu'en instituant ces fêtes décadaires, la Convention avait eu surtout pour but « de rassembler le peuple dans un » même lieu, pour y entendre la lecture et » l'explication des lois, pour y être instruit » de ses devoirs et formé à la pratique des » vertus républicaines (1). » Ces jours fériés étaient au nombre de trente-six dans l'année et correspondaient, par conséquent, aux trente-six jours de décadis que comprend le calendrier républicain. En outre, les jours complémentaires, du 17 au 21 ou 22 septembre, étaient consacrés aux fêtes de la Vertu, du Génie, du Travail, de l'Opinion et des Récompenses, auxquelles s'ajoutait le 22

(1) Séance de la municipalité de Saint-Quentin du 7 frimaire an III (Reg. A 6, p. 43, verso.)

septembre, dans les années quaternaires, (années bissextiles de l'ancien style) la fête des Jeux nationaux. Les jours complémentaires s'appelaient, dans le langage populaire du temps, les *Sans culottides*.

*
* * *

Il n'était pas facile d'organiser le nouveau culte et surtout d'attirer la population à ses cérémonies. On reconnut bien vite que la musique était le plus puissant attrait de ces réunions, et chaque municipalité, dans les villes de quelque importance, chercha à organiser un corps de musique capable d'attirer et de retenir les auditeurs par une interprétation satisfaisante des cantiques, odes et hymnes patriotiques que le Comité de Salut public faisait envoyer en province pour y être exécutés. Le 27 juin 1794 (9 messidor an II), la municipalité de Saint-Quentin prit la décision suivante :

« Le Conseil général et permanent, considérant qu'il est de son devoir de donner aux fêtes républicaines célébrées chaque décade, tout l'appareil et la pompe simple, mais sublime, dont elles sont dignes ; considérant aussi que la musique contribue beaucoup à enflammer et à entretenir l'enthousiasme républicain, l'amour de la Liberté, l'amour de la Patrie,

» Arrête, sur les conclusions de l'agent national, qu'il sera fait une invitation à tous les citoyens amateurs de musique de se trouver chaque décadi au temple de la Raison, pour y exécuter les airs patriotiques qui y seront chantés; nomme, à cet effet, les citoyens Jumentier et Thierry commissaires, qu'il invite à faire tout ce que leur inspire le patriotisme, pour embellir les fêtes nationales par la musique, et qu'à cet effet, expédition du présent leur sera envoyée. »

* * *

Le 9 septembre suivant (23 fructidor an II), le Conseil général de la commune pria la Convention nationale d'allouer, sur les dix-huit mille livres accordées par le Comité de Salut public à la municipalité de St-Quentin pour dépenses extraordinaires, différentes indemnités variant de cinquante à six cents livres, à Jumentier, Bavant, Guilbeaux, Vailant, etc., artistes musiciens qui avaient prêté leur concours aux exécutions musicales des fêtes décadaires. La solennité emphatique du style, si peu en harmonie avec l'insignifiance de l'objet de l'adresse, recommande ce document à l'attention des curieux. Jamais le proverbe

La montagne en travail enfante une souris

n'a pu être plus justement appliqué. Voici cette pièce :

« Les grandes vertus, les principes sévères sur lesquels sont basées les colonnes inébranlables de la République, acquièrent un charme de plus, lorsque le génie, le talent et les arts se réunissent pour les embellir.

» Dans le siècle du despotisme, l'imagination du poète, le pinceau du peintre, le génie du compositeur se prostituaient trop souvent pour flatter le vice, pour aduler basement les Grands fastueux, devenus si petits depuis que le peuple français a su arracher le masque trompeur qui les couvrait. C'est alors qu'il n'a plus aperçu en eux que des usurpateurs de ses droits, que des hommes vils et corrompus, si peu dignes d'habiter le territoire de la République, qu'ils se sont fait la plupart justice eux-mêmes en fuyant le sol heureux de la Liberté.

» Citoyens, les époques mémorables de notre Révolution, les événements remarquables qu'elle nous présente, les triomphes qui l'accompagnent, les grandes actions auxquelles elle donne naissance, les traits d'humanité, de vertu, d'héroïsme que le régime républicain fait déployer chaque jour, voilà des sujets bien dignes d'embraser le génie étincelant de nos artistes. C'est dans le creuset (?) des belles actions, c'est en les célé-

brant qu'ils jouiront du précieux avantage d'épurer leurs talents.

» Vous avez reconnu, citoyens, combien il était utile, aux fêtes décadaires, d'électriser les âmes par des discours patriotiques et par une musique dont les accents mâles et vigoureux s'accordent si bien avec les vertus républicaines que nous y célébrons. Ce n'est plus le fanatisme, ce n'est plus le prêtre de l'ancien régime qui dirige notre culte et nos fêtes publiques : leurs cérémonies mystiques, leurs cantiques insignifiants ont fait place aux hymnes patriotiques, aux chants de la Liberté, les seuls qui conviennent à des êtres pensants, à des républicains éclairés.

• Mais, citoyens, pour conserver les moyens d'embellir les fêtes nationales et décadaires dans cette commune, il faut y récompenser, y encourager les artistes qui se livrent avec assiduité et zèle à l'exécution de la musique que l'Institut national de Paris envoie exactement dans notre commune par l'entremise de l'agent national du district, auquel il est enjoint de la faire exécuter.....»

En conséquence, la municipalité de Saint-Quentin prie la Convention d'allouer aux citoyens Jumentier, Bavant, Guilbeaux, Vaillant les sommes de 600, 500, 400 et 200 livres à titre d'indemnités et, en terminant son adresse, conclut ainsi : « Le Comité de Salut public ne fera qu'approuver une dé-

pense qui tient si essentiellement à l'instruction publique, à la propagation des vertus et des principes républicains : car, c'est en les rendant agréables, en les embellissant qu'on les fait goûter davantage. »

Nous ignorons si le Comité de Salut public accorda les indemnités sus-énoncées; mais nous trouvons dans une délibération de la municipalité de Saint-Quentin prise à la date du 27 novembre 1794 (7 frimaire an III) un appel aux artistes amateurs pour les exécutions musicales des fêtes décadaires. La même délibération porte que « le citoyen Jumentier est invité à continuer de donner ses soins et d'employer ses talents à l'exécution des odes et cantiques envoyés par le Comité de Salut public et de ceux qu'il composera lui-même, » et de plus, des fonds sont mis à sa disposition pour payer, suivant leurs facultés et leurs talents, les musiciens peu fortunés dont le concours aux solennités nationales lui paraîtra nécessaire.

Si, aux documents que nous venons d'analyser, on ajoute un arrêté du 30 octobre 1794 (9 brumaire an III) sur la police et le maintien du bon ordre dans le temple de l'Être suprême, les jours de décadis et de fêtes; si l'on note une fête des Victoires célébrée le 30 vendémiaire (21 octobre 1794) et sur laquelle les renseignements nous font absolument défaut; enfin, si l'on signale une délibération de la municipalité augmentant

les honoraires des musiciens à compter de la fête du 10 août 1793, on aura réuni tout ce que nos archives municipales nous apprennent sur les fêtes décadaires célébrées à Saint-Quentin sous la Convention nationale.

En terminant ce chapitre, et avant d'aborder la quatrième partie de notre étude, nous signalerons le dépôt solennel du drapeau du 1^{er} bataillon de la 128^e demi-brigade fait à l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin, le 13 messidor an III. Le colonel Chabert, en remettant un nouveau drapeau au 1^{er} bataillon de son régiment, prononça un discours auquel M. Arpin, alors maire, répondit au nom de la municipalité. Puis, le drapeau, escorté par quatre officiers, fut apporté dans la salle des séances du Conseil général de la Commune, où il fut placé avec cette inscription : *Le 1^{er} bataillon de la 128^e demi-brigade a déposé ici ce gage de sa valeur.*

IV

FÊTES CÉLÉBRÉES A SAINT-QUENTIN SOUS LE DIRECTOIRE.

Nous voici arrivés à la quatrième partie de notre travail, que nous devons consacrer à l'étude des fêtes qui furent célébrées à Saint-Quentin sous le Directoire, c'est-à-dire pendant cette période qui s'étend du 26 octobre 1795, jour où la Convention nationale se sépara, jusqu'au 11 novembre 1799, jour où le Directoire fut renversé par le général Bonaparte qui établit le gouvernement consulaire.

La première cérémonie publique que nous trouvons signalée dans nos archives municipales est la fête anniversaire de l'exécution de Louis XVI, célébrée le 21 janvier 1796.

Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler que le 21 janvier 1794, le jour même du pre-

mier anniversaire de la mort de Louis XVI, la Convention décidait que tous les ans, à la même date, une fête serait célébrée en souvenir du châtement infligé au dernier roi des Français. Deux ans plus tard, le 13 janvier (23 nivôse) 1796, les Cinq-Cents renouvelaient cette décision, et de plus, dans le but de compter leurs adversaires, les Conventionnels, qui composaient les deux tiers de la nouvelle assemblée, faisaient voter une loi qui obligeait désormais les membres du Conseil des Anciens et du Conseil des Cinq-Cents à venir individuellement à la tribune, le 21 janvier de chaque année, prononcer ce serment : *Je jure haine à la Royauté*. Il fut également décidé que cette fête serait célébrée par les municipalités de la Province.

En exécution de cette loi, l'administration communale de Saint-Quentin arrêta, dans sa séance du 30 nivôse an IV (20 janvier 1796) le programme de la célébration de « l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français ».

Le lendemain, 1^{er} pluviôse, à dix heures du matin, tous les fonctionnaires publics et autres citoyens salariés par le gouvernement, se réunissaient à l'Hôtel de Ville sous la présidence du maire, alors appelé président de la municipalité, et se rendaient à l'église entre deux haies de gardes nationaux et de troupes de ligne, et précédés d'un corps de musique jouant différents airs

patriotiques et guerriers. Dès que le cortège entra dans l'église, un chanteur, accompagné par la musique, entonna la *Marseillaise*. Puis, le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale, fit la lecture de la loi du 23 nivôse an IV et en requit l'exécution ; « il prononça ensuite, » dit le procès-verbal officiel, un discours « civique propre à entretenir l'amour de la » République. » Un second artiste chanta l'hymne

Veillons au salut de l'Empire, etc.

et aussitôt après, le président de la municipalité « prononça un discours analogue à la » fête (1) » et déclara solennellement, conformément à la loi, qu'il était sincèrement attaché à la République et qu'il vouait une haine éternelle à la Royauté. La musique joua ensuite « divers airs civiques » et tous les fonctionnaires publics et salariés de l'Etat, au nombre de 291 (2), appelés nominativement, firent individuellement et signè-

(1) Ce discours et celui du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale ne nous sont pas parvenus.

(2) 296 personnes étaient inscrites sur la liste des fonctionnaires publics et des salariés de l'Etat : cinq seulement, absentes pour cause de service ou de maladie, n'assistèrent pas à la cérémonie et ne signèrent pas le procès-verbal.

rent au bas du procès-verbal qui est encore dans nos archives, la déclaration d'attachement sincère à la République et de haine à la Royauté.

Après avoir reçu ces déclarations individuelles, le maire, les commissaires du pouvoir exécutif près la municipalité, un officier municipal, le directeur du jury, les commandants de place et de la garde nationale et le commissaire des guerres se rendirent devant chaque compagnie de la garde nationale et des troupes de ligne, et, aux cris de Vive la République! reçurent des miliciens et des soldats la déclaration prescrite par la loi, déclaration que le même cortège reçut aussitôt après du détachement des chasseurs à cheval du 13^e régiment qui se tenait, sans armes, à la porte de l'église.

« Le président de la municipalité, dit en terminant le procès-verbal officiel, retourne ensuite auprès des membres de l'administration municipale et des autres fonctionnaires restés dans l'édifice national. Un musicien, accompagné par la musique, chante l'hymne du *Départ*. Aussitôt qu'il est terminé, l'orgue joue la *Marseillaise*, le cortège sort, et la musique qui le précède joue successivement les airs *Ça ira*, la *Marseillaise*, et *Veillons au salut de l'Empire*. Ce cortège étant arrivé sur la Place, où étaient assemblés tous les ouvriers du parc aux constructions des transports militaires, le président pro-

nonce la déclaration prescrite par la loi : elle est répétée comme ci-dessus et suivie des cris de Vive la République !

« Le président annonce que la cérémonie est terminée. »

*
* *

Deux mois plus tard, on célébrait à Saint-Quentin une autre fête, d'un caractère gracieux et plein de gaieté, qui fait un singulier contraste avec la cérémonie sombre et maussade que nous venons de raconter : nous voulons parler de la Fête de la Jeunesse qui eut lieu le 10 germinal an IV (30 mars 1796), en même temps qu'à Paris. On s'étonne, quand on compare cette charmante solennité à cet anniversaire farouche du 21 janvier, que la même population ait pu célébrer, à la même époque, des fêtes d'un caractère si différent.

Cette fête de la Jeunesse était, on se le rappelle, une des cérémonies décadaires instituées par le décret de la Convention du 7 mai 1794, sur la proposition de Robespierre; celle que nous allons raconter fut probablement la première Fête de la Jeunesse célébrée à Saint-Quentin.

Dans sa séance du 6 germinal an IV, la municipalité de notre ville arrêta que cette solennité, qui devait avoir lieu le 10 du même mois, jour de décadi, serait immédiatement annoncée dans toute la commune et qu'un

autel de la Patrie serait construit devant l'Hôtel de Ville dans le plus bref délai. Elle décida, en même temps, qu'on inviterait tous les citoyens à prendre part à la fête et spécialement les jeunes hommes et les jeunes filles de 16 à 21 ans, en recommandant à celles-ci de s'habiller en blanc et de porter une ceinture tricolore.

Le 9 germinal, à 5 heures du soir, et le 10, dès 7 heures du matin, le carillon de la Maison Commune annonçait la cérémonie en jouant la *Marseillaise* et l'hymne *Veillons au salut de l'empire*. A 9 heures, la garde nationale, un détachement alors à Saint-Quentin du 4^e bataillon des Côtes-du-Nord, et deux détachements du 13^e chasseurs et du 9^e hussards se trouvaient rangés en bataille sur la Grande Place, pendant que les enfants orphelins, les vieillards, les béguines et les jeunes gens de 16 à 21 ans, sans armes, se groupaient autour de l'autel. Bientôt, on vit les membres de la municipalité et les fonctionnaires des divers ordres descendre les degrés de l'Hôtel de Ville et gravir les marches de l'autel de la Patrie. Quand tout le monde fut placé, M. Fizeaux, maire, prit la parole. Après avoir tout d'abord fait ressortir l'importance de la fête et rappelé aux jeunes gens que la prospérité de la France était liée au dévouement et à l'amour qu'ils sauraient lui témoigner, il proclama que le bonheur et l'indépendance

de tous ne pouvaient résulter que de l'obéissance aux lois et de la pratique des vertus et des bonnes mœurs ; puis il ajouta : « Ne » vous méprenez pas sur les avantages que » vous présente la vraie liberté ; ne la con- » fondez pas avec cette licence qui pendant » trop longtemps a malheureusement souillé » ce sol, naguère l'exemple et le modèle » des nations les plus policées de l'Europe. » Le véritable courage, jeunes citoyens, » n'exclut pas la sensibilité ; soyez humains, » affables, bienfaisants, généreux, magna- » nimes. La divine Providence nous a tracé » par sa main bienfaisante toutes les routes » qui conduisent au bonheur. Des hommes » aussi vils que scélérats avaient en vain » tenté, pour pallier leurs crimes, de nous » faire méconnaître cet Etre suprême qui de- » vait les plonger dans l'abîme profond d'où » ils ne sortiront plus que pour nous rap- » peler des souvenirs aussi déchirants que » douloureux. Mais que dis-je ? Ces mo- » ments de terreur et de deuil ne revien- » dront plus, vous en prenez l'engagement » formel avec nous au pied de cet autel. » Parvenus, jeunes citoyens, à l'âge où les » passions ont le plus d'empire, mettez-vous » en garde contre leur influence. Vous en » réprimerez l'effervescence en vous atta- » chant scrupuleusement aux vrais princi- » pes de la moralité, en ne perdant jamais » de vue l'étendue de vos devoirs, et en ap-

» préciant dans leur juste valeur les droits
» que vous vous efforcerez d'acquérir à l'es-
» time de vos concitoyens.

» Vous, citoyens, qui avez atteint l'âge
» qui vous permet de jouir du droit inap-
» préciable de citoyens ; qui allez acquérir
» dans la société le privilège d'y déployer
» les talents, les connaissances que la Na-
» ture et le travail vous auront donnés,
» combien plus grands encore sont les de-
» voirs qui vont vous être imposés ! Rien
» ne doit plus vous arrêter pour vous livrer
» à tous les mouvements de votre âme.
» Portez-vous avec l'enthousiasme du bien
» public à mettre à profit le fruit de vos
» études ; le gouvernement que nous avons
» accepté vous assure que vous ne resterez
» pas ignorés, si vous vous rendez dignes de
» la confiance de vos concitoyens. Le mé-
» rite ne sera plus méconnu, la vertu et les
» talents seront recherchés partout où ils se
» trouveront. Vous n'aurez plus à redouter les
» effets d'une vile intrigue ; votre sort ne
» dépendra plus que de vous-même, que de
» la considération que vous vous serez ac-
» quise. Quel est le citoyen, quel est l'hom-
» me de bien, le véritable ami de sa patrie,
» qui ne formera pas les vœux les plus ar-
» dents pour l'affermissement d'un gouver-
» nement qui lui procurera des avantages
» aussi précieux ? Profitez donc, citoyens,
» des moyens qui vous sont offerts ; n'ou-

» bliez pas que sans mœurs, sans vertus,
» sans probité, la République ne peut exis-
» ter. Soyez bons fils, bons amis, bons époux,
» bons pères, et vous serez bons citoyens. »

On ne pouvait donner de meilleurs et de plus utiles conseils, au sortir de la Terreur, et il est curieux de constater ici combien les idées et le style avaient changé depuis la fin du règne de la guillotine et le retour d'un gouvernement régulier. Après avoir payé aux défenseurs de la Patrie et aux vieillards un juste tribut d'éloges ou de respect, M. Fizeaux termina son discours en rappelant aux fonctionnaires l'importance des devoirs qu'ils avaient à remplir envers la Nation et en faisant un dernier et chaleureux appel aux sentiments d'honneur et de justice de ceux qui l'écoutaient... « Que le désir cons-
» tant de faire le bien, de ne jamais faire
» aux autres ce que nous ne voudrions pas
» qu'on nous fit, que l'amour de nos de-
» voirs, de notre Patrie soient à toujours
» les sentiments qui nous dirigent, et que
» le but essentiel de nos vœux soit prospé-
» rité à la République, guerre éternelle aux
» anarchistes, aux méchants, et protection
» inviolable à la vertu et à la probité ! »

Ce discours terminé, le président de l'administration municipale appela individuellement les jeunes gens de 16 à 21 ans convoqués à cette fête, les invita à signer sur le livre de l'inscription civique et leur

fit remettre à l'instant les armes qu'ils devaient porter pendant le reste de la cérémonie. Cette distribution terminée, le cortège se mit en marche, précédé par un détachement de cavalerie et par la garde nationale citoyenne. Voici, d'après le procès-verbal officiel, l'ordre et la composition des divers groupes figuratifs qui suivirent le cortège :

1^{er} groupe. — Un vétéran placé au milieu d'un groupe composé d'un père de famille de trente-cinq ans, d'un jeune homme de treize ans, d'un enfant de cinq ans, porte, en forme de bannière, les droits et les devoirs de l'homme (1). Cette bannière, que les adjoints du vétéran tenaient chacun par un cordon, présentait cette inscription : NOS INTÉRÊTS SONT LES MÊMES.

2^e groupe. — Ce groupe est composé des mères et des épouses des défenseurs de la Patrie. A leur tête, une jeune femme porte une bannière avec cette inscription : NOTRE AMOUR ET LEURS VERTUS FONT NOTRE GLOIRE.

3^e groupe. — Le troisième groupe, composé de vétérans et de pères des défenseurs de la Patrie, marche précédé d'une bannière portant cette inscription : NOUS ET NOS ENFANTS A LA PATRIE.

4^e groupe. — Ensuite paraît un groupe :

(1) Il s'agit ici de la déclaration des droits et des devoirs qui précède la Constitution de l'an III.

de jeunes enfants des deux sexes, avec une bannière portant ces mots : L'ESPÉRANCE DE LA PATRIE EST EN NOUS.

5^e *groupe*. — Char de musique composé d'un grand nombre d'amateurs qui exécutent les airs les plus propres à entretenir et fomenter l'amour de la Patrie.

6^e *groupe*. — Groupe de jeunes citoyennes dont la bannière porte cette inscription : NOS COEURS SONT DÉVOUÉS A L'AMOUR ET AU COURAGE DES RÉPUBLICAINS.

7^e *groupe*. — Groupe de jeunes citoyens de 16 à 21 ans, dont la bannière porte cette inscription : AMOUR, COURAGE, VERTUS.

8^e *groupe*. — Groupe composé de toutes les autorités constituées qui sont précédées d'une bannière où on lit : LA LIBERTÉ NOUS RASSEMBLE, L'ÉGALITÉ NOUS UNIT, LA LOI FAIT NOTRE FORCE.

9^e *groupe*. — La marche est fermée par un détachement de cavalerie, à la tête duquel le plus ancien militaire porte une bannière sur laquelle est représentée une gloire avec cette inscription : C'EST NOTRE UNION ET NOTRE COURAGE QUI ONT FAIT TRIOMPHER LA RÉPUBLIQUE DES TYRANS ET DES TRAITRES.

« Le cortège ainsi composé (continue le procès-verbal officiel), dirige sa marche par le marché aux volailles, parcourt les rues de la Révolution (1), de la Maison d'Arrêt (2),

(1) La rue du Gouvernement.

(2) Rue de l'Ancienne-Prison.

des Patriotes, de la Constitution (1) et de la République (2). De retour à l'autel de la Patrie, les jeunes gens nouvellement armés déposent les armes qui leur ont été confiées. La musique exécute de nouveaux airs patriotiques et notamment les couplets envoyés par l'administration départementale. Le président prévient qu'à deux heures après-midi, les musiciens se rendront sur la Place pour procurer à la jeunesse les plaisirs de la danse; il invite tous les citoyens à se réunir dans des repas civiques et annonce que la cérémonie est terminée. »

*
*
*

Nos archives municipales ne signalent aucune fête décadaire célébrée entre la fête de la Jeunesse (30 mars 1796) que nous venons de raconter, et la fête des époux qui eut lieu le 10 floréal an IV (29 avril 1796).

Cette dernière solennité ne nous est connue que par un procès-verbal d'une rare sécheresse, par lequel nous apprenons que la cérémonie eut lieu sur la grande place de Saint-Quentin; qu'elle commença par une musique « analogue à la fête; » qu'il fut fait lecture des lois; enfin que le président de la municipalité prononça un discours à la suite duquel un vieillard distribua des

(1) Rue Saint-Thomas.

(2) Rue des Canonniers.

couronnes civiques aux citoyens « qui étaient » dans le cas de les recevoir ! » On ne saurait être plus concis.

Le compte rendu officiel de la fête des Victoires et de la Reconnaissance, qui eut lieu le 10 prairial suivant (29 mai 1796) est heureusement plus détaillé et plus intéressant. Le général Bonaparte venait d'envoyer à Paris vingt et un drapeaux conquis par l'armée d'Italie, et le Directoire avait décidé de célébrer, par une fête des Victoires, l'étonnant succès de nos opérations militaires.

La solennité eut lieu le même jour à Paris et en province. A Saint-Quentin, la fête commença à deux heures de l'après-midi. Au cortège officiel composé, comme à l'ordinaire, des diverses autorités de la ville, étaient venus se joindre les militaires blessés, en état de convalescence, et un groupe de jeunes citoyennes. Tous se placèrent autour de l'autel de la Patrie qu'on avait orné de feuillage et de branches de laurier. En même temps, les blessés soignés à l'hôpital et hors d'état de marcher, étaient conduits sur la grande place, lieu de la cérémonie, au milieu d'une imposante escorte militaire formée par la garde nationale et la troupe de ligne. Parmi eux, on distinguait un militaire blessé depuis longtemps et que six de ses frères d'armes portaient sur une litière couverte de branchages et ornée de rubans tricolores. Une foule immense remplissait la

place et se pressait autour de l'autel de la Patrie. La musique instrumentale alternait avec des chœurs chantés. On remarquait, au milieu du cortège officiel, M^{lle} Maillet, fille de l'un des membres de l'administration municipale, qui avait accepté de représenter la déesse des Victoires dans la cérémonie, et qui allait, dans un instant, distribuer les couronnes aux soldats blessés. Quand tout le monde eut pris place autour de l'autel de la Patrie, M. Fizeaux, président de la municipalité, prit la parole en ces termes :

« CITOYENS,

» De toutes les fêtes qui ont eu lieu depuis l'établissement du gouvernement républicain, celle qui nous réunit aujourd'hui est la plus marquante par son objet. Il faut célébrer toutes les victoires qui ont signalé le berceau de la République et achevé son triomphe ; il faut élever le culte de l'immortalité à des milliers de guerriers qui ont versé avec enthousiasme leur sang pour la Patrie et ont cru ne pas acheter trop cher le maintien d'une si belle cause.

» La République française semblait ne pas pouvoir résister à la masse d'ennemis qui l'attaquait. L'Autriche, la Prusse, l'Espagne, l'Angleterre, l'Europe enfin conjurée contre elle, le Nord et le midi ralliés et coalisés pour consommer sa ruine ; tous les ressorts de la politique mis en œuvre vis-à-vis

des puissances mêmes que leur situation semblait rendre étrangères à cette cause, isolée, sans alliés, elle avait à combattre les ennemis les plus puissants. Livrée à ses propres forces, elle offrait à l'univers étonné des ressources aussi étendues qu'imposantes. Au dedans, des déchirements politiques jusque dans le sein des Assemblées nationales ; les fanatismes de toutes les espèces se liguant contre le nouveau gouvernement ; la guerre civile allumée dans dix départements ; le pillage, le meurtre suscités dans toutes ces contrées par les ennemis de leur Patrie, provoquant partout le désespoir et la mort. C'est au milieu de toutes ces horreurs que la République française s'élève majestueuse ; c'est au milieu de ces orages qu'elle repousse victorieusement les armées ennemies qui avaient osé l'attaquer jusque dans son territoire ; c'est en détruisant les factions du dedans qu'elle ne met plus de bornes à ses conquêtes et ne laisse à tous ses ennemis que les regrets inutiles d'avoir voulu la trahir ou la renverser ; c'est dans le sein des victoires qu'elle prépare ses belles destinées ; c'est dans l'éclat de ses triomphes qu'elle veut puiser les dernières ressources de la prospérité publique. Athènes et Rome fournirent des généraux qui s'immortalisèrent par des victoires : Miltiade, Thémistocle à Athènes ; Epaminondas à Thèbes ; Cincinnatus et Scipion à Rome contribuèrent à

la gloire de la République. A peine les principes républicains sont-ils développés dans les âmes françaises, que l'énergie et l'enthousiasme de la Liberté donnent des émules à ces noms que l'antiquité a consacrés : Kellermann repousse les Prussiens, le modeste Pichegru fait la conquête de la Hollande et la belle retraite du Palatinat ; l'invincible Jourdan cueille les lauriers de Fleurus ; Hoche, Moreau, Bournonville, Scherer, Berthier nous rappellent une foule de combats mémorables sur une étendue de six cents lieues de frontières ; Dugommier, Moncey, Perignon méritent également une place distinguée dans les fastes de notre histoire par leurs victoires au delà des Pyrénées.

« Un jeune étranger (1) Bonaparte, digne émule de tous ces braves généraux, surpasse nos espérances, et le plus jeune dans la carrière, entraîne la victoire en Italie d'un vol plus rapide encore : rien ne résiste à sa valeur et aux talents distingués qu'il déploie. Les résultats de tant d'exploits sont de forcer un roi à se détacher de la coalition et à recevoir les conditions de paix que nous lui dictons.

» La République, assise par tant de triomphes et donnant des lois à l'Europe, va, par

(1) Nous ne nous expliquons pas cette qualité d'étranger donnée par M. Fizeaux au général Bonaparte, qui naquit à Ajaccio, le 15 août 1769, un an après la réunion de la Corse à la France.

l'organe de ses législateurs, achever les destinées de la France par une paix glorieuse. Alors nous jouirons tous du bonheur que les lois acceptées par le peuple français nous promettent.

» Dans ce tableau général, citoyens, figure aussi celui de la Reconnaissance. Combien de traits héroïques particuliers n'avons-nous pas à citer pour notre commune ! L'enthousiasme de la Liberté s'y est manifesté de la manière la plus énergique dès le principe de la Révolution. L'élite de notre jeunesse formée en bataillon et sous la conduite d'un de nos braves concitoyens, le citoyen Namuroy Grégoire, a participé à la conquête de la Belgique, après la mémorable bataille de Jemmapes. C'est dans la plaine de Raucoux que nous avons eu la douleur de perdre, d'un coup de canon, un de nos concitoyens, Jean Malfuson, grenadier : que son estimable frère, s'il est ici présent, reçoive, avec nos regrets, l'hommage de la gratitude nationale et l'assurance que ce brave compagnon d'armes ne cessera de vivre dans nos cœurs. »

Après avoir constaté le dévouement à la République des citoyens de Saint-Quentin qui avaient fourni aux armées « une pépinière de soldats », M. Fizeaux proclama les noms des militaires blessés, nés ou domiciliés dans notre ville, ou appartenant au 3^e bataillon des Côtes-du-Nord, alors en gar-

nison à Saint-Quentin, et les invita à venir recevoir des mains de la déesse de la Victoire, les couronnes de laurier que la Loi leur décernait. Puis, signalant à la reconnaissance de tous, les veuves, les pères et mères de ceux qui avaient succombé pendant la guerre, il les invita à venir recevoir les palmes offertes par la reconnaissance nationale. Il cita enfin les citoyens et citoyennes dont les enfants avaient volé à la défense de la Patrie et termina son discours de la manière suivante :

« Ce sont ces défenseurs de la Patrie, ce sont ces pères et mères des héros morts au service de leur Patrie, ce sont ces braves militaires blessés qui sont le véritable ornement de la fête de la Reconnaissance et des Victoires. Citoyens, tous ces tableaux intéressants que nous venons de vous présenter, en élevant dans nos âmes l'enthousiasme, doivent nous inviter plus que jamais à l'union entre tous les citoyens, pour que tous ne faisant qu'un vœu pour la paix générale, nous jouissions enfin de tous les bienfaits de notre immortelle Révolution. »

Le discours du président de la municipalité fut accueilli par des applaudissements unanimes. « Le cri des Victoires et celui de Vive » la République, dit le procès-verbal officiel, se répètent dans toutes les parties de

» la place de la Réunion (1); la musique exé-
» cutede nouveaux airs et ajoute à l'en-
» thousiasme public. » On écoute un nou-
» vel orateur : c'est un militaire qui fait l'éloge
de ses frères d'armes. Mais la fête est ter-
minée : c'est ce qu'annonce la *Marseillaise*,
clôture ordinaire des fêtes républicaines, à
laquelle succèdent les sonneries joyeuses du
carillon de l'Hôtel de Ville, et le bruit des sal-
ves d'artillerie. Cependant l'entrain manifesté
par la population dans cette solennité ne
pouvait immédiatement se calmer : on orga-
nise des danses et des jeux, et cette belle
journée commencée au milieu de l'enthou-
siasme patriotique, se termine dans les
plaisirs.

* * *

Le 10 messidor suivant (28 juin 1796), on
célébrait à Saint-Quentin, en même temps
qu'à Paris et dans les autres villes de France,
la première fête de l'agriculture qu'ait or-
donnée le gouvernement du Directoire. La
fête eut lieu dans notre ville à neuf heures
du matin, sous la présidence de M. Fixeaux,
maire, ou, comme on disait alors, président
de la municipalité. Tous les corps consti-
tués, accompagnés des cultivateurs de la
commune, se rendirent, au son de la musi-

(1) C'est le nom que portait alors la Grande
Place.

que militaire et entre deux haies de gardes nationaux, à l'autel de la Patrie, élevé sur la Grande Place. Cet autel était orné d'attributs rappelant l'objet de la fête : on y voyait, entre autres instruments de culture, une charrue ornée de rubans tricolores. La cérémonie commença par le chant de l'hymne *Veillons au salut de l'Empire* qui fut accompagné par la musique; puis, aussitôt après, le président de la municipalité prononça un discours dans lequel, après avoir fait l'éloge des travaux des champs, il signala le mérite du citoyen Pontruet, d'Oëstres, laboureur, que ses vertus, ses bonnes mœurs et ses connaissances professionnelles recommandaient à l'estime de tous et désignaient pour l'obtention du prix d'agriculture. Il termina en invitant les militaires et les cultivateurs à fraterniser, rappelant à ceux-ci qu'ils devaient aux défenseurs de la Patrie la liberté dont ils avaient le bonheur de jouir : « Rallions-nous tous autour de cette » liberté sacrée, s'écria M. Fizeaux, et que » l'encens que nous brûlerons sur son autel » ne soit plus souillé par ces idées de li- » cence qui, pendant trop longtemps, ont » désolé notre malheureuse patrie ! »

Après ce discours, le cortège officiel se dirigea vers le champ où le président de la municipalité devait aller « imprimer le sillon ». Les tambours et un corps de musique ouvraient la marche ; un groupe de labou-

reurs tenant dans une main un outil de labourage et dans l'autre un bouquet d'épis et de fleurs, précédait la charrue ; un cultivateur marchait aux côtés du président, occupant ainsi dans le cortège une place d'honneur. Quand on fut arrivé au lieu désigné, tous les assistants se placèrent avec ordre ; et, au son des fanfares et des hymnes chantés, le maire saisissant le manche de la charrue, enfonça le soc dans la terre et traça un sillon. Le cortège revint ensuite sur la place, et là, aux accents de la *Marseillaise*, M. Fizeaux et le laboureur honoré du prix, déposèrent sur l'autel de la Patrie divers instruments agricoles et les couvrirent d'épis et de fleurs. La fête de l'agriculture était terminée.

L'anniversaire de la chute de Robespierre, qui marqua la fin du régime de la Terreur, allait devenir une fête nationale, et certes aucune autre ne pouvait être acceptée plus volontiers par toute la population honnête de la France. On sait comment finit la sanglante tyrannie de ce misérable et de ses odieux complices. Robespierre avait été arrêté par ordre de la Convention le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) et exécuté le lendemain. Maîtres du pouvoir, les Thermidoriens firent placer au nombre des fêtes de la République les anniversaires des 27 et 28

juillet 1794, et la mémoire de ces journées décisives pour l'avenir de notre pays, fut célébré pour la première fois dans notre ville en 1796. Nous allons faire connaître ce que nos archives municipales nous apprennent sur la cérémonie publique à laquelle donna lieu, à Saint-Quentin, ce terrible et sanglant souvenir.

Dans la courte introduction placée en tête de cette étude sur les fêtes révolutionnaires à Saint-Quentin, nous avons parlé des allégories qui composèrent souvent les fêtes républicaines et dont la population saisissait difficilement le sens. La fête que nous allons raconter présente justement une succession assez curieuse de scènes ou tableaux symboliques, et il faut prêter quelque attention à la description, d'ailleurs assez confuse, qui nous est parvenue de cette solennité, pour en saisir complètement le sens et le but. On va en juger.

La fête eut lieu sur la Grande Place. On avait élevé près de l'autel de la Patrie, construit en face de la maison commune, un simulacre de trône, et on avait disposé, sur l'autel même, une quantité de sabres, de haches et de massues, ainsi qu'un faisceau de drapeaux tricolores. La fête avait été annoncée la veille, 26 juillet, par des salves d'artillerie, le carillon de l'Hôtel de Ville, et, ajoute le procès-verbal, par l'allégresse publique. Le 27 juillet, à neuf heures du ma-

tin, le cortège des autorités, escorté par la garde nationale et précédé de six groupes de figurants, pères et mères de famille, tenant une branche de chêne, jeunes gens de dix-huit ans, jeunes filles du même âge, enfants de l'un et l'autre sexe, portant tous des rubans tricolores, vint prendre place autour de l'autel de la Patrie.

La cérémonie commença par un discours du commissaire du Directoire exécutif près la municipalité, qui fut couvert d'applaudissements (1). Le chœur entonna ensuite l'hymne de la Liberté. Aussitôt après, le président, M. Fizeaux, distribua aux membres du cortège officiel et aux personnes composant les six groupes, les armes déposées sur l'autel de la Patrie, et tous, à un signal donné, se précipitèrent vers le trône et le renversèrent sous leurs coups, pendant que la musique jouait des airs guerriers, auxquels se mêlaient les salves d'artillerie et les cris de Haine à la tyrannie ! Vive la liberté ! poussés par tous les spectateurs. Quand le trône fut entièrement détruit, les fonctionnaires et les figurants allèrent replacer leurs armes sur l'autel de la Patrie, et le président de la municipalité, saisissant un drapeau, alla, suivi des six groupes portant également chacun un drapeau, planter l'oriflamme tricolore sur les débris du trône.

La première cérémonie était terminée.

(1) Ce discours ne nous est pas parvenu.

On avait voulu, en cette première journée, figurer l'abolition de la royauté ; le lendemain, 28 juillet, on devait rappeler par un autre spectacle allégorique, le renversement de Robespierre et la chute du régime tyrannique qu'il avait imposé à la France pendant plus d'une année.

Cette seconde fête commença à dix heures du matin. L'autel de la Patrie était orné de guirlandes de feuillage et de fleurs ; on y avait aussi placé un flambeau allumé.

A l'endroit où s'élevait, la veille, le trône renversé par les autorités, on avait, avec les débris de celui-ci, construit un autre trône sur lequel on avait placé un manteau aux trois couleurs, surmonté d'un masque et d'un bandeau, et accompagné de poignards et de torches, emblèmes, dit le procès-verbal officiel, de la tyrannie triumvirale (1). Quand le cortège officiel eut pris place autour de l'autel de la Patrie, M. Fizeaux, président de la municipalité, prononça un discours que nous croyons utile et intéressant de rapporter ici en entier, car il nous fait connaître l'état de l'opinion dans notre ville, dans les premiers temps du gouvernement directorial :

« CITOYENS,

» La Révolution française a consacré de

(1) On donna le nom de triumvirs, sous la Terreur, à Robespierre, Saint-Just et Couthon.

mémorables journées. Le 14 juillet a développé avec énergie le sentiment profond de l'amour de la Liberté : le 10 août paraissait l'avoir affermie, mais elle était perdue, pour toujours sans le 10 thermidor, jour bienfaisant qui a vu anéantir l'odieuse faction qui couvrait de crimes cette patrie chérie pour laquelle nous ne faisons encore que de naître.

Sur les débris du trône, dans le sein même de la Convention, s'élève une puissance redoutable présidée par le Cromwell de son siècle.

» Cette puissance ne respire que meurtre, carnage et proscription; elle fait retentir l'Europe du bruit de ses forfaits et ensevelit dans un même tombeau les amis et les ennemis de la Liberté, avec les plus ardents fondateurs de la République. Elle déclare une guerre ouverte à tous les principes de civilisation, traîne après elle les maux innombrables de l'anarchie et tend à une dépopulation générale. Les lois les plus sacrées de l'humanité sont méconnues; la vertu, les talents, l'innocence et la probité n'ont pour salaire que l'échafaud. Pendant quinze mois, tout ce qui n'est pas scélérat est proscrit; le crime seul ose paraître, la vérité se cache sous le masque de la honte; l'autorité est confiée à des mains souillées de forfaits ou à des citoyens à qui la terreur commande le crime. A ce déchirant souvenir, tous les cœurs frémissent, tous ajoutent un trait au tableau pour retracer les maux qu'ils ont soufferts; mais,

citoyens, quelle idée consolante vient tout à coup effacer la trace de nos maux ? Au moment où le tyran croit achever son triomphe et combler tous ses forfaits par l'élévation de sa puissance particulière sur les débris de la souveraineté du peuple, un nouvel horizon se découvre tout à coup : le génie de la France se réveille, et cette sainte liberté, que des millions de Français avaient ravie au despotisme, renaît pour toujours. Oui ! vous n'aviez eu jusqu'alors qu'un vain simulacre de liberté ; c'est au moment même que ce cri retentissait par toute la France, que les victimes étaient en même temps désignées et frappées. Mais le 10 thermidor doit être regardé par l'immense majorité des citoyens français comme la véritable époque de cette même liberté. C'est alors que la Convention nationale, courbée trop longtemps sous le joug d'un tyran, recouvra tous ses droits ; c'est des cendres de Robespierre que naquit cet ordre social vengeur de l'anarchie et du crime ; c'est à la chute de cet homme trop fameux que vous devez tous les bienfaits de la Constitution dont vous jouissez aujourd'hui. Cette Constitution, en assurant à chaque citoyen la liberté individuelle, l'exercice de ses droits et la sûreté de ses propriétés, a rallié tous les cœurs autour du sanctuaire des lois, trop longtemps voilé par l'anarchie.

» Voyez déjà les heureux effets de la confiance qu'elle inspire : les citoyens oubliant

leurs discussions politiques pour se livrer de toutes parts aux travaux d'une industrie qui ne sera plus gênée par le despotisme. C'est à la sagesse du Directoire, c'est au bon esprit qui règne dans les conseils, que nous devons la félicité qui nous attend. Et la Vendée, cette contrée si longtemps malheureuse et égarée, se soumettant enfin aux lois salutaires de la République et n'offrant plus le déchirant tableau de la guerre civile ! Un brave général, Hoche, a rendu dans cette guerre des services importants à la chose publique. S'il n'eût pas encore existé de Constitution en France, si le gouvernement établi n'eût préféré des moyens doux à la rigueur des lois, les pays révoltés auraient-ils rendu leurs armes et seraient-ils accourus se ranger sous les drapeaux de la République ? Soutenons donc, citoyens, cette Constitution que les anarchistes auraient déjà renversée, sans les soins vigilants du gouvernement. Environnons le gouvernement de notre confiance ; il la mérite par sa sagesse, il la mérite aussi en remplissant un vœu que tout le peuple français répète : la Paix, la Paix générale que les triomphes, les merveilles de nos armées nous donnent le droit de dicter, aussi glorieuse que durable. Alors, nous serrant tous autour de l'arche constitutionnelle, nous ne craignons plus ces hommes, à qui il faut toujours des crimes et du sang, et qui ne voient dans la paix et

l'harmonie entre les citoyens que le renversement du système odieux qu'ils voulaient établir. Répétons donc tous d'un commun accord : haine éternelle à la tyrannie ! vive la liberté ! vive la République ! »

Ce discours fut accueilli par des applaudissements unanimes qui prouvaient que la population était en parfaite communauté d'idées avec son maire. Le chœur chanta l'hymne de la *Liberté* ; puis, l'orchestre ayant attaqué aussitôt un air guerrier, on vit le président de la municipalité se saisir du flambeau qui brûlait sur l'autel, et se diriger, à la tête des présidents des différents corps constitués et des six groupes, vers l'endroit où s'élevait le trône construit avec les débris de celui qui avait été renversé la veille. En même temps que le flambeau, le maire portait un registre sur lequel on lisait ce titre tracé en gros caractères : CONSTITUTION DE 1793. Arrivé près du trône, il enleva le manteau tricolore qui le recouvrait, y plaça le registre, et, approchant son flambeau, y mit le feu au bruit des décharges d'artillerie et aux cris répétés de Haine à la tyrannie ! Vive la liberté ! Vive la République !

On devine facilement la signification de toute cette scène. La veille, on avait détruit le trône royal : aujourd'hui on brûlait le trône du haut duquel, sous le masque de la liberté et à l'abri du manteau tricolore, emblème républicain, un dictateur sanguinaire

avait tyrannisé la France, à l'aide de la Constitution de 1793.

Lorsque le feu eut accompli son œuvre, le président de la municipalité revint à l'autel de la Patrie, y plaça solennellement le livre de la Constitution de 1793, et en lut le dernier article, que la foule salua des cris de Vive la Constitution ! Vive la République ! Puis, deux membres de chaque autorité constituée, escortés par un détachement de la garde nationale, quittèrent le cortège officiel et s'en allèrent chercher la statue de la Liberté, qu'ils vinrent placer sur les débris des trônes détruits. Le président de la municipalité prit alors les guirlandes qui ornaient l'autel de la Patrie, les distribua aux fonctionnaires et aux figurants des six groupes, et s'avançant vers la statue de la Liberté, y suspendit la guirlande qu'il s'était réservée et invita les membres du cortège à imiter son exemple.

Cette dernière scène symbolisait la revanche des Thermidoriens, auteurs de la Constitution de 1793, et le retour de la véritable liberté.

La solennité était terminée. Le chœur, soutenu par la musique instrumentale, entonna la *Marseillaise*, le cortège officiel revint à l'Hôtel de Ville, et des danses s'organisèrent autour de l'autel de la Patrie et de la statue de la Liberté.

C'était la destinée du Directoire d'être obligé de célébrer les solennités les plus diverses par l'origine et la signification politique. Il fêta la prise de la Bastille le 14 juillet, la chute de la Royauté le 10 août, et l'exécution capitale de Louis XVI le 21 janvier ; en même temps, il solennisait la fin de la tyrannie de Robespierre au 9 thermidor, et cet anniversaire se justifiait mieux, il faut le reconnaître, que celui de la proscription des Girondins (31 mai-2 juin) que la Convention avait eu la malheureuse idée d'instituer, et qui ne survécut pas, d'ailleurs, au règne de la Terreur.

La fête du 10 août (23 thermidor) 1796, ne nous est connue que par un procès-verbal très succinct dans lequel nous lisons que le président de la Municipalité, après avoir raconté à ses concitoyens l'histoire abrégée de la journée du 10 août 1792, alla, au bruit des fanfares et des cris de vive la République ! Haine à la tyrannie ! suspendre l'inscription suivante à l'arbre de la liberté dressé sur la Grande-Place :

AU DIX AOUT

HONNEUR AUX BRAVES QUI RENVERSÈRENT LE
TRONE

LES FRANÇAIS NE RECONNAISSENT PLUS D'AUTRES
MAITRES QUE LES LOIS

Notons cette particularité qu'au cours de la cérémonie, les instituteurs de la commune renouvelèrent à haute voix, au milieu des élèves confiés à leurs soins, l'engagement solennel de ne leur inspirer que des sentiments républicains, du respect pour les vertus, les talents, le courage, et de la reconnaissance pour les fondateurs de la République.

Comme toutes les fêtes de cette époque, celle-ci se termina par des jeux et des danses.

*
* *

La fête des vieillards célébrée quinze jours après, le 27 août 1796, paraît avoir été une gracieuse solennité, inspirée par le programme de la fête de la vieillesse, qui eut lieu à la même date à Paris, et dont le poète La Chabeaussière traça l'harmonieuse ordonnance, en s'inspirant des fêtes de la Grèce ancienne (1).

La cérémonie eut lieu, à Saint-Quentin, dans la matinée. Dès la première heure, les instituteurs et institutrices avaient envoyé leurs élèves orner de feuillage les maisons des vieillards qui devaient être les héros de la fête et qui avaient été nommés au scrutin parmi ceux que leur probité, leur patrio-

(1) V. *Le Directoire*, par M. Paul Lacroix, page 201.

tisme et leurs vertus, désignaient au choix de leurs concitoyens. Vers neuf heures, les autorités, réunies à la Maison Commune, allèrent chercher chez eux les vieillards, qui se placèrent à la tête du cortège, chacun d'eux, la tête couverte, s'appuyant sur l'épaule d'un jeune garçon; tandis que les enfants, la tête découverte, gardaient un religieux silence. Après les vieillards venaient successivement un détachement de jeunes gens armés, un corps de musiciens jouant des airs patriotiques, enfin le cortège des fonctionnaires.

Arrivés sur la Grande-Place, les vieillards se placèrent sur une estrade, près de l'autel de la Patrie. M. Fizeaux, président de la Municipalité, debout au milieu d'eux, fit un discours sur le respect dû à la vieillesse, puis la musique ayant commencé à jouer des airs appropriés à la solennité, il posa une couronne de verdure sur la tête de chacun des vieillards, auxquels, aussitôt après, « de jeunes épouses » présentèrent des corbeilles ornées de fleurs et pleines de fruits.

Le président de la Municipalité apprit ensuite aux vieillards que deux loges leur étaient réservées pour la représentation du soir, au théâtre; il invita les jeunes gens à prendre part aux jeux, aux exercices et aux danses qui devaient avoir lieu dans l'après-midi, puis, reformant le cortège des autorités et se plaçant à sa tête il reconduisit

chez eux les vénérables héros de la solennité, avec le même cérémonial qui avait été déjà observé.

* *

Les fêtes publiques célébrées à Saint-Quentin pendant l'an V, c'est-à-dire du 22 septembre 1796 au 22 septembre 1797 ne solliciteront pas longtemps notre attention. Elles ne nous sont connues que par d'insignifiants procès-verbaux et paraissent, d'ailleurs, n'avoir eu aucun éclat. C'est ainsi que nous nous contenterons de citer la fête de l'anniversaire de la fondation de la République, qui eut lieu le 1^{er} vendémiaire an V. De la fête du 21 janvier 1797 (anniversaire de l'exécution capitale de Louis XVI), nous ne retiendrons que le discours prononcé par M. Fouquier-Forest, remplissant ce jour-là les fonctions de président de la municipalité par empêchement de M. Fizeaux. Dans sa courte harangue, l'orateur affirme son attachement au gouvernement républicain et à la Constitution de l'an III, mais il proclame, en même temps, l'horreur que lui inspirent le régime révolutionnaire et l'anarchie.

Voici ce discours :

« CITOYENS,

» La loi vous réunit aujourd'hui pour célébrer l'une des grandes époques de la Révolution. Cette fête est une nouvelle inauguration de la République.

» Sur les débris du trône se sont assises la Liberté et l'Égalité. Le peuple français a repris l'exercice de ses droits, et ses destinées, déposées pendant quatorze siècles entre les mains d'un seul, ont désormais été confiées à un gouvernement représentatif où tous les citoyens sont appelés à figurer suivant leurs talents et leurs vertus.

» C'est à ce gouvernement, citoyens, qu'il convient de nous rallier tous. Nous savons que la bienfaisante Constitution de l'an III a mis fin au trop fameux régime révolutionnaire. Nous sommes tous fatigués des orages de sept années; nos vœux doivent se réunir et nos regards se fixer sur le port. Ce port est le maintien et l'exécution de notre Constitution, c'est une entière obéissance aux lois. Réservons toute notre énergie pour déclarer une guerre ouverte à l'anarchie.

» L'anarchie rompt tous les liens de l'ordre social; l'anarchie nous replongerait bientôt dans l'abîme de maux dont nous venons de sortir.

» C'est contre ce monstre politique qu'il faut nous élever de concert.

» Ainsi heureusement enchaînés par la Loi, disons avec elle : *Je jure haine à la Royauté et à l'anarchie; je jure fidélité et attachement à la République et à la Constitution de l'an III.* »

Cette cérémonie du 21 janvier 1797 ne fut,

à part cette harangue, que la reproduction de la fête de l'année précédente.

*
*
*

Les fêtes de la jeunesse (10 germinal an V), des Epoux (10 floréal), de la Reconnaissance (10 prairial), de l'Agriculture (10 messidor) et l'anniversaire des 9 et 10 thermidor ne semblent pas mériter plus que de simples mentions. Nous en dirons autant de la fête anniversaire de la fondation de la République (1^{er} vendémiaire an VI), dans laquelle le président de la Municipalité semble avoir répété le discours qu'il avait prononcé, l'année précédente, dans la même solennité. La fatigue commençait-elle à gagner nos administrateurs municipaux? Etaient-ils donc las de ces continuelles représentations théâtrales qui leur imposaient des rôles souvent difficiles à remplir? Ou bien faut-il conjecturer que les élections de l'an V, contraires au gouvernement directorial et les progrès du parti royaliste avaient paralysé leur zèle. Nous ne saurions le dire. Nous voyons seulement dans le procès-verbal de la fête du 1^{er} vendémiaire an VI, que si M. Fizeaux ne se donna pas la peine de composer un nouveau discours, en revanche, le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale, le

citoyen Charles - Vincent Duplaquet (1), rappela, dans un discours vivement applaudi, les triomphes et les victoires de nos armées depuis la fondation de la République, et invita ses concitoyens à pratiquer toutes les vertus qui caractérisent les vrais républicains.

Quelle qu'en soit la cause, il est certain que les fêtes décadaires avaient, à Saint-Quentin, dès le commencement de l'an V, perdu tout intérêt, et que depuis rien n'avait été tenté par les administrateurs municipaux pour leur rendre quelque splendeur. Mais la mort du général Hoche, survenue le 18 septembre 1797, allait être l'occasion d'une cérémonie funèbre à laquelle la Municipalité devait s'efforcer de donner d'autant plus d'éclat, que la fin prématurée du jeune et déjà illustre général était universellement regardée, dans le parti républicain, comme un malheur public. A Paris, le Directoire avait fait à Hoche de magnifiques funérailles. « Elles eurent lieu, dit M. Thiers, au Champ de Mars, en présence de tous les corps de l'Etat et au milieu d'un concours immense de peuple. Une armée considérable suivait

(1) M. Charles-Vincent Duplaquet fut nommé commissaire du pouvoir exécutif près la municipalité de Saint-Quentin par arrêté du Directoire en date du 12 thermidor an V. Il remplaçait M. C. Duplaquet, démissionnaire.

le convoi ; le vieux père du général conduisait le deuil. Cette pompe fit une impression profonde et fut une des plus belles de nos temps héroïques. » Le Directoire, qui avait perdu dans Hoche son plus puissant appui contre les royalistes et contre le général Bonaparte, fit voter le 5 vendémiaire an VI une loi portant que dans la commune principale de tous les cantons de la République, il serait célébré le 30 vendémiaire (21 octobre 1797) une pompe funèbre à l'occasion de la mort de Hoche. Nous possédons le procès-verbal de la cérémonie qui eut lieu à Saint-Quentin, en l'église collégiale. Nous le rapportons ci-après, d'après le registre A 8 de nos archives :

« Depuis sept heures du matin, le canon se faisait entendre de quart d'heure en quart d'heure. A onze heures, l'administration municipale descend de la Maison Commune accompagnée des commissaires de police, des membres composant les tribunaux de paix, de police correctionnelle et de commerce, du commandant des troupes stationnées en cette commune, du commissaire des guerres, du capitaine du génie et de son adjoint, des gendarmes nationaux et des membres composant les commissions des hospices civils.

» Arrivé au bas de l'escalier, le Président de l'Administration s'adresse aux détache-

ments des chasseurs du 14^e régiment, des Vétérans nationaux, du dépôt de la 10^e demi-brigade et de la garde nationale sédentaire et leur dit :

Hoche, le brave Hoche n'est plus ! Soldats de la Liberté, vous êtes en deuil : vous allez prendre l'attitude de la douleur.

» Sur l'ordre du commandant des troupes, les soldats abaissent leurs armes.

» Le cortège, accompagné d'un concours nombreux de citoyens, se met en marche en longeant le côté occidental de la Maison Commune, et fait le tour de la place de la Loi. Il est précédé et suivi d'un piquet de chasseurs à cheval. Il est accompagné :

» 1^o De quatre groupes composés de vieillards, de jeunes garçons, de jeunes filles et d'enfants ;

2^o De la troupe qui marche les armes basses. En tête paraît le plus âgé de la garde nationale portant l'effigie du général mort. Les tambours, couverts de serge noire, exécutent par intervalles de sombres roulements.

» On arrive dans cet ordre au Temple. Au milieu de la nef est placé, sur un gradin de cinq marches, un piédestal toscan portant un trophée surmonté de drapeaux tricolores, dont les cravates sont de crêpe, et couronné d'une urne cinéraire. Les panneaux de ce piédestal portent quatre inscriptions.

» La première : Au général Hoche, la commune de Saint-Quentin reconnaissante.

» La deuxième : Affaire de Quiberon. — Pacification de la Vendée.

» La troisième : Lignes de Wissembourg. — Passage du Rhin. — Bataille de Neuwied.

» La quatrième : Débloquement de Landau.

» Au-dessus du mausolée sont des guirlandes de feuillage, et au pied quatre lauriers et des candélabres qui soutiennent des vases où brûle de l'esprit de vin.

» L'effigie du général est déposée au bas de l'urne. Les groupes et les autorités constituées prennent place ; les militaires sont rangés sur deux lignes et entourent le cortège.

» Le Président de l'Administration s'adresse successivement aux différents groupes et dit (1) :

» Au groupe des vieillards :

» Vieillard ! Approchez de ce trophée de gloire et de douleur : Hoche n'est plus ! Il laisse un père désolé ; comme vous, il a perdu un fils vaillant dans les combats.

» Le vieillard entoure le trophée d'un

(1) Chacun des groupes de figurants, vieillards, jeunes hommes, jeunes filles et enfants, avait un *chef* : c'est à ce chef que le Président de la Municipalité s'adresse, en prononçant les paroles solennelles que nous rapportons ci-après.

crêpe funèbre et s'assied sur un des côtés du piédestal.

» Au groupe des jeunes garçons :

* Jeune homme, approchez de ce trophée de gloire et de douleur : Hoche n'est plus ! Il fut moissonné dans la fleur de son âge. Vivez comme lui pour la Patrie, et comme lui vous serez immortel.

» Le jeune homme entoure le trophée d'une guirlande de verdure et s'assied du côté opposé au vieillard.

» Au groupe des jeunes filles :

» Jeune beauté, approchez de ce trophée de gloire et de douleur : Hoche n'est plus ! Il était bon époux ; répandez des fleurs sur sa tombe.

» La jeune fille jette des fleurs, dépose une couronne de fleurs au pied du trophée et s'assied (1).

(1) Tous ces détails de la cérémonie étaient réglés par un arrêté de l'Administration centrale du département de l'Aisne. Un exemplaire imprimé de cet arrêté est conservé dans nos archives municipales. On y remarque que le programme des administrateurs du département réglait d'une manière plus gracieuse le rôle de la jeune fille. Il s'exprime ainsi : « La jeune » fille jette quelques fleurs, ensuite relève le » voile qui cache sa tête, dépose une couronne » de fleurs au pied du trophée, et, rabaisant » son voile, s'assied. »

» Au groupe des enfants :

» Aimables enfants, approchez. Le citoyen que nous pleurons était bon père. Il a chassé la guerre civile du sein de vos familles. Hoche n'est plus ! Vous êtes orphelins !

» Deux enfants se tenant par le bras se placent sur le quatrième côté du piédestal.

» Une artiste chante l'hymne à l'Être suprême. Elle est accompagnée par tous les artistes musiciens et amateurs de la commune. Ensuite, le citoyen Charlet, élève de l'école normale, et invité à cet effet par l'administration, prononce l'éloge funèbre du général. Il peint le courage et les vertus publiques et privées de ce brave militaire avec chaleur et éloquence. Son discours est écouté avec le recueillement le plus profond et accueilli par les plus vifs applaudissements. L'impression en est demandée et ordonnée. Les cris de vive la République se font entendre de toutes parts ; la musique exécute un hymne funèbre. Immédiatement après, le président et les membres de l'administration déposent successivement sur le piédestal, le président une couronne, les administrateurs et le commissaire du pouvoir exécutif la branche de laurier qu'ils tiennent à la main.

» Le chant de la dernière strophe de la Marseillaise. *Amour sacré de la patrie*, termine la cérémonie. »

IV BIS

LE DIRECTOIRE DESTITUE LES ADMINISTRATEURS DE SAINT-QUENTIN APRÈS LE 18 FRUCTIDOR. — LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ RÉORGANISE LES FÊTES NATIONALES ET DÉCADAIRES.

Quelques jours après cette solennité, le 5 brumaire an VI (26 octobre 1797), M. Charles-Vincent Duplaquet, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Saint-Quentin, notifiait aux membres de cette administration un arrêté du gouvernement directorial signé par La Réveillère-Lepeaux, portant la date du 2^o jour complémentaire de l'an V (18 septembre 1797) et ainsi conçu :

« Le Directoire exécutif, considérant qu'un des membres de l'administration centrale du département de l'Aisne vient de donner sa démission, et, à l'égard des autres administrateurs, que la dépravation de l'esprit

public dans ce département, la tolérance de l'incivisme des autorités inférieures, l'oubli des fêtes nationales ou une négligence affectée dans leur solennisation, et les lenteurs dans le recouvrement des impositions exigent impérieusement la réorganisation de cette administration ;

» Considérant que les mêmes motifs lui font un devoir de confier à des citoyens plus dignes de ces honorables fonctions, les administrations des communes de Laon et de Saint-Quentin, arrête :

» Les membres composant l'administration centrale du département de l'Aisne, l'administration municipale de Laon et celle de Saint-Quentin, sont destitués, et le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Laon est révoqué. Ils cesseront leurs fonctions à l'instant et seront remplacés par les citoyens ci-après désignés, que le Directoire exécutif nomme à cet effet, savoir :

Pour l'administration municipale de Saint-Quentin :

Les citoyens Arpin, ex-maire ; Sarget, négociant ; Museux ; Charlet ; Chatelain-Duplessis. »

Ces destitutions étaient la conséquence du succès du coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797). Le Directoire révoquait de leurs fonctions les membres de la municipalité de Saint-Quentin, et, à leur tête, M. Fi-

zeaux, non comme royalistes (on a vu que rien dans leurs actes ou dans leurs paroles n'autorisait à les regarder comme des partisans de l'ancien régime), mais comme modérés. Il les remplaçait par des hommes d'une opinion républicaine plus avancée, partisans de la politique inaugurée par le gouvernement après le 18 fructidor (1).

Cette nouvelle municipalité ne se constitua pas sans peine. MM. Arpin et Chatelain-Duplessis n'acceptèrent pas. Aussi, par un nouvel arrêté du 27 vendémiaire (18 octobre 1797), le Directoire pourvut aux non-

(1) Ce qui le prouve, c'est l'adresse suivante qui fut envoyée par eux le 12 brumaire, au Corps législatif sept jours après leur installation :

Représentants du peuple,

Les membres de l'administration renouvelée de Saint-Quentin viennent unir leurs félicitations à celles de tous les vrais républicains sur les mémorables journées des 18 et 19 fructidor.

Elles ne vous paraîtront pas tardives, si vous considérez qu'elles sont un des premiers actes de notre existence administrative.

Nous ne séparons pas dans notre hommage les deux conseils et le Directoire exécutif, dont le concert de principes et d'actions ont sauvé et consolidé la République.

Nous joindrons, pour la faire respecter et chérir, tous nos moyens à la puissance des premières autorités.

Vive la République !

acceptations, et, portant à sept le nombre des administrateurs de notre ville, nomma à ces fonctions MM. Leroy-Créteil, ex-administrateur au district de Saint-Quentin; Delafosse-Chippre, Marotte-Josselin, négociant, Duchesne-Debry, Sarget, Museux et Charlet. M. Duchesne-Debry, n'ayant pas accepté, fut remplacé par arrêté directorial du 8 frimaire par M. Namuroy Grégoire, négociant. Notons que dès le 5 brumaire, jour de la destitution des anciens administrateurs municipaux, M. Leroy-Créteil (1) avait été nommé par ses collègues président de la municipalité et que M. Delafosse-Chippre avait été élu vice-président.

*
* *

« L'oubli des fêtes nationales ou une négligence affectée dans leur solennisation », tel était l'un des manquements administratifs qui avaient motivé la destitution par le Directoire de M. Fizeaux et de ses collègues. Les nouveaux administrateurs de notre ville

(1) M. Leroy-Créteil devait conserver les fonctions de président de la municipalité jusqu'au 1^{er} vendémiaire an VII; mais ayant été nommé agent forestier près de l'ancienne gruerie de Bohain, il opta pour cette dernière charge et renonça, en raison de l'incompatibilité des fonctions, au titre d'administrateur des ville et canton de Saint-Quentin.

devaient donc placer au premier rang de leurs préoccupations la réorganisation des fêtes décadaires. Aussi, le 22 frimaire an VI (12 décembre 1797), ils prirent la délibération suivante :

« Vu l'arrêté de l'administration centrale de l'Aisne du 11 frimaire, présent mois, relatif au rétablissement et à la célébration des fêtes décadaires,

» L'administration municipale, considérant qu'elle doit concourir de tous ses moyens à l'affermissement du gouvernement républicain et user de toute l'autorité dont la loi l'investit pour en faire respecter et suivre les usages et les intentions,

» Arrête ce qui suit, après avoir entendu le commissaire du directoire exécutif :

» Art. 1^{er}. — Invitation est faite à tous les habitants de cette commune de fixer à l'avenir aux décadis leurs jours de repos et de ne plus interrompre désormais leurs travaux les jours connus sous la dénomination de *dimanches* et de *fêtes*.

» Art. 2. — Il est défendu aux instituteurs et institutrices de tenir leurs classes les décadis ; il leur est enjoint de fixer aux quintidis et décadis leurs jours de congé et de contribuer, par leur présence et celle de leurs élèves, à la solennité des fêtes décadaires.

» L'administration examinera, avec une sévère exactitude, si les instituteurs et insti-

tutrices remplissent ponctuellement leurs devoirs à cet égard...»

L'administration municipale allait non seulement tenir la main à l'exécution de cet arrêté, mais encore saisir toutes les occasions d'affirmer, par l'éclat des fêtes publiques, son attachement au gouvernement républicain. Les événements se prêtaient admirablement, d'ailleurs, au désir qu'avait la municipalité de réveiller l'enthousiasme populaire et de secouer l'indifférence politique qui, depuis le coup d'Etat de fructidor, avait gagné la France entière. La paix venait d'être signée avec l'empereur d'Autriche et le 20 frimaire an VI (10 décembre 1797), le glorieux général de l'armée d'Italie, Bonaparte, avait été reçu en triomphateur par le Directoire et la population parisienne. La municipalité de Saint-Quentin voulut imiter le gouvernement et célébrer par une solennité publique l'heureux événement de la paix de Campo-Formio. Dans sa séance du 14 nivôse an VI, elle prit la décision suivante :

« Vu la loi du 13 brumaire dernier portant ratification du traité de paix conclu entre la République française et l'Empereur, roi de Hongrie et de Bohême ;

» Vu aussi l'arrêté du Directoire exécutif du 23 frimaire an VI qui ordonne au ministre de la justice de faire imprimer et publier solennellement la loi précitée dans toute l'étendue de la République ;

» Considérant que la paix est, par elle-même, un des plus heureux événements qui puissent arriver, puisqu'elle arrête l'effusion du sang humain, réconcilie les peuples avec les peuples et rétablit entre eux ces précieuses relations d'amitié et de commerce qui font leur bonheur commun ;

» Considérant que la paix avec l'Empereur, roi de Hongrie et de Bohême, est la plus importante et la plus glorieuse qui ait été conclue jusqu'ici, puisqu'elle a désarmé le plus terrible ennemi que nous eussions à combattre sur terre et qu'elle met fin à la guerre continentale, en devenant le gage certain de la paix que la République française est sur le point de conclure avec le Corps germanique au congrès de Rastadt, dont le résultat va fixer à jamais le repos et la tranquillité de l'Europe ;

» Considérant que la célébration de la paix avec l'Empereur sera pour tous les vrais Français une occasion de se livrer à la joie et à l'allégresse, de témoigner leur respect, leur admiration, leur reconnaissance à nos intrépides défenseurs et à leurs immortels généraux, de ranimer l'esprit public par une nouvelle et douce impulsion, d'exciter l'indignation générale contre le perfide et atroce gouvernement anglais, l'auteur et le continuateur du fléau de la guerre, le seul qui met encore obstacle au bonheur et à la prospérité des nations et d'engager tous les

bons citoyens à contribuer, suivant leurs facultés, au terrible armement qui doit enlever pour jamais le sceptre des mers à son orgueilleux possesseur ;

» L'administration municipale, prévenant le voeu de ses concitoyens et voulant entrer dans les vues patriotiques qui les animent, après avoir entendu le commissaire du Directoire exécutif, arrête ce qui suit :

» Art. 1^{er}. — L'heureux événement de la paix entre la République française et l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, sera célébré décadi prochain, 20 nivôse, avec toute la pompe et la solennité possibles ;

» Art. 2. — La publication solennelle de ladite fête aura lieu aux quatre coins de la Grande Place de la commune et aux trois portes de la ville.

» Art. 3. — La cérémonie sera célébrée dans l'édifice destiné aux cultes vers onze heures du matin. Il y aura un autel sur lequel les citoyens seront invités à déposer leurs offrandes patriotiques pour l'expédition contre l'Angleterre.

» Art. 4. — Etc.. »

Ce fut donc à l'initiative de ses administrateurs, jaloux d'être agréables au Gouvernement et de rendre aux fêtes publiques leur ancien éclat, que la ville de Saint-Quentin dut la fête du 20 nivôse an VI (9 janvier 1798) célébrée à l'occasion de la paix entre la République française et l'Empereur. Cette

solemnité offre donc un intérêt historique d'autant plus grand qu'elle fut une manifestation spontanée de la nouvelle administration communale. Aussi, nous n'hésitons pas à rapporter ici en entier le procès-verbal de cette intéressante journée. Les analyses les plus exactes et les plus habilement faites ne sauraient remplacer les documents originaux dont le style et les pensées sont comme un reflet de l'état intellectuel et moral des contemporains. Voici cette pièce :

« Dès le soir du 19 nivôse, le canon et le carillon de la Maison Commune annoncèrent aux citoyens la fête du lendemain.

» Le 20, à l'aube du jour, une salve d'artillerie et les accords républicains du carillon invitèrent tous les citoyens à l'allégresse et à se réunir à leurs magistrats pour la célébration de la fête de la Paix.

» Un peuple nombreux et satisfait remplissait déjà les rues, la place publique et le temple, préparé pour la célébration de la fête, lorsque l'administration municipale sortit du lieu de ses séances pour aller proclamer aux trois portes de la ville l'arrêté du directoire exécutif du 25 frimaire dernier relatif à la ratification du traité de paix conclu entre la République et l'Empereur, roi de Hongrie et de Bohême.

» Elle marchait au milieu d'une haie formée par la garde nationale, ayant à sa tête une musique guerrière qui faisait entendre

les airs chéris des républicains. Le cortège se composait de l'administration municipale, des tribunaux correctionnel, de paix et de commerce, des chefs militaires en activité de service dans la place, des administrateurs des hospices, des instituteurs et de différents groupes désignés par des bannières ornées d'inscriptions républicaines et analogues à la fête.

» La gendarmerie ouvrait et fermait la marche.

» A chaque station, les citoyens faisaient retentir les airs des cris de Vive la République ! Vive la Paix !

» Le cortège s'avança vers le temple, et son arrivée fut annoncée par le chant marseillais, exécuté par l'orchestre. Il passa sous le niveau de l'égalité suspendu à un arc de triomphe qui fermait le carré de l'enceinte préparée pour la cérémonie.

» Vers le fond de cette enceinte, la République, foulant aux pieds les attributs de la royauté, du fanatisme et de l'anarchie, s'élevait sur un piédestal autour duquel allèrent se placer quatorze vétérans portant chacun une bannière. Sur chacune de ces bannières on lisait le nom d'une des quatorze armées de la République.

» Sur la gauche, une pyramide antique consacrée aux fondateurs de la République, aux vainqueurs de Jemmapes, de Fleurus, de Quiberon et d'Arcole et aux grandes épo-

ques de la Révolution, marquait la place de douze vieillards représentant les pères de la Patrie.

» Douze jeunes citoyennes vêtues de blanc et représentant les familles des braves morts dans les combats, étaient sur la droite autour d'un sarcophage élevé à leur gloire.

» Plus loin, Minerve présentait au peuple français la Constitution de l'an III. Les élèves des différentes écoles se groupaient autour de son piédestal.

» La Paix, entourée de ses attributs, faisait le pendant de ce groupe.

» En face de la tribune s'élevait un trophée d'armes consacré au pacificateur du continent (1). Quinze jeunes militaires, qui se sont distingués dans les armées, étaient placés devant ce trophée. L'un d'eux portait l'oriflamme nationale sur laquelle on lisait :
GUERRE AU GOUVERNEMENT ANGLAIS.

» Les autorités civiles et militaires avaient leurs places distinguées et la force armée garnissait le pourtour de l'enceinte.

» Les différents groupes ayant ainsi pris leurs places, le président de l'administration municipale et le commissaire du Directoire exécutif quittèrent la leur et commencèrent la cérémonie en attachant une couronne d'immortelles à l'oriflamme nationale et en

(1) Il s'agit certainement ici du général Bonaparte qui, par le traité de Campo-Formio, venait, en effet, de mettre fin à la guerre continentale.

versant l'encens dans les cassolettes distribuées autour de chaque monument.

» Alors un concert de voix adressa à l'Être Suprême des actions de grâces.

» Un officier municipal fit lecture du traité de paix et de la proclamation du Directoire sur la descente en Angleterre. Il accompagna cette lecture d'un discours relatif à la fête. Ce discours excita le plus vif enthousiasme et fut couvert des cris de vive la République ! Vivent les armées, le Corps législatif et le Directoire !

» Successivement, l'orchestre exécuta les airs et les chants les plus républicains.

» Un autre discours sur l'amour de la Patrie et l'éducation fut prononcé, et la cérémonie se termina par une invocation au génie de la France.

» Un peuple immense remplissait le temple ; ses voûtes retentirent des acclamations de la joie et du patriotisme.

» Le cortège défila et se rendit à la Maison Commune au milieu de ce concours de citoyens satisfaits.

» Un banquet était préparé : les magistrats, les militaires, confondus avec leurs concitoyens, se livrèrent aux douces émotions de la fraternité. Les toasts chers aux républicains y furent portés d'enthousiasme et au milieu des plus bruyants applaudissements.

» Trois salles de bal s'ouvrent et invitent

les citoyens à des plaisirs d'un autre genre. Ils s'y portent en foule; l'ordre et la franche gaieté président à leurs amusements.

» Le jour fait place à la nuit, mais c'est pour présenter un nouveau spectacle. Des flots de lumière éclairent toutes les rues; les citoyens semblent se disputer (*sic*) de zèle et de patriotisme; chacun veut exprimer sa vive allégresse par des feux et des devises républicaines artistement placées; tous les citoyens, joyeux, parcourent la commune; celle-ci présentait encore l'aspect le plus riant lorsque l'heure du repos arriva.

» Aucun excès, aucune rixe n'ont souillé cette belle journée toute républicaine; les citoyens se sont dispersés paisiblement en chantant la République, ses dignes soutiens et ses invincibles années (1). »

*
**

Il ne faut pas s'étonner si, après les prodigieux succès des armées républicaines et surtout après la merveilleuse campagne du général Bonaparte en Italie, les événements extérieurs trouvaient un écho dans les fêtes décadaires célébrées en France. Peu de temps après le retour à Paris du glorieux

(1) Nous ne parlerons que pour mémoire de la fête du 2 pluviôse an VI (21 janvier 1798). Elle ne fut que la répétition de la cérémonie célébrée les années précédentes.

négociateur de la paix de Campo-Formio, le général Duphot fut tué à Rome, le 23 décembre 1797, aux côtés de l'ambassadeur français, Joseph Bonaparte, avec lequel il s'était interposé, dans une émeute, entre les démocrates italiens insurgés et les troupes papales. Celles-ci n'avaient pas hésité à faire feu sur leurs adversaires, bien qu'ils eussent cherché un refuge dans une dépendance du palais de l'ambassade française. Le Directoire n'ayant pas obtenu de la cour pontificale les satisfactions qui lui étaient dues pour cette violation du Droit des gens, résolut de s'emparer de Rome, et le 10 février 1798, le général Berthier, qui commandait l'armée d'Italie, arriva en vue de la ville éternelle, où il entra sans coup férir.

Cet événement inspira à un poète un hymne patriotique que nous trouvons dans le registre A 8 de nos archives municipales. La poésie est-elle l'œuvre de l'un de nos concitoyens ? M. Jean-Baptiste Hendrick, qui la chanta, le 30 pluviôse an VI (18 février 1798), jour de fête décadaire, en est-il l'auteur ou n'en fut-il que l'interprète ? Nous l'ignorons, mais nous penchons pour la seconde hypothèse. Quoi qu'il en soit, cette pièce de vers est bonne (1) et, dans le doute, nous croyons devoir la rapporter ici :

(1) Cette poésie ne serait-elle pas de Lebrun ou de quelque autre poète de la période révolutionnaire, Chenier, Coupigny, Flins, La Chaubaussière ou Desorgues, par exemple ?

La ronce a végété dans son urne avilie
Et l'herbe a cru sur son tombeau ;
J'ai vu ton peuple crédule
Souffrir qu'un pontife imposteur
Usurpât la chaise curule
D'où tonnait ton fier dictateur.

Refrain : Rome etc...

IV

Quoi tu dors énervé sous le fardeau des chaînes
Romain qui régna sur les rois...
Quoi ! Rome est asservi ! les aigles romaines
Rampent sous l'ordre de la Croix !
Eveillez-vous, illustres manes,
Sortez du sein des monuments,
Dispersez ces prêtres profanes
Ils ont ab:uti vos enfants !

Refrain : Rome, etc...

V

Romaina, lève les yeux... Là fut le Capitole,
Ce pont est le pont de Coelès,
Ces charbons sont couverts des cendres de Scévole
Lucrèce dort sous ces cyprès.
Là Brutus immola sa race,
La fut englouti Curtius,
Et César, à cette autre place,
Fut poignardé par Cassius.

Refrain : Rome etc...

VI

Peuple esclave, entends-tu les chants d'un peuple
[libre

Sors enfin des bras du sommeil,
As-tu vu ses drapeaux flottant aux bords du
[Tibre ?

Voici le moment du réveil !
Hâte-toi brise tes entraves
Et que du creux des volcans,
L'Étna vomisse au loin ses laves
Pour dévorer tous les tyrans !

Refrain : Rome etc...

*
**

Depuis longtemps déjà, l'enthousiasme populaire des premiers jours de la Révolution avait singulièrement faibli. C'était la conséquence nécessaire et fatale de nos discordes politiques et religieuses. Cependant, depuis la fin de la Terreur, il y avait eu de belles journées encore, et nous avons vu plusieurs fêtes célébrées sous l'administration de M. Fizeaux au milieu de la joie universelle. Mais cet enthousiasme ne pouvait toujours durer; il était impossible que la fréquence même des solennités publiques ne nuisit pas à leur succès. M. Leroy Creteil et ses collègues, qui remplaçaient les anciens administrateurs destitués pour cause de *modérantisme*, se trouvaient donc, au point de vue de la célébration des fêtes décadaires

et nationales, dans une situation d'autant plus embarrassante qu'ils étaient obligés, par leur origine même, de faire plus et mieux.

Pour réveiller l'intérêt et le zèle de la population saint-quentinoise, il fallait varier la mise en scène des cérémonies, leur donner un aspect et des décors nouveaux. Ce n'était pas chose facile : l'argent manquait, et, de plus, les ressources artistiques de notre ville, alors peuplée de dix à douze mille habitants, étaient fort limitées. Si l'on s'en rapporte au procès-verbal officiel de la fête du 20 nivôse an VI, célébrée à l'occasion de la paix entre la République française et l'Empereur, la solennité due à l'initiative des nouveaux administrateurs, avait réussi. Mais il est difficile d'accorder une foi entière à un récit dont aucun autre document contemporain ne permet de vérifier la sincérité. Ce qui est certain, c'est qu'à l'époque où nous sommes arrivés, en l'an VI, à Paris et dans mainte grande ville de province, l'enthousiasme avait disparu pour faire place à l'indifférence et au scepticisme. Les citoyens assistaient aux pompes théâtrales organisées par le Directoire en spectateurs désœuvrés et désabusés. Il en fut probablement de même à Saint-Quentin. Certes, il n'y a pas de fête qui ne trouve des spectateurs, mais les solennités publiques perdent bientôt tout caractère et toute signi-

fication, quand elles s'adressent seulement à cette partie de la population qui est toujours avide de plaisirs bruyants et de spectacles tumultueux.

Le gouvernement luttait donc contre l'indifférence qui grandissait de jour en jour. Chose difficile à comprendre, tout le monde voyait que la multiplicité même des fêtes nuisait à leur succès et cependant on en instituait encore de nouvelles. C'est ainsi que dans le but de raviver dans les classes populaires l'esprit démocratique, le Conseil des Cinq-Cents décida le 11 pluviôse an VI (30 janvier 1798) que l'on célébrerait le 30 ventôse (20 mars) de chaque année une *fête de la souveraineté du peuple*. Cette solennité fut, en effet, célébrée le 30 ventôse an VI, à Saint Quentin, sur la grande place, à deux heures et demie de l'après-midi. Voici le récit que nous en a transmis le registre A 8 de la municipalité :

La marche du cortège fut ouverte par un détachement de défenseurs de la Patrie suivi de quatre jeunes gens de la commune portant chacun un écriteau. Sur le premier on lisait : *La souveraineté du peuple réside essentiellement dans l'universalité des citoyens.*

Sur le second : *L'universalité des citoyens français est le souverain.*

Sur le troisième : *Nul ne peut, sans une*

délégation légale, exercer aucune autorité, ni remplir aucune fonction publique.

Sur le quatrième : *Les citoyens se rappelleront sans cesse que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaires et électorales que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la République.*

Venait ensuite un groupe de vieillards au nombre de vingt, ayant chacun à la main une baguette blanche. Derrière ce groupe, on voyait le livre de la Loi porté par deux citoyens recommandables par leur âge, leur probité et leur sagesse. Suivaient l'administration municipale, les chefs militaires, le tribunal correctionnel, le tribunal de commerce, les membres des hospices, les instituteurs et institutrices avec leurs élèves, les garçons d'un côté et les filles de l'autre. Le cortège précédé et suivi par un détachement de défenseurs de la patrie, s'avancait au milieu d'un peuple innombrable qui mêlait ses accents patriotiques aux sons d'une musique guerrière.

Arrivé à l'enceinte tracée au milieu de la place et garnie en dedans par un cordon de banquettes, le cortège fit son entrée par un arc de triomphe en verdure auquel était suspendu un niveau. Un drapeau tricolore flottait de chaque côté de l'arc. En avant, dans l'enceinte, s'élevait un amphithéâtre destiné à l'orchestre, surmonté d'une tri-

bune. Dans un angle du carré, en entrant à gauche, on remarquait un obélisque orné d'un crêpe, d'une couronne de chêne et d'un drapeau, consacré à la mémoire des citoyens morts pour la défense de la Patrie, avec cette inscription : *Aux héros qui ont péri dans la guerre de la liberté, leurs concitoyens reconnaissants.*

Dans l'angle du carré, en entrant à droite, était placée une pyramide antique surmontée d'un drapeau tricolore et d'une couronne de chêne, consacrée aux fondateurs de la République et aux grandes époques de la Révolution avec une inscription analogue.

Plus loin, sur la même ligne, était un trophée d'armes consacré aux pacificateurs du continent. Quatorze bannières portant chacune le nom d'une armée de la République, avaient été plantées à des distances égales des deux côtés du carré. Dans le fond de l'enceinte, s'élevait l'autel de la Patrie, orné de verdure, surmonté d'un drapeau tricolore et placé vis-à-vis de la maison commune. Sur l'une des faces on lisait : *Le peuple français remet le dépôt de sa Constitution à la fidélité des fonctionnaires publics, à la vigilance des pères de famille, aux épouses et aux mères, à l'affection des jeunes citoyens, au courage de tous les Français.*

Sur une autre face, on lisait : *Le peuple français est le souverain légitime.*

Enfin, sur une troisième : *Le peuple français déteste les tyrans.*

Sur les marches de l'autel, l'encens brûlait dans six cassolettes.

A gauche de l'autel était la statue de la Liberté portant ces mots : *La liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui.*

A droite, la statue de l'Égalité avec cette inscription : *L'égalité n'admet aucune distinction de naissance, aucune hérédité de pouvoirs.*

Au bas de l'autel, à gauche, sur une plateforme, paraissait la statue de la Raison avec cette inscription : *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit.*

Derrière la statue s'élevait un grand carré garni de draperies et surmonté de cette inscription : *Ni violence, ni faiblesse ; ni terreur, ni réaction ; ni royauté, ni dictature.*

Au bas de l'autel, à droite, la statue de la Nature avec cette inscription : *Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir.* Le carré surmonté de cette statue portait cette devise : *Mettre les destinées de la République en des mains vertueuses et purement républicaines est le dernier degré de gloire où puisse parvenir la Grande Nation.*

Les corps constitués occupèrent, sur les deux côtés de l'autel, la place qui leur avait été assignée.

Immédiatement derrière eux étaient les instituteurs et les institutrices avec leurs élèves, les garçons d'un côté et les filles de l'autre.

Les quatre jeunes gens portant les écriteaux allèrent les placer des deux côtés de l'autel de la Patrie, tandis que les vieillards se rangeaient devant en demi-cercle.

Le livre de la Loi fut placé sur l'autel et près d'un vase antique renfermant le feu sacré (*sic*).

La force armée occupait l'extérieur de l'enceinte et les citoyennes étaient placées en dedans sur des banquettes qui en garnissaient le pourtour.

La cérémonie commença par le chant de l'hymne à la Liberté. Après quoi les vieillards s'avancèrent au milieu de l'enceinte, et, réunissant leurs baguettes, ils en formèrent un faisceau qu'ils lièrent avec des bandelettes tricolores. Puis l'un d'eux étant monté sur les degrés de l'autel de la Patrie, adressa aux magistrats les paroles textuelles de l'arrêté du Directoire exécutif du 28 pluviôse an VI, ainsi conçues : « La souveraineté du peuple est inaliénable. Comme il ne peut exercer par lui-même tous les droits qui en découlent, il délègue une partie de sa puissance à des législateurs et à des magistrats choisis par lui-même ou par des électeurs qu'il a nommés. C'est pour se pénétrer de l'importance de ces choix

que le peuple se rassemble aujourd'hui. »

Le président de l'Administration municipale répondit, conformément à l'arrêté précité : « Le peuple a su par son courage reconquérir ses droits trop longtemps méconnus ; il saura les conserver par l'usage qu'il en fera ; il se souviendra de ce précepte qu'il a lui-même consacré par sa charte constitutionnelle, que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaires et électorales que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la République. »

La prononciation de ces paroles fut précédée d'un roulement de tambours et de la présentation des armes.

On chanta l'hymne consacré à l'Être Suprême et commençant par ces mots : *Père de l'Univers...*

Un membre de l'Administration municipale monta à la tribune et lut la proclamation du Directoire exécutif relative à la fête et aux assemblées primaires.

L'orchestre exécuta une symphonie.

Un enfant nouveau né fut présenté sur l'autel de la Patrie pour y recevoir le baptême républicain. Les témoins lui donnèrent le nom de Félix. Le président de l'Administration municipale le félicita sur l'heureuse époque de sa naissance. Il lui souhaita probité, républicanisme, piété filiale, enfin toutes les vertus du bon citoyen. Le vieillard

qui avait prononcé les paroles relatives à la souveraineté du peuple, forma les mêmes vœux, et lui donna, ainsi que l'avait fait le président, l'accolade fraternelle.

On chanta la strophe *Amour sacré de la Patrie*, après quoi le cortège fit le tour de l'enceinte précédé du Livre de la Constitution et du faisceau portés par les quatre jeunes gens à qui les écriteaux avaient été confiés au début de la cérémonie.

Pendant cette marche, l'orchestre jouait l'air du *Départ* et la *Marseillaise*.

Le cortège sortit par l'arc de triomphe et se rendit, toujours au son de la musique, en traversant la Grande Place, sur une autre plus petite appelée place de l'Égalité (1), nouvellement plantée, et au milieu de laquelle on venait de construire, en pierres, un autel de la Patrie. Après avoir fait le tour de la dite place, le cortège alla former un cercle autour de l'autel. Il y eut roulement de tambours et présentation d'armes. Le président prononça un discours d'inauguration qui fut accueilli avec les plus vifs applaudissements. Le cortège se remit en marche et retourna à la Maison Commune où le Livre de la Loi et le faisceau furent déposés dans la salle principale de l'administration. La musique joua l'air *Où peut on être mieux qu'au sein de sa famille*, puis le cortège se

(1) Aujourd'hui la petite place Saint-Quentin.

sépara aux cris mille fois répétés de Vive la République !

Il y eut ensuite bals publics et gratuits dans différents quartiers de la ville et notamment dans la salle de spectacles. La joie la plus vive y fut accompagnée de l'ordre et de la décence. Aucun trouble, aucun accident ne gâtèrent cette fête, dont la célébration a été un nouveau motif de ralliement pour les Républicains et un sujet de désespoir pour les ennemis du gouvernement. »

La simple lecture de ce procès-verbal montre que cette fête de la Souveraineté du peuple dut être froide, ennuyeuse, et ajoutons peu compréhensible. Nous inclinons à croire que tel fut aussi l'avis des contemporains. Ce n'étaient ni cette glaciale mise en scène, ni cette singulière exhibition d'aphorismes politiques ou moraux qui pouvaient remuer la masse populaire. Faut-il, en effet, faire remarquer que le dialogue entre un vieillard et le président de la municipalité relativement aux droits imprescriptibles de la Nation et aux pouvoirs qu'elle délègue n'est pas à sa place dans une fête où tous les spectateurs n'étaient certainement pas des philosophes ? Le Directoire, on le sait, espérait, à l'aide des solennités publiques, relever en France l'esprit politique et le niveau de la moralité que les malheurs publics et surtout la longue agonie de la Terreur avaient

terriblement abaissé ; mais si le but était louable, les moyens employés étaient, il faut en convenir, très défectueux. Il fallait, pour réussir, que les fêtes fussent attrayantes et que tout le monde pût comprendre sans effort le sens des cérémonies : le gouvernement, au contraire, les rendit monotones ; bien plus, il en fit souvent de véritables énigmes historiques ou philosophiques. Que signifie, par exemple, ce groupe de vingt vieillards portant des baguettes blanches qu'au début de la cérémonie, après le chant de l'hymne de la liberté, ils réunirent solennellement en faisceau ? Croit-on, d'un autre côté, que les félicitations adressées par le chef de l'administration municipale à l'enfant présenté sur l'autel de la Patrie aient contribué à rehausser l'éclat de la journée ? Ce discours à un nouveau-né était parfaitement ridicule. Il faut supposer que les administrateurs de notre ville avaient bien mal interprété les instructions qui leur avaient été transmises par le gouvernement ou par le Directoire exécutif de l'Aisne pour la célébration de la fête du 30 ventôse.

Dix jours après la fête de la Souveraineté du peuple, le 10 germinal an VI, la ville de Saint-Quentin célébrait celle de la Jeunesse : on se contentait de répéter exacte-

ment la cérémonie que nous avons racontée à la date du 10 germinal an IV.

Le 10 floréal suivant (29 avril 1798) ramenait la Fête des Epoux. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler les fêtes des Epoux de l'an IV et de l'an V, mais les renseignements nous faisant complètement défaut sur ces deux solennités, nous avons dû nous contenter de les mentionner. Nous possédons, au contraire, un procès-verbal détaillé de la fête célébrée en l'an VI, et cette cérémonie fut assez curieuse dans ses détails pour que nous la racontions ici. Elle eut lieu vers trois heures de l'après-midi sur la petite place Saint-Quentin où l'on avait récemment élevé, ainsi que nous l'avons vu plus haut, un autel de la Patrie (1). Au cortège officiel composé, comme à l'ordinaire, des fonctionnaires des divers ordres, s'étaient joints des vieillards des deux sexes avec leurs enfants et leurs petits enfants, des personnes mariées dans le courant du mois de germinal et de la première décade de floréal, plusieurs autres personnes qui s'é-

(1) Cet autel, construit en pierres, ne servit, croyons-nous, qu'à cette fête des Epoux et à celle de la Souveraineté du Peuple de l'an VI. Nous verrons prochainement qu'à l'époque où nous sommes parvenus, une souscription recueillie parmi les habitants de Saint-Quentin, permit de construire un autel de la Patrie *définitif* dans l'ancien Pré Saint-Thomas.

taient distinguées par des actes de courage ou de dévouement, enfin des citoyens mariés qui, déjà chargés de famille, avaient adopté un ou plusieurs enfants. Des membres de l'administration municipale conduisaient les quatre jeunes filles dont le mariage allait être célébré pendant la cérémonie. Ces jeunes filles étaient suivies de leurs futurs époux et de leurs proches parents.

« Le cortège parvenu dans l'enceinte où la fête devait se célébrer, dit le procès-verbal de la municipalité, les différents groupes se placèrent aux endroits qui leur avaient été désignés par les commissaires chargés de son exécution. En ce moment, la musique exécutait la *Marche de Sargines*.

» Un roulement de tambours annonça que la fête allait commencer. Un des administrateurs monta à la tribune et fit la lecture des lois. Le président de l'administration lui succéda et prononça un discours analogue à la fête. Ce discours, qui fut fortement applaudi, exprima, au nom des citoyens de Saint-Quentin, les sentiments de la plus vive reconnaissance aux fondateurs qui, par leurs bienfaits, ont procuré aux magistrats la douce satisfaction de pourvoir, tous les ans, à la dot et au mariage de quatre pauvres jeunes citoyennes (1). La musique exé-

(1) Il s'agit ici probablement de la fondation Chanterel, dite du *Blé de Chapitre*.

cuta l'air : *O le plus tendre des pères...*

» Conformément à la loi et aux arrêtés du Directoire exécutif et du Directoire de département, le citoyen Lefèvre Marolle, le plus ancien d'âge et réunissant près de lui la famille la plus nombreuse, distribua des couronne civiques aux personnes mariées, qui, par des actions louables, ont mérité de servir d'exemple à leurs concitoyens, et à celles qui, déjà chargées de famille, ont adopté un orphelin. En leur donnant la couronne civique, il prononça à chacun d'eux un discours où se peignait la reconnaissance des citoyens envers ces personnes estimables. On voyait parmi elles deux citoyennes qui, quoiqu'indisposées, n'hésitèrent pas à risquer leur existence en se précipitant dans l'eau pour sauver deux malheureux enfants qui allaient y périr. On y distinguait aussi plusieurs citoyens qui, tout récemment, descendirent dans une cave où un foyer ardent avait déjà suffoqué plusieurs personnes qui avaient cherché à l'éteindre. Par cet acte de dévouement, ils sauvèrent la vie à trois de leurs compatriotes. Les âmes furent électrisées par des applaudissements universels qui embellirent cette touchante cérémonie. L'orchestre exécuta de suite l'air : *Veillons au salut de l'Empire.*

» Un roulement de tambours annonça qu'un orateur allait prendre la parole.

» Le citoyen Boucly, instituteur, monta à

la tribune. Son discours, rempli de vérités sublimes, fit une vive impression sur les auditeurs. Il traça d'une main hardie la triste existence d'un célibataire et prouva combien elle était indigne de l'homme républicain. Il démontra que rien ne pouvait égaler les douces jouissances qu'éprouve une tendre mère. Ce discours fut accueilli par des applaudissements justement mérités. La musique joua l'air : *Ça ira*.

» Ensuite, le président de l'administration conduisit vers l'autel de la Patrie une des futures épouses. Elle était accompagnée de son amant et des témoins. Le mariage se fit selon les formes usitées et les époux reçurent du président le baiser fraternel. Les trois autres furent successivement mariées par trois administrateurs. Cette cérémonie rappelant aux citoyens les êtres bienfaisants qui en furent les fondateurs, fit naître la plus vive allégresse. Pendant ces mariages, la musique exécutait l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*. On chanta ensuite l'hymne à la liberté et plusieurs autres chansons républicaines. On entonna le chant du départ, et le cortège se remit en marche dans le même ordre qu'il avait observé en partant. On fit le tour de l'autel de la Patrie au son d'une musique guerrière et républicaine. Arrivées devant la maison commune, les nouvelles mariées y furent conduites par les administrateurs, et tous les

citoyens, remplis de cet enthousiasme que fit naître dans tous les cœurs cette fête touchante, allèrent se livrer aux plaisirs qui couronnèrent cette brillante journée. »

(13 R)

LE PRÉ SAINT-THOMAS EST TRANSFORMÉ EN
CHAMP DE FÊTES. — ON Y CONSTRUIT
UN AUTEL DE LA PATRIE.

Jusqu'ici, nous avons vu les fêtes publiques célébrées soit sur la grande place, soit dans l'église collégiale, soit enfin, et dans deux circonstances seulement, sur la petite place Saint-Quentin. Au début de l'année 1798, on conçut le projet d'établir, dans l'enceinte de la ville, un champ de fêtes où désormais auraient lieu, pendant la belle saison, les solennités nationales et décadaïres. Le choix de la municipalité se fixa sur le pré Saint-Thomas où existait, depuis longtemps déjà, un jeu de paume ou de battoir. Ce pré Saint-Thomas, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, était situé à

l'extrémité méridionale de la rue du même nom, parallèlement au rempart, dans l'espace compris aujourd'hui entre les rues d'Achery et des Faucons. Sa longueur était d'environ cent-dix mètres, et sa largeur, non compris le talus des fortifications, était de trente-sept mètres. Le jeu de paume en occupait toute la longueur, sur une largeur de 17 mètres seulement. C'étaient, on le voit, des dimensions bien restreintes pour un champ de fêtes; mais notre ville, resserrée dans son enceinte fortifiée, n'avait pas le choix d'un autre emplacement, et dut se contenter d'un espace qui, avec les talus du rempart, équivalait à peine à la moitié de la superficie de la grande place.

Le 17 germinal an VI (6 avril 1798), l'administration municipale traita avec le sieur Vasseur-Delaplace, entrepreneur des fortifications, pour l'aménagement du pré Saint-Thomas et pour la construction, au même endroit, d'un autel de la Patrie. La dépense évaluée à trois mille francs seulement, devait être couverte par le produit d'une souscription publique s'élevant à 3,283 fr. 55c. (1). Suivant le cahier des charges, les travaux devaient être entièrement terminés le 9 floréal (28 avril) an VI, veille de la fête décadaire consacrée aux Epoux. On se mit

(1) La dépense totale fut, en réalité, de 4,519 francs.

donc immédiatement à l'œuvre. Le 29 germinal (18 avril), c'est-à-dire douze jours seulement après le traité passé avec l'entrepreneur, le commissaire chargé de la direction des travaux, le capitaine du génie Blein, faisait connaître à la municipalité que la première pierre de l'autel de la Patrie serait posée le lendemain; il l'invitait en même temps à célébrer par une fête ce commencement des travaux. Les administrateurs de la ville accueillirent cette proposition avec empressement et résolurent de se rendre au pré Saint-Thomas avec la garde nationale et un corps de musique, pour poser solennellement la première pierre de l'autel de la Patrie. Ils décidèrent en même temps que le pré Saint-Thomas s'appellerait désormais le champ de la Réunion, et que l'ancienne rue Saint Thomas, nommée depuis 1792 rue des Sans-Culottes, recevrait également la dénomination de rue de la Réunion.

Le 30 germinal (19 avril), à quatre heures du soir, les administrateurs quittaient en corps l'Hôtel de Ville. « Des ouvriers volontaires et salariés, armés de leurs outils, dit le procès-verbal de la municipalité, d'autres portant la première pierre sur une civière décorée de verdure et de rubans tricolores, marchaient en tête du cortège que précédaient les tambours et la musique et que la garde nationale entourait. Dans cet ordre, on se rendit au Champ de la Réunion, où étaient

assemblés presque tous les citoyens de la commune. Un administrateur municipal étant monté sur le tertre où devait être placé l'autel de la Patrie, prononça un discours maintes fois interrompu par des applaudissements et couvert à la fin par les acclamations de Vive la République. (1). Aussitôt, au son des airs chéris des patriotes, le président de l'administration municipale et le commissaire du Directoire exécutif près cette administration, montèrent sur le tertre, et armés d'une truelle et d'un marteau, posèrent la première pierre de l'autel. Au milieu de cette pierre, était pratiquée une entaille dans laquelle on mit une boîte de plomb contenant, avec plusieurs pièces de monnaie au type républicain, une plaque de cuivre sur laquelle on avait gravé la date de ce monument et la manière dont il fut pourvu aux dépenses de sa construction. Les ouvriers ayant achevé de couvrir et d'entourer cette première pierre, le président, M. Leroy-Creteil, s'est élancé dessus, en chantant le dernier couplet de l'hymne des Marseillais : *Amour sacré de la Patrie*, dont le refrain, répété par le chœur universel des citoyens, a couronné cette cérémonie auguste et touchante, avec les cris répétés de Vive la République !

« Un chêne orné de rubans tricolores a

(1) Ce discours ne nous est pas parvenu.

été planté, le même jour, auprès de l'autel, au milieu d'une allée de peupliers. Puisse-t-il, continue le procès-verbal de la municipalité, être longtemps un témoignage de notre amour pour la République, et donner à nos petits-neveux un ombrage agréable qui leur rappelle ce que nous avons fait pour la liberté et pour leur bonheur (1).

» Les administrateurs furent reconduits dans le même ordre à la maison commune, et les ouvriers employés à l'autel célébrèrent par leur joie le reste de la journée. »

Après cette cérémonie de la pose de la première pierre, les travaux furent poussés activement, mais ils ne purent cependant être terminés le 9 floréal, suivant l'engagement souscrit par l'entrepreneur, car la fête de l'inauguration de la Patrie eut lieu le 10 prairial (29 mai), c'est-à-dire un mois après la date primitivement fixée. Avant de faire le récit de cette fête et afin de rendre plus facile l'intelligence des cérémonies que nous avons encore à raconter, il nous paraît utile d'essayer, à l'aide des documents qui nous sont parvenus, de retracer les disposi-

(1) Ce vœu ne fut pas exaucé. Les débris de l'autel de la Patrie servirent à construire, sous la Restauration, le maître-autel de l'église qui a été lui-même remplacé récemment par le riche et gracieux autel dû à M. P. Bœnard, *Habent sua fata.....*

tions et l'aspect du Champ de la Réunion, après l'achèvement complet des travaux.

Nous avons dit que le champ de la Réunion était parallèle au mur d'enceinte et qu'il présentait une longueur d'environ cent dix mètres. Le talus du rempart, qui le bornait au sud, fut disposé en huit rangs de gradins où huit cents spectateurs purent prendre place commodément. Le Jeu de Paume, placé au pied de ces gradins, fut converti en champ de courses à pied, de jeux et de danses et l'on disposa à ses extrémités deux colonnes qui devaient servir de but aux coureurs. Une distance de cent mètres séparant ces deux colonnes, l'ancien Jeu de Paume échangea son nom contre celui d'*hectamètre*.

Au delà de l'*hectamètre*, on disposa une plate-forme carrée à laquelle on accédait par sept gradins de gazon. Aux quatre angles de cette plate-forme s'élevèrent des candélabres ornés de verdure et posés sur des socles couverts d'inscriptions que nous rapporterons dans un instant.

De cette plate-forme, dix gradins circulaires, aussi en gazon, conduisirent sur une seconde plate-forme ronde au milieu de laquelle, sur un gradin de marbre rouge et bleu, octogone, s'éleva l'autel de la Patrie, en marbre blanc, carré et orné à chaque angle d'un pilastre de marbre noir d'ordre ionique. L'autel supportait une corbeille de

fleurs de grandes dimensions. Entre les deux socles, à droite et à gauche de l'autel, on plaça deux piédestaux attendant les statues de la Liberté et de l'Égalité, vis-à-vis desquels on disposa deux plates-formes semi-circulaires qui prirent les noms de plates-formes de la Liberté et de l'Égalité.

De ces deux plates-formes, on descendit par des talus gazonnés dans deux enfoncements où s'élevèrent deux pyramides quadrangulaires portant des inscriptions et entourées de peupliers plantés en rond. Celle de ces pyramides placée à droite de l'autel de la Patrie fut appelée le cénotaphe des magistrats; celle de gauche devint le cénotaphe des guerriers.

Aux deux extrémités de ces enfoncements, on disposa deux plates-formes circulaires présentant leur convexité aux premières et un peu plus élevées qu'elles. À leur centre s'élevèrent deux colonnes ornées d'emblèmes et de drapeaux et consacrées l'une à la Paix et l'autre à la Victoire.

Enfin, derrière l'autel, les cénotaphes et les plates-formes, on fit régner une allée de peupliers, à l'extrémité de laquelle on éleva un tombeau en l'honneur du peintre M.-Q. De Latour, bienfaiteur de sa ville natale.

Telles furent les dispositions adoptées par la municipalité pour le Champ de la Réunion. On nous excusera d'en avoir placé ici la description aride et même fastidieuse,

mais on reconnaîtra bientôt qu'elle était nécessaire. Nous croyons utile également de la compléter en rapportant les curieuses inscriptions que, selon la coutume du temps et dans le but d'inspirer le courage, la vertu, l'amour de la France, nos administrateurs firent graver sur les quatre faces de l'autel de la Patrie, sur les socles et piédestaux, ainsi que sur les cénotaphes. Nous les trouvons dans la liasse I, série C, fonds 2, article 6 de nos archives municipales modernes :

Sur les quatre faces de l'autel de la Patrie, on lisait :

A LA PATRIE. — *Si pour elle il est doux de vivre, pour elle il est beau de mourir.*

RÉPUBLIQUE. — *Se fonde avec du courage et se conserve par les mœurs.*

CONSTITUTION. — *Elle a pour base les droits de l'homme, pour but son bonheur.*

FRATERNITÉ. — *Elle réunit le guerrier et le magistrat, l'artisan et le cultivateur.*

Sur le socle de la statue de la Liberté, on grava ces mots :

LIBERTÉ. -- *Vivre libres ou mourir.*

Sur le socle de la statue de l'Égalité, on lisait ces deux vers de Voltaire :

Les mortels sont égaux; ce n'est point la nais-
[sance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

Sur les socles des candélabres, on traça les inscriptions qui suivent :

1° Sur le socle du premier candélabre auprès duquel devait se placer, dans les cérémonies publiques, le groupe des jeunes gens :

JEUNESSE. — *L'Europe voulait asservir la France; la Jeunesse courut aux armes et la France fut libre.*

AMITIÉ. — *Doux lien et consolation des âmes fortes.*

2° Sur le socle du second candélabre (groupe des jeunes filles) :

BEAUTÉ. — *Don séduisant du hasard.*

GRACES. — *Elles ne meurent point.*

PUDEUR. — *Ne la perdez jamais.*

AMOUR. — *Récompense du guerrier qui a rempli son devoir.*

3° Sur le socle du troisième candélabre (groupe des vieillards) :

VIEILLESSE. — *Elle a des charmes pour celui qui vécut vertueux et servit sa patrie.*

RESPECT. — *Pour la vieillesse, la vertu et le malheur.*

4° Sur le socle du quatrième candélabre (groupe des Epoux) :

FIDÉLITÉ. — *Vertu privée qui fait le bonheur de l'homme modeste.*

HYMEN. — *Lien délicieux qui se dénoue par la méfiance et la légèreté, mais se resserre par la paternité.*

Sur les colonnes de la Paix et de la Victoire, la municipalité fit graver ce qui suit :

GLOIRE. — *La plus vraie n'est pas la plus éclatante.*

Difficile à acquérir, elle est plus difficile à conserver.

VICTOIRE. — *La République n'a vaincu que pour rendre des peuples heureux.*

Voici maintenant les inscriptions que la municipalité ordonna de tracer sur le cénotaphe des guerriers :

Aux soldats morts aux champs d'honneur dans la guerre de la Liberté.

Ils étaient l'amour de l'armée, ils sont la gloire de la France et seront les modèles de la postérité.

Jeunes, ils ont vécu la vie des héros.

Ils dorment dans le sein de la gloire.

Leur lit de mort fut un champ de bataille; leur dernier soupir fut pour la République victorieuse.

Leurs noms seront célébrés tant qu'il y aura un peuple libre sur la terre.

Enfin on inscrivit sur le cénotaphe des magistrats :

Aux fondateurs de la République, victimes de l'anarchie.

Leur sang qui coula pour la cause du peuple a cimenté l'édifice de son bonheur.

Leurs noms seront célébrés tant qu'il y aura un peuple libre sur la terre.

Leur lit de mort fut un échafaud, leurs dernières paroles un vœu pour la République opprimée.

Au commencement du mois de prairial an VI, le champ de la réunion fut prêt, et le 10, jour de la fête de la Reconnaissance, fut choisi par l'administration municipale pour l'inauguration de l'autel de la Patrie et pour la prestation du serment des officiers de la garde nationale nouvellement élus.

A deux heures de l'après-midi, la garde nationale réunie sur la grande place reconnaissait ses officiers, puis le cortège des autorités et des invités, placé sur deux files que venaient envelopper les gardes nationaux formant une seconde file de chaque côté, se dirigea par la rue de Thionville (1) et le rempart vers le Champ de la Réunion, où il arriva vers trois heures. Trois canons ouvraient la marche : les tambours venaient ensuite. Une musique militaire jouant le *Chant du départ* et un chœur de jeunes citoyennes chantant l'hymne *Quels accents, quels transports*, etc., dont le cortège répétait le refrain, se faisaient entendre alternativement. Seize jeunes garçons qui al-

(1) La rue d'Isle.

laient, dans un instant, se disputer le prix de la course à pied, formaient le dernier groupe entre les deux files du cortège ; ils marchaient par quatre de front, se tenant étroitement par le bras. Laissons maintenant parler le procès-verbal de la municipalité :

« Le cortège, en arrivant au Champ de la Réunion, s'est distribué de la manière suivante :

» Les canons sont restés sur une avenue du rempart pour marquer par une salve les moments intéressants de la fête.

» Les tambours au milieu de l'hectamètre ; la musique à droite et à gauche.

» La garde nationale a bordé l'intérieur de l'hectamètre.

» La file droite du cortège composée des jeunes garçons de l'aumône commune et des jeunes garçons des maisons d'éducation avec leurs instituteurs, s'est arrêtée sur les marches de la descente. La file gauche comprenant les jeunes filles de l'hospice et des maisons d'éducation avec leurs institutrices, s'est de même arrêtée sur les marches et a formé une haie pour le passage du cortège.

» Des vieillards des deux sexes venaient ensuite à droite : ils sont allés se placer sur la plate-forme de la Paix.

» Des militaires blessés et des parents des défenseurs de la Patrie formaient la gauche. Ils ont été se placer sur la plate-forme de la Victoire.

» Les administrateurs municipaux, les autorités militaires et leurs employés, formant la file de droite, sont montés sur la plate-forme carrée, au bas de l'autel, et sont descendus de là sur la plate-forme *Liberté*.

» Les juges des différents tribunaux et les employés civils, formant la file gauche, se sont distribués de la même manière sur la plate-forme *Egalité*.

» Le chœur des jeunes filles s'est assis sur les gradins circulaires de l'autel, et les jeunes gens, divisés en deux troupes, ont été s'asseoir sur les socles des cénotaphes.

» Une foule immense remplissait les gradins de l'amphithéâtre, le rempart, les rues et toutes les avenues autour de l'enceinte ; on pense qu'il devait y avoir environ cinq mille spectateurs. Si l'on y ajoute la garde nationale et le cortège, on voit qu'il y avait plus de la moitié des habitants de Saint-Quentin.

» L'ordre et le silence ont régné dans cette assemblée nombreuse où chacun pouvait tout voir et presque tout entendre.

» Une citoyenne et un chœur de citoyens ont exécuté en symphonie l'hymne à l'Être suprême.

» Un citoyen monte sur le milieu de la plate-forme carrée et prononce le discours d'inauguration de l'autel de la Patrie, dans lequel il invite les citoyens au respect dû à ce monument sacré et au maintien des institutions républicaines.

» Les présidents des corps constitués civils et militaires, les commissaires du Directoire auprès des autorités, montent sur la plateforme circulaire de l'autel avec un vieillard et un enfant. Ils entourent l'autel en s'entretenant les bras et la musique exécute le couplet *Amour sacré de la patrie*. Des cris répétés de Vive la République! manifestent l'assentiment et l'enthousiasme généraux.

» Le président de l'administration municipale s'adressant à la garde nationale lui rappelle ses devoirs et la félicite des sentiments qui l'animent. Le commandant et les officiers font aussitôt, entre les mains des administrateurs municipaux, le serment de haine à la royauté et à l'anarchie. La musique exécute alors le *Pas de charge*.

» On a vu avec le plus vif intérêt un militaire de cette commune, le citoyen Charles-Louis-Cyprien Testart, commandant le deuxième bataillon de la Montagne du Bon-Air, faire hommage à ses concitoyens du drapeau de son bataillon, qu'il avait repris sur l'ennemi, qui s'en était emparé. Il a reçu, en échange, une couronne de chêne et les applaudissements unanimes de l'assemblée.

» Un citoyen a prononcé un discours sur l'objet de la fête de la Reconnaissance et son but moral; l'amour et la vénération pour les philosophes apôtres de la vérité et de la vertu et pour les bienfaiteurs de l'humanité; la haine et l'opprobre pour les perfides qui

la trompent et pour les tyrans qui l'oppriment. Il a terminé par l'éloge du peintre Delatour.

» Aussitôt, le président de l'Administration municipale, accompagné d'un député de chaque groupe, a porté une couronne de chêne sur chacun des cénotaphes et sur le buste de Delatour. La musique a joué pendant cette cérémonie l'air *Mourir pour la Patrie*.

» Les applaudissements ont alors redoublé et ont témoigné la satisfaction universelle. La musique a joué l'air *Quels accents*, etc.

» Cependant les jeunes garçons impatientes de paraître à leur tour dans l'hectamètre, ont quitté les cénotaphes et se sont précipités vers la colonne *Agilité*, où le président de l'Administration municipale et le commissaire du Directoire s'étaient placés pour juger la course, avec une citoyenne jeune et républicaine choisie par eux pour embellir la récompense du vainqueur.

» Un pied en avant, l'œil et l'oreille attentifs au mouvement de la baguette, au son du tambour, ils se sont tous rangés sur une file. Le troisième coup est frappé et ils sont déjà loin accompagnés des acclamations de leurs parents et de leurs amis. Ils arrivent presque tous ensemble à la colonne *Adresse*, dont il fallait faire le tour : mais bientôt l'un d'eux, remarquable par la couleur orange de ses habits, les devance tous. Trois autres le

suivent de près, aucun ne se décourage; le plus jeune et le dernier espère encore arriver à temps. Mais les quatre premiers touchent la colonne *Agilité* et ne laissent plus rien à désirer à ceux qui les suivent. Eux seuls maintenant vont se disputer le prix. La musique exécute l'air : *La beauté fait toujours voler à la victoire.*

» Ils partent à un second signal de la colonne *Adresse* et les yeux se fixent aussitôt sur l'habit orange qui semble devoir encore arriver le premier. Mais tout à coup, son voisin redouble d'efforts et lui arrache le prix dont il s'était déjà flatté. Le citoyen Fouquier, de la commune d'Hérouel, est proclamé vainqueur et reçoit l'accolade et une couronne de fleurs des mains de la beauté et de la vertu, au bruit des fanfares et des applaudissements d'un peuple immense.

» La musique joue alors *Si vous aimez la danse...* La garde nationale se retire, tout le peuple descend dans l'hectamètre, les magistrats, les juges, les guerriers, se confondent avec lui et les danses commencent aussitôt.

» La joie universelle qui règne dans les cœurs éclate sur tous les visages; chacun s'y livre sans réserve et la nuit seule vient terminer cette fête, que nul accident n'a troublée.

» Après la cérémonie, un des administrateurs va prendre sur la seconde plate-forme de l'autel de la Patrie le drapeau du citoyen

Testart, le remet à un officier et se rend avec la garde nationale à la Maison Commune. Le drapeau est déposé dans la salle des séances et placé dans le lieu le plus apparent avec cette inscription :

» Drapeau du bataillon de la Montagne du Bon Air reconquis sur les révoltés de la Vendée par le citoyen Charles-Louis-Cyprien Testart, commandant dudit bataillon, et déposé par lui le 10 prairial an VI. »

*
* *

La fête de l'inauguration de l'autel de la Patrie avait été brillante, et il faut reconnaître que les administrateurs de Saint-Quentin, M. Leroy-Creteil et ses collègues, avaient été heureusement inspirés en transportant au Champ de la Réunion le théâtre des fêtes nationales et décadaires. Les décors étaient nouveaux, l'emplacement assez heureusement choisi, l'accès très facile par la rue Saint-Thomas ou par la rue d'Isle, en longeant le rempart. Du haut de la plateforme de l'autel de la Patrie, on voyait se dérouler en amont et en aval la vaste étendue des marais de la Somme, qu'encadraient assez harmonieusement les hauteurs de Marcy, de Neuville-Saint-Amand et de Gauthy, alors plus boisées qu'aujourd'hui. On pouvait espérer que la population saint-quentinoise assisterait d'autant plus volon-

tiers aux solennités républicaines que celles-ci allaient se célébrer sur une scène nouvelle et plus conforme à l'esprit qui les avait inspirées. La Convention avait voulu, en effet, imiter les cérémonies de l'antiquité païenne : il fallait donc pour en rappeler l'harmonie et la splendeur, faire célébrer les fêtes publiques en plein air et dans un espace suffisamment vaste pour permettre aux figurants d'évoluer librement sous les yeux de spectateurs nombreux et commodément placés. Il semble que le Champ de la Réunion ait répondu, dans une certaine mesure, à ces exigences scéniques,

Il est certain, néanmoins, qu'en dehors des fêtes importantes, les cérémonies prescrites par la loi pour chaque jour de décade continuèrent d'avoir lieu, l'été comme l'hiver, soit dans l'ancienne église collégiale, soit encore, et c'est ce qui dut arriver le plus souvent, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville spécialement affectée aux séances décadaires. Les simples fêtes décadaires paraissent, d'ailleurs, n'avoir été à Saint-Quentin, pendant toute la période républicaine, que des réunions sans doute peu nombreuses, où, en même temps que l'exécution de quelques morceaux de musique, on entendait la lecture des lois. On a pu remarquer dans le cours de cette étude que les fêtes proprement dites se succédaient assez régulièrement de mois en mois. C'est ainsi que la

cérémonie de l'inauguration de l'autel de la Patrie, ayant eu lieu le 10 prairial an VI (29 mai 1798), la première fête que nous trouvons ensuite mentionnée dans nos archives fut celle de l'Agriculture, célébrée le 10 messidor (28 juin), c'est-à-dire un mois après. Il était impossible, en effet, que les solennités publiques fussent plus fréquentes dans une petite ville de dix à douze mille habitants (1) où acteurs et spectateurs étaient toujours les mêmes. Cette fête de l'Agriculture, qui eut lieu au Champ de la Réunion, ne différa de celles précédemment célébrées que par la course à pied et les danses prolongées qui la suivirent. Quinze jours après, le 14 juillet, on célébrait l'anniversaire de la prise de la Bastille. C'est la première fois depuis la fédération du 23 juillet 1790, que nous avons à mentionner cette fête à Saint-Quentin, où ne paraît pas avoir été régulièrement exécuté le décret du 7 mai 1794 qui la prescrivait.

Le procès-verbal qui nous est parvenu nous fait connaître qu'après un discours du président de l'administration municipale « analogue à la fête », un citoyen et une citoyenne vinrent présenter un enfant sur l'autel de la Patrie et que le *parrain* promit

(1) La population civile de Saint-Quentin était en 1789, de 10,620 habitants; en 1801, elle était de 10,477 personnes.

par serment, au nom du nouveau-né, que « si un jour la France réclamait son secours, il emploierait son bras à la défendre. » Ces *baptêmes* patriotiques tendaient à passer dans les mœurs ; mais, en les signalant, on doit dire que ces engagements solennels qui, dans ces temps héroïques, ont été quelquefois inspirés par l'amour ardent et sincère de la Patrie, n'ont été trop souvent aussi qu'une vaine et ridicule comédie. Nous noterons également, dans cette fête du 14 juillet 1798, le discours du citoyen Boucly sur la prise de la Bastille en 1789, qui témoigne de l'horreur qu'inspirait encore, dix ans après sa chute, la sinistre prison d'Etat : « Le citoyen Boucly, professeur au collège, dit le procès-verbal de la municipalité, dans un discours énergique mille fois interrompu par les plus vifs applaudissements ou par les cris de Vive la République, a retracé aux yeux du public la destruction de la Bastille, de cette odieuse forteresse où les ci-devant rois entassaient des milliers d'innocentes victimes. Il a peint cet heureux événement comme ayant répandu la joie parmi les patriotes et glacé d'effroi les vils soutiens du despotisme. Il a montré, enfin, cette mémorable journée comme l'aurore de la Révolution. Toute l'assemblée n'a cessé d'admirer les tours oratoires et le patriotisme de ce citoyen et lui a témoigné son admiration par les plus grands applaudissements.

« Après ce discours, ajoute le procès-verbal, les autorités constituées se sont toutes fraternellement réunies autour de l'autel, pour prouver au peuple l'union de ses magistrats. »

*
**

L'anniversaire de la chute de Robespierre, c'est-à-dire la fête des 9 et 10 thermidor (27 et 28 juillet) fut célébré en 1798 au Champ de la Réunion avec une certaine pompe. Le buste de Brutus ornait l'autel de la Patrie. Les attributs de la royauté et les emblèmes de la Terreur étaient peints sur une pyramide où on lisait : *Royauté, Anarchie, Hypocrisie*. Pendant la cérémonie, dix jeunes citoyens vinrent recevoir des mains du président de l'administration municipale des armes déposées sur l'autel de la Patrie; puis, à un signal donné, le président se mettant à leur tête, un flambeau à la main, conduisit ces jeunes gens vers la pyramide au bruit des tambours et au son de la musique jouant *le Pas de charge*. « Chaque jeune citoyen, dit le procès-verbal de la municipalité, renversa à son tour les divers attributs de la pyramide et le président y mit le feu. Cette pyramide ainsi détruite découvrit la statue de la Liberté avec cette inscription : *La liberté seule restera.* » Le citoyen Rondet fit ensuite un discours auquel applaudirent, suivant le procès-verbal, plus de trois mille personnes; puis, après

que l'orchestre eût exécuté l'hymne *Veillons au salut de l'Empire*, on vit le groupe des jeunes citoyennes qui figuraient dans la cérémonie, s'acheminer vers l'autel de la Patrie et chacune d'elles recevoir des mains des administrateurs une guirlande et des fleurs qu'elles allèrent solennellement déposer sur l'autel disposé au pied de la statue de la Liberté. Ces jeunes filles terminèrent la solennité en formant un groupe autour de cette statue, pendant qu'à la manière antique l'encens fumait dans les cassolettes et que l'orchestre jouait le *Chant du départ* et le dernier couplet de la *Marseillaise*.

*
**

Nous nous bornerons à mentionner la fête du 10 août 1798, anniversaire de la prise des Tuileries et de la chute de la royauté, et nous ne parlerons de la fête des Vieillards du 10 fructidor (27 août) que pour signaler l'exécution, au cours de la cérémonie, d'un « hymne pieux et civique composé par le citoyen Emile Rondet, négociant à Saint-Quentin, et mis en chant par le citoyen Dugrais, artiste musicien attaché au théâtre. » Nous ignorons si la musique de cet hymne mérita les suffrages des connaisseurs, mais les vers qui nous sont parvenus nous ont paru exprimer des idées si banales et être si rarement d'accord avec les règles de la prosodie, que nous croyons

inutile d'en rapporter ici le moindre fragment.

La fête de l'anniversaire de la fondation de la République, qui eut lieu le 1^{er} vendémiaire an VII (22 septembre 1798) mérite d'attirer plus longtemps notre attention en raison de la pompe avec laquelle elle fut célébrée et de la foule qu'elle attira. Voici le récit que nous en donne le registre A 8 de nos archives municipales modernes :

« À trois heures précises de l'après-midi, le cortège se mit en marche pour se rendre de la Maison Commune au Champ de la Réunion. La place publique et les rues par où il devait passer étaient remplis d'un nombre prodigieux de citoyens de la commune de Saint-Quentin et de celles des environs.

» La garde nationale, sur deux files, dessinait l'enceinte occupée par différents groupes. L'artillerie marchait en tête, suivie des tambours et de la musique.

» Les instituteurs et institutrices suivis de leurs élèves, les orphelins des deux sexes, ayant à leur tête le chef de l'hospice, les vieillards des deux sexes composant les hospices connus sous la dénomination de Vieux-hommes et de béguinages, les membres des hospices civils, les commissaires de police, les membres du tribunal de commerce, du tribunal de paix, du tribunal correctionnel et les chefs militaires en activité de service dans la commune, formaient une double file à droite et à gauche au milieu de celle de la garde nationale.

» Au centre, un maître des cérémonies précédait un groupe formé par trente défenseurs de la Patrie, dont le plus âgé portait le faisceau républicain orné de bandelettes tricolores.

» A la suite marchait un autre maître des cérémonies qui dirigeait un second groupe formé par trente jeunes citoyennes vêtues de blanc, ceintes d'écharpes tricolores et portant des vases de parfums, des corbeilles de fleurs et des guirlandes de feuillage.

» Un troisième maître des cérémonies dirigeait un autre groupe formé de vingt-quatre pères et mères de famille. Les deux plus âgées de celles-ci portaient deux couronnes de chêne.

» L'administration municipale placée au centre du cortège marchait après les groupes et la gendarmerie fermait la marche.

» Le cortège entra dans cet ordre au Champ de la Réunion, et chaque groupe se rendit à la place qui lui était préparée. L'entrée fut marquée par une salve d'artillerie et des fanfares guerrières.

» L'encens fume dans des cassolettes placées autour de l'autel de la Patrie : tous les citoyens sont dans le recueillement et un chœur adresse à l'Être Suprême des chants d'amour et de reconnaissance.

» Le président de l'administration municipale annonce par un discours brûlant de patriotisme l'objet de la fête. A la suite, l'orchestre exécute un hymne républicain.

• Toutes les autorités constituées, les vieillards et les trente défenseurs de la Patrie quittent leurs places et s'avancent dans le Champ. Le président de l'administration municipale, une torche à la main, est à leur tête. L'air marseillais marque la marche et cette réunion de magistrats et de citoyens porte ses pas vers un monument élevé au despotisme. Le président de l'administration s'avance seul, et y met le feu en prononçant à haute voix : *Périssent toutes les tyrannies !* La flamme s'élève avec la rapidité de l'éclair ; tous les attributs d'un régime à jamais exécré tombent en cendres, et l'Égalité paraît sur un fût de colonne au milieu de ces débris. L'enthousiasme est à son comble ; les cris de vive la République ! se répètent de toutes parts et se prolongent jusqu'à l'arrivée du cortège devant un autre monument élevé au fanatisme, à l'autre extrémité du Champ de la Réunion.

» Le président de l'administration y met le feu et prononce la même sentence : la flamme a bientôt dévoré tous ces signes de la fausseté des prêtres et du malheur des hommes. Un fût de colonne s'élance du milieu de ces décombres et montre au peuple la *Vérité* entourée de ses attributs. La joie des citoyens se manifeste par leurs applaudissements longtemps répétés.

» Les trente défenseurs de la Patrie vont placer devant son autel le faisceau républicain et chaque groupe reprend sa place.

» L'orchestre exécute une symphonie qui prépare les cœurs et les esprits à la cérémonie touchante qui va suivre. Les vieillards et les mères de famille se partagent en deux groupes et vont se placer devant les cénotaphes consacrés à la mémoire des illustres fondateurs de la République et des héros qui ont versé leur sang pour sa défense dans les batailles.

» Tous les fonctionnaires publics s'avancent dans le silence vers ces monuments de la reconnaissance des habitants de la commune pour ces hommes immortels qui ont illustré la France.

» Les mères de famille présentent aux vieillards des couronnes de chêne : ceux-ci les reçoivent et les remettent au président de l'administration municipale qui en pose une sur le faite de chaque monument. Les citoyens et les magistrats retournent à leurs places.

» L'air du *Départ*, exécuté par l'orchestre, marque le mouvement de la force armée qui vient se placer en demi-cercle devant l'autel de la Patrie. Un citoyen paraît sur la plateforme circulaire de l'autel et prononce un discours dans lequel il rappelle les événements qui firent éclore la République, les grandes époques qui l'ont embellie et les vertus qui doivent la consolider. Les applaudissements du peuple immense qui garnit l'amphithéâtre couvrent ce discours. L'air *Ça ira*, invite la force armée à reprendre sa première position.

» Un chœur exécute le chant des Victoires ; à la suite, une marche triomphale se fait entendre et les trente jeunes citoyennes partent des plates-formes de la Paix et de la Victoire, et s'avancent par l'Elisée vers l'autel de la Patrie. Elles se groupent sur les marches circulaires de l'autel ; un coryphée chante l'invocation à la Patrie ; l'offrande à la Liberté s'exécute ; le canon se fait entendre ; l'encens fume sur l'autel ; les jeunes citoyennes l'ornent de guirlandes et de fleurs ; la force armée présente les armes : tous les groupes, tous les citoyens sont debout et découverts.

» La force armée sort du champ au bruit des fanfares. Les magistrats se dépouillent des signes de l'autorité. Une musette invite les citoyens à la danse ; tous se confondent avec les différents fonctionnaires publics dans le Champ de la Réunion. Tout est gai, tout se livre au plaisir. Le plus beau soleil semble descendre à regret dans l'Océan. L'astre de la nuit verse par flots ses pâles clartés ; les étoiles se montrent toutes dans leur brillant éclat. Une illumination aussi simple que bien disposée, dessine toutes les formes de l'autel de la Patrie et des monuments du Champ de la Réunion. Tous les citoyens indistinctement y viennent jouir de la fin d'une journée si intéressante.

» La nuit a fourni la moitié de sa course. Les danses cessent ; chaque citoyen se retire

paisiblement dans le sein de sa famille et les derniers cris qui retentissent dans les rues de la commune sont ceux de vive la République ! »

*
**

Le septième anniversaire de la fondation de la République avait donc été célébré à Saint-Quentin avec un certain éclat. Ce fut la dernière fête de la belle saison de l'année 1798, car nous ne mentionnerons que pour mémoire la fête de l'Être Suprême du 10 vendémiaire (1^{er} octobre), pour laquelle un officier de santé de notre ville, M. Deruez, composa un hymne sur la *Loi de la Nature* et un discours sur les bienfaits du Créateur qui n'eurent certainement pas les suffrages des lettrés, si toutefois, ce que nous ignorons, la municipalité autorisa l'auteur à faire chanter son hymne et à prononcer sa harangue.

Cette fête du 10 vendémiaire an VII est la dernière en date des fêtes de 1798 dont le souvenir soit conservé dans nos archives, et il nous faut arriver au 21 janvier 1799 pour rencontrer la mention d'une solennité publique.

L'anniversaire de l'exécution capitale de Louis XVI donna lieu, cette fois, à l'interprétation de deux œuvres musicales nouvelles. Par une délibération prise dans la séance du 19 frimaire an VII (9 décembre

1798), l'administration municipale, à la tête de laquelle se trouvait maintenant M. Delafosse (1), invita le citoyen Boucly à se charger de la composition de l'invocation à l'Être Suprême pour la prospérité de la République, et le citoyen Rondet de la formule des imprécations contre les parjures. Elle pria en même temps les citoyens Jumentier et Dugrais de mettre en musique les poésies de leurs concitoyens et fit savoir aux artistes du théâtre qu'il lui serait agréable de voir représenter le 21 janvier une pièce républicaine, par exemple la tragédie de *Brutus*.

L'administration municipale entendait donc faire concourir les talents de la localité à la célébration des cérémonies publiques. Elle avait bien reçu de l'administration centrale de l'Aisne un hymne à l'Être

(1) M. Leroy-Creteil avait donné sa démission de président de la municipalité de Saint-Quentin en septembre 1798, après qu'il eut été nommé agent forestier près l'ancienne gruerie de Bohain. M. Delafosse, déjà vice-président, devint président le 23 brumaire an VII et fut remplacé le même jour dans la vice-présidence par M. Charlet. Trois jours auparavant, le 22 brumaire, M. Grégoire Namuroy avait été nommé par le gouvernement commissaire du pouvoir exécutif près la municipalité de Saint-Quentin, en remplacement de Charles-Vincent Duplaquet, nommé récemment chef du quatrième bureau au ministère de la police générale.

Suprême, œuvre du citoyen Legrand-Dela-
len, associé de l'Institut national et profes-
seur de législation à l'École centrale de
l'Aisne; elle avait reçu également d'autres
poésies sorties de la plume du citoyen Cu-
raté, professeur de belles-lettres à la même
école, mais elle se borna à faire distribuer
cent exemplaires de ces œuvres littéraires
pendant la cérémonie du 21 janvier, et leur
préféra les vers de MM. Rondet et Boucly,
habitants de Saint-Quentin.

Cette cérémonie du 21 janvier 1799 eut lieu
à l'église. Elle ne différa guère, dans l'en-
semble, des solennités célébrées à la même
date les années précédentes. On y entendit
un orateur, dont le nom ne nous est pas par-
venu qui, aux applaudissements de tous,
selon le procès-verbal de la municipalité,
« dévoila les abus et les crimes qui ont ame-
né la chute de la monarchie en France. »
On chanta ensuite la formule des impréca-
tions contre les parjures, œuvre du citoyen
Emile Rondet, mise en musique par le ci-
toyen Dugrais; puis, après que l'orgue eut
joué l'air : *Veillons au salut de l'empire*,
deux jeunes citoyennes, accompagnées par
un orchestre nombreux, chantèrent l'invo-
cation à l'Être suprême du citoyen Boucly,
mise en musique par le compositeur Jumen-
tier. L'œuvre de cet excellent artiste produi-
sit une impression profonde : « Tous les as-
sistants, dit le procès-verbal de la munici-

palité, par un mouvement spontané levèrent les yeux et les bras vers le ciel et firent connaître par cette attitude religieuse la ferveur et la sincérité de leurs vœux pour la prospérité de la République. » Le sentiment religieux est, en effet, au fond du cœur de tout homme, et nous ne sommes pas étonné que la belle musique de Jumentier en ait provoqué l'explosion dans la foule qui écoutait son invocation à l'Être Suprême.

Il nous reste, pour être complet, à rapporter ici les poésies des citoyens Rondet et Boucly. Elles sont à coup sûr, fort médiocres, mais, si mince qu'en soit la valeur, elles présentent un intérêt historique local qui nous engage à leur donner place ici. Voici la formule des imprécations contre les parjures d'Emile Rondet :

Le gardien des serments en punit l'infracteur.
Couronnés par nos mains, les Bourbons nous
[trahissent;
Mais des ingrats Bourbons le règne est en hor-
[reur;
Leur trône est renversé; tous les traîtres fré-
[missent....
Dans le sort de Louis chacun d'eux voit son sort;
Le ciel doit au parjure et la honte et la mort.

La trahison, ce crime affreux de nos tyrans,
Dans un républicain le serait plus encore....
Nous jurons en ce jour : haine aux rois, aux
[brigands.
Sacrilège ! Du ciel que le feu te dévore !

Des héros d'Aboukir, ô mânes gémissant (sic)
Apaisez-vous au fond de votre humide tombe ;
Et vous, de nos malheurs perfides artisans,
Sur vos coupables fronts que leur trépas re-
[tombe !
Traîtres comme Louis, vous méritez son sort :
Le ciel doit au parjure et la honte et la mort !

Nous ne savons pas si la musique du citoyen Dugrais parvint à masquer la banalité et le prosaïsme de cette *poésie*. Dans les vers de M. Boucly, que nous aillons maintenant rapporter, on trouve du moins une certaine facilité et une harmonie relative qui durent rendre à Jumentier la tâche plus facile. Voici ces vers :

Refrain :

Créateur des Humains, être incompréhensible
D'un peuple réuni daignes exaucer les vœux ;
Toi qui, pour le bonheur formas l'homme sen-
[sible,
Rends-nous justes et bons, tu nous rendras heu-
[reux.

Tes enfants asservis sous un double esclavage
Des prêtres et des rois étaient le vil troupeau :
Ta justice, du crime arrêtant le ravage,
Frappa sur les tyrans, ils sont dans le tombeau.

Les fourbes t'invoquaient dans leur hypocrisie,
Pour mieux ravir tes droits et tromper l'Univers :
Tu parlas, et d'effroi l'iniquité a sie
Vit renverser son trône et dissoudre nos fers.

Leur empire affermi par la sombre imposture
Affligea trop longtemps la faible humanité :
Fais revivre les lois de la sage Nature,
C'est le code éternel de ta Divinité.

Refrain : Créateur des Humains, etc.

De ton peuple chéri les phalanges guerrières
De la tranquille paix présentaient l'olivier :
Mais des traîtres ligués les hordes meurtrières
Nous obligent encore à cueillir le laurier.

Dieu qui lis dans nos cœurs, si l'amour des
Pour le malheur du monde ensanglante nos mains, [conquêtes,
Décharge ton courroux sur nos coupables têtes.
Sois juste, efface nous du nombre des Humains!

Mais si nous n'inspirons que de justes alarmes
A des rois altérés de sang et de pouvoir,
Redouble notre ardeur, grand Dieu ! Bénis nos
Maintiens les droits de l'homme et confonds leur [armes,
[espoir.

Refrain : Créateur des Humains, etc.

Etre puissant, Dieu protecteur
Conduis à la victoire
Nos généreux guerriers :
Déjà ceints de lauriers,
S'ils volent à la gloire
C'est pour atteindre le bonheur.

Des combats calme la fureur ;
La paix et l'abondance

Comblent nos souhaits :
Des peuples satisfaits,
Couronne l'espérance
Et nous atteindrons le bonheur.

Français ! n'attendons le bonheur
Que du Dieu qui, par sa puissance
Nous délivra d'un joug honteux.
Unissons nos cœurs et nos vœux
Pour implorer son assistance :
Le Dieu d'un peuple libre est un Dieu protecteur.

*
* *

Le 30 ventôse suivant (20 mars 1799) ramena la fête de la Souveraineté du Peuple. L'année précédente, cette solennité avait été organisée avec un soin que nous avons signalé en son temps. Cette fois, ce fut une cérémonie absolument terne. Le procès-verbal de la Municipalité nous apprend que dans le cortège figuraient quatre groupes : l'agriculture, l'industrie, le commerce, les arts et les sciences, représentés par des cultivateurs, des ouvriers, des négociants, des artistes et des hommes de lettres « munis chacun des attributs de leur profession. » Au centre de ces groupes, six vieillards portaient « avec pompe » les tables de la Constitution. Pendant la cérémonie, qui eut lieu à l'église, on entendit un discours « sur l'objet de la fête » qui fut prononcé par l'officier-adjoint du génie de la place, dont le nom ne nous est pas parvenu. C'est tout

ce que nous trouvons à noter dans cette cérémonie.

La fête des Epoux, célébrée le 10 floréal suivant (29 avril 1799) fut, en même temps, une fête en l'honneur de J.-J. Rousseau. Il peut paraître étrange que la Municipalité de Saint-Quentin ait choisi cette solennité pour glorifier un homme qu'on ne saurait, à coup sûr, citer comme le modèle des maris et des pères ; mais on sait combien était grande alors l'influence du philosophe, et l'admiration qu'inspirait le *Contrat social* faisait oublier la honte du père dénaturé qui mettait ses enfants à l'hospice des Enfants-Trouvés. Cette fête des Epoux eut lieu à l'église, à trois heures de l'après-midi. Dans le cortège qui partit de l'Hôtel de Ville, on remarquait un groupe composé de mères de famille et d'enfants dont les plus âgés, placés au centre, portaient le buste de Rousseau. Voici comment le registre A 9 de nos archives raconte cette fête du 10 floréal an VII :

« Arrivé dans le temple destiné à l'exercice des cultes, le cortège occupe les places qui lui sont désignées. Les tambours font un roulement, les citoyens se tiennent debout et découverts, la force armée présente les armes, l'encens fume devant l'autel de la Patrie, un coryphée chante l'hymne à l'Eternel.

» Le président de l'Administration muni-

cipale fait un discours sur l'objet de la fête. Il est couvert d'applaudissements.

» L'orchestre exécute l'air du chœur d'*Alexis et Justine* (1).

» Le plus âgé des pères de famille, placé sur l'autel de la Patrie, en face du groupe des mères et des enfants, fait l'historique des actes de vertu et de dévouement dont se sont honorés plusieurs citoyens et citoyennes invités et présents à la fête. Il leur offre des couronnes de fleurs et leur donne l'accolade fraternelle. Des applaudissements unanimes leur témoignent la reconnaissance de leurs concitoyens.

L'orchestre exécute le chœur de *l'Amitié à l'épreuve* (2).

» Les mères et les enfants groupés autour du buste de J. J. Rousseau placé sur un tertre de verdure portant cette simple inscription : *Les Mères à J.-J. Rousseau*, déposent devant l'image de l'ami de la Nature des couronnes d'immortelles et des guirlandes de fleurs,

» La musique joue l'air du vaudeville du *Devin du village* (3).

» Un des instituteurs de la commune, très avantageusement connu par ses talents oratoires, prononce un discours analogue à la fête. Les vertus domestiques, les rapports

(1) Opéra de Dezède.

(2) Opéra de Grétry.

(3) Opéra de J.-J. Rousseau.

moraux du mariage, les obligations qu'il impose sont éloquemment présentés et développés dans sa première partie. La seconde est consacrée tout entière à combattre le système dépopulateur de l'égoïste célibataire. Il termine en peignant en traits de feu les charmes d'une union légitime et les jouissances qui en sont la suite, lorsqu'elle est fondée sur l'estime et la vertu. Les applaudissements qui accompagnent l'orateur depuis la tribune jusqu'à la place qui lui était assignée, sont un témoignage flatteur de l'intérêt qu'il a inspiré.

» L'orchestre joue la marche de la *Bataille d'Ivry*.

» Les administrateurs municipaux vont donner la main aux amantes dont la Loi doit sanctifier l'union ; ils les conduisent à l'autel de la Patrie où leurs parents et témoins les accompagnent. Après un roulement de tambours, l'orchestre exécute l'air du vaudeville de la *Rosière de Salency* (1). Le président de l'administration rappelle à la reconnaissance publique la mémoire des fondateurs philanthropes qui, voulant honorer le mariage, encourager et récompenser la vertu malheureuse, ont assuré une dot annuelle à l'indigence sage et modeste. Il unit les amants ; l'intervalle entre chaque mariage est rempli par un roulement de

(1) Opéra de Gâtétry.

tambours ; l'orchestre exécute, à la fin des mariages, l'air du *Quatuor de Lucile* (1).

» Les tambours font un roulement : tous les citoyens se lèvent et se découvrent, la garde nationale présente les armes, l'encens fume de nouveau, l'invocation à la Liberté est chantée par un coryphée et répétée en chœur. Le président annonce la fin de la cérémonie : le cortège retourne à la maison commune dans l'ordre précédemment observé et au bruit des fanfares républicaines. Des danses publiques terminent cette intéressante journée. »

*
**

Avec le 10 prairial de l'an VII revint la fête de la Reconnaissance. Dans cette solennité, qui eut lieu à trois heures de l'après-midi, au Champ de la Réunion, le président de l'administration municipale couronna un militaire blessé et un vieillard de chaque sexe qui étaient censés représenter « les défenseurs de la Patrie et les père et mère vertueux qui leur avaient donné le jour. » On vit également un instituteur et une institutrice recevoir des mains de leurs élèves des couronnes de feuillage, en signe de reconnaissance ; puis, le chef de la Municipalité alla

(1) *Lucile* est un opéra de Grétry. Le quatuor dont il est question ici est celui qui commence par ces mots : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille...*

solennellement déposer une couronne de chêne sur le cénotaphe des magistrats, et aussitôt après, le commandant de la Place et le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale, posèrent des couronnes semblables sur le cénotaphe des guerriers et sur le buste du peintre M. Q. De Latour. La fête se continua par des mariages à l'autel de la Patrie et se termina par des danses qui durèrent jusqu'à la nuit.

Dix jours après, le 20 prairial, on célébra à Saint-Quentin une cérémonie d'un tout autre caractère. Le gouvernement autrichien venait de commettre une atroce violation du droit des gens en faisant assassiner le 28 avril 1799, aux portes de Rastadt, ville du grand duché de Bade, les plénipotentiaires français chargés de négocier la paix avec l'Empire germanique. Cet odieux attentat excita une indignation universelle en France et même en Europe, et le Directoire crut répondre aux sentiments de la Nation en décidant qu'une solennité funèbre aurait lieu à Paris le 20 prairial (8 juin) en l'honneur de Bonnier et de Roberjot qui avaient succombé à leurs blessures (1). Une cérémonie semblable eut lieu à la même date à Saint-Quentin. Voici le récit que nous en

(1) On sait que seul des trois victimes de cet infâme guet-apens, Jean Debry, quoique frappé de treize coups de sabre, échappa à la mort.

trouvons dans le registre des délibérations de la Municipalité côté A 9 :

« Le dix-neuf prairial, au coucher du soleil, et le 20 à l'aube du jour, le bruit du canon et les sons lents et répétés de l'airain funèbre répandirent le deuil dans toute la commune. Les magistrats et le peuple se disposèrent à se rendre au Champ de la Réunion pour y confondre leurs larmes et jurer sur la tombe de Bonnier et de Roberjot de venger un attentat aussi inouï qu'atroce.

» Vers les six heures du soir, la force armée était rassemblée sur la place publique ; les magistrats et les différents fonctionnaires remplissaient la maison commune : la grande moitié de la population couvrait déjà l'amphithéâtre du Champ de la Réunion et les rues étaient pleines de citoyens qui s'y rendaient en silence.

» Au milieu du Champ est une plate-forme carrée sur laquelle on arrive, par les quatre faces, par six gradins en gazon ; les angles sont formés par de grands massifs en pierre blanche sur lesquels sont placés des trépieds antiques qui soutiennent des vases dans lesquels brûlent des parfums. Au centre de la plate-forme, douze gradins circulaires conduisent à une nouvelle plate-forme terminée par un marche-pied en marbre gris noir ; sur celui-ci s'élève l'autel de la Patrie de forme carrée, en marbre blanc, soutenu

par quatre petites colonnes de marbre noir. Il est ombragé par l'arbre de la Liberté, chêne vivace de trente ans, et couvert d'une draperie noire.

» A droite et à gauche de la première plate-forme, en avant des piédestaux de la Liberté et de l'Égalité, deux terrasses semi-circulaires fermées de charmille sont destinées à recevoir les magistrats et les fonctionnaires publics. Des terrasses on descend dans des bas fonds carrés : des peupliers y sont plantés en forme circulaire, et des cénotaphes en pierre bleue, couronnés de chêne et ornés d'inscriptions gravées sur le marbre, s'élèvent au milieu. L'un est consacré aux fondateurs de la République victimes de la tyrannie, et l'autre aux héros qui ont péri dans la guerre de la Liberté. Après ces monuments sont deux grandes terrasses semi-circulaires bordées de gazon et appelées Terrasses de la Paix et de la Victoire : au milieu sont deux colonnes en marbre ornées de trophées d'armes chargés de crépes noirs. Ces terrasses sont destinées aux instituteurs et aux élèves des écoles publiques. Aux extrémités du Champ et sur la même ligne que l'autel de la Patrie, on monte par quatre gradins en gazon sur des terrasses en forme de carré long : elles conduisent dans un élysée planté de peupliers, qui est pratiqué derrière l'autel de la Patrie et s'étend sur toute la longueur du Champ. A l'entrée de l'Éli-

sée, on voit un sarcophage en pierre, monument de la reconnaissance des Saint-Quentinois pour leur compatriote et leur bienfaiteur, le célèbre peintre Delatour.

» En face, au fond de l'Elisée, l'œil contemple avec attendrissement un autre monument qui attestera à la Postérité l'amour des habitants de Saint-Quentin pour leur patrie, leur dévouement à la République et la douleur profonde qu'ils ont éprouvée en apprenant l'horrible assassinat des ministres français. Une colonne en marbre surmontée d'une urne cinéraire a été élevée à leurs frais. Le socle entouré d'arbrisseaux funèbres et couvert en partie par les rameaux d'un saule, porte ces inscriptions :

Les citoyens de Saint-Quentin à la mémoire de Bonnier et de Roberjot.

Le 9 floréal an VII, à neuf heures du soir, le gouvernement autrichien a fait assassiner par ses troupes les ministres français envoyés à Rastadt pour y négocier la paix.

» Un silence religieux régnait dans tous les lieux publics. L'horloge sonna sept heures du soir ; le cortège sortit de la maison commune et s'achemina lentement vers le Champ de la Réunion au bruit du canon, de l'airain funèbre et au son des airs lugubres exécutés par la musique. Ces accords plaintifs se répétèrent pendant la marche et ne furent interrompus que par le roulement

sourd des tambours et les gémissements d'une sonnerie mortuaire. La garde nationale marchait sur deux files ayant en tête ses canons et les tambours drapés en noir. Les citoyens avaient l'arme sous le bras, les officiers portaient un crêpe et les drapeaux des cravates noires en signe de deuil.

» Les orphelins, les vieillards des hospices, les instituteurs et leurs élèves, les citoyens salariés par la République, les fonctionnaires civils et militaires ayant tous un crêpe au bras et tenant à la main une branche de chêne, formaient deux doubles files à droite et à gauche, en dedans de la garde nationale.

» Au centre de ces files, après les tambours, suivaient :

1° La musique ; — un citoyen portant un drapeau noir sur lequel on lisait : *François II d'Autriche a fait assassiner les ministres français, Bonnier, Roberjot et Jean Debry, chargés d'offrir la paix au congrès de Rastadt* ;

2° Un premier groupe de jeunes personnes de douze à quinze ans, vêtues de blanc, ceintes d'un crêpe noir, ayant la tête couverte d'un voile et un mouchoir à la main, représentaient les enfants des ministres assassinés ;

3° Quatre citoyens en habit de deuil portaient un brancard couvert d'une draperie noire : deux urnes cinéraires y étaient placées ; elles étaient surmontées de couronnes

de chêne et de branches d'olivier brisées et ensanglantées; un large crêpe noir réunissait les urnes et un nœud fixait au milieu d'elles une troisième branche d'olivier flétrie et ensanglantée. Un citoyen portait un second drapeau noir avec cette inscription : *Bonnier et Roberjot sont tombés sous les corps du tyran de l'Autriche... Ils ne sont plus!*

4° Un deuxième groupe de mères de familles, toutes vêtues de blanc, ayant une écharpe en crêpe noir et portant à la main des couronnes de chêne, figuraient les épouses républicaines mêlant leurs pleurs à ceux des veuves de Bonnier et de Roberjot :

5° Quatre vieillards en habit de deuil tenaient par les extrémités un poêle de velours sur lequel était étalée la dépouille des ministres. Un rouleau de parchemin et un triple rameau d'olivier liés ensemble avec un crêpe mêlé aux couleurs nationales, figuraient les pouvoirs des ministres pour conclure la paix. — Un citoyen portait le troisième drapeau noir sur lequel on lisait : *Guerre à l'Autriche! Vengeance! Vengeance! Vengeance!*

6° Venait ensuite un troisième groupe composé des parents de Jean Debry établis dans la commune, tous en habit de deuil et tenant à la main une branche de chêne(1).

(1) Jean Debry, né à Vervins, était député du

7° Les administrateurs municipaux, en habits de deuil et tenant aussi à la main une branche de chêne, venaient après les parents de Jean Debry.

Un détachement de gendarmerie fermait la marche.

« Le cortège descendit dans le Champ de la Réunion par un grand escalier composé de dix-huit gradins en gazon, pratiqué au milieu de l'amphithéâtre, en face de l'autel de la Patrie. La force armée se rangea en bataille en face de l'autel; les tambours et l'orchestre se placèrent au centre de la garde nationale. Les citoyens qui composaient le cortège se rendirent en ordre aux places qui leur étaient assignées. Les urnes cinéraires furent déposées devant l'autel, sur la plate-forme circulaire, et entourées par les jeunes personnes. Le groupe des mères de famille se dessina sur les gradins plus bas et entoura la dépouille des ministres déposée sur la plate-forme carrée, de manière à ce qu'elle pût être vue des spectateurs; le groupe des parents de Jean Debry fut placé en évidence sur la même plate-forme; les trois drapeaux

département de l'Aisne au conseil des Cinq-Cents. Il fut élu président de cette assemblée le 8 juin 1799 le jour même où l'on célébra à Paris et à Saint-Quentin la pompe funèbre en l'honneur de ses deux infortunés collègues Bonnier et Roberjot.

noirs furent également placés autour de l'autel de la Patrie.

« Les citoyens étaient dans le recueillement ; tout dans cette touchante réunion respirait le deuil.

« La cérémonie commença au bruit du canon et au son lugubre de l'airain : l'orchestre exécuta une symphonie funèbre qui donna un caractère plus prononcé à la tristesse générale.

« Un administrateur municipal prononça d'un ton recueilli l'oraison funèbre des ministres. Il rappela successivement les triomphes et la générosité du peuple français envers ses ennemis, les efforts de son gouvernement pour donner la paix à l'Europe ; il parcourut la carrière politique et diplomatique des ministres et fit contraster leur franchise et leur bonne foi avec les perfidies de la criminelle maison d'Autriche.... Mais lorsque l'orateur arriva à l'horrible nuit du 9 floréal, qu'il retraça toutes les circonstances de l'assassinat de ces dignes et infortunés républicains, qu'il peignit Bonnier et Roberjot arrachés des bras de leurs épouses et massacrés à leurs yeux..... qu'il représenta notre estimable compatriote Jean Debry couvert de blessures, foulé dans la poussière par une soldatesque avide de meurtres, noyé dans son sang et attendant le coup qui allait le réunir dans la mort à ses malheureux collègues..... son épouse enceinte, ses jeunes

filles poussant les cris du désespoir et implorant en vain une horde de bourreaux..... les cœurs furent sensiblement émus, des larmes s'échappèrent de tous les yeux, et un douloureux silence succéda à cette vive émotion. L'orateur termina par une invitation à tous les citoyens d'oublier les querelles domestiques et de porter tous leurs ressentiments et toutes leurs haines sur l'ennemi commun.

» Un coryphée chanta et après lui un chœur général répéta les malheurs des victimes intéressantes de l'exécrable maison d'Autriche.

» Aux sons imposants d'une marche solennelle, le cortège vint au milieu du Champ se placer au centre de la garde nationale et s'avança, dans l'ordre précédemment observé, en passant sur la terrasse de la Paix, vers l'Élisée. Il dirigea sa marche vers la colonne funéraire. Tous les citoyens qui composent le cortège déposent devant ce monument, si éloquent par son objet, des branches et des couronnes de chêne. Les urnes cinéraires sont placées avec pompe sur le socle de la colonne. La garde nationale salue cet asile des martyrs de la Paix par une triple décharge de mousqueterie. Le cortège revient par la terrasse de la Victoire dans le Champ, et s'arrête en face de l'autel de la Patrie. Le président de l'administration municipale monte sur la plate-forme circulaire et pro-

nonce, avec l'accent de l'indignation, cette imprécation : *Le peuple français dévoue le tyran de l'Autriche aux furies ; il dénonce ses forfaits au monde indigné ; il en appelle à tous les peuples, à ses fidèles alliés, à son propre courage ; il charge les républicains de sa vengeance ! Guerre à l'Autriche ! Vengeance ! Vengeance ! Vengeance !*

» Des cris universels de : Vive la République ! Périssent la maison d'Autriche ! Vengeance ! Vengeance ! Vengeance ! se mêlent au bruit de la foudre et du canon qui retentit dans les airs. Il était neuf heures du soir. Le cortège sortit du Champ de la Réunion et revint à la maison commune dans l'ordre déjà indiqué.

» Le sujet de cette cérémonie pénible, ses apprêts, sa pompe, l'heure à laquelle elle eut lieu, la douleur qui se peignait sur le visage des magistrats et de tous ceux qui faisaient partie du cortège, laissèrent dans l'âme des citoyens une impression triste et religieuse. »

Telle fut cette cérémonie funèbre du 20 prairial an VII. Le 6 messidor suivant, le citoyen Quentin Duplaquet fut admis à en lire le récit au Conseil des Cinq Cents, qui ordonna que mention fût faite de cette lecture au procès-verbal de la séance. M. Duplaquet prononça, à cette occasion, un discours qui a été imprimé et dont un exem-

plaire est conservé à la bibliothèque de Soissons (*Collection Périn*, n° 3,687.) L'administration municipale de Saint-Quentin ne laissait échapper aucune occasion d'affirmer son attachement aux principes et aux hommes de la Révolution.

Les solennités républicaines de l'été de 1799, la fête de l'agriculture (10 messidor), celle du 14 juillet, l'anniversaire du 10 thermidor, celui du 10 août, ne furent que des cérémonies froides et sans caractère qui ne méritent pas de retenir notre attention. Nous ne ferions également que mentionner la fête du 18 fructidor (4 septembre 1799), si elle n'avait donné lieu à un discours dans lequel M. Delafosse, président de la municipalité, n'hésita pas à affirmer son attachement au gouvernement directorial. Cette fidélité, solennellement affirmée au moment où la République « battue au dehors par la coalition et presque bouleversée au dedans par les partis » semblait incliner vers la ruine, doit être notée ici. Dans sa harangue M. Delafosse prouva, dit le procès-verbal de la municipalité, « que la fameuse journée du 9 thermidor, qui enleva à l'échafaud des milliers de victimes, avait tourné tout entière au profit du royalisme. Il retraça tous les efforts, toutes les ruses et les machinations qu'employa cet implacable et incorrigible ennemi de la Liberté pour opérer le

renversement de la constitution de l'an III ; il préconisa les avantages inappréciables de la victoire remportée par les Républicains sur les assassins royaux, mais il engagea aussi les bons citoyens à ne pas s'endormir dans une fausse et pernicieuse sécurité. Il ne leur dissimula pas que de nouvelles trames s'ourdissaient dans l'ombre en faveur du trône et de l'autel ; il les prémunit contre les suggestions perfides, contre les écrits séditionnels des Souwarow de l'intérieur, qui, beaucoup plus à craindre que celui du Nord, calomniaient et avilissaient le gouvernement, détournaient les conscrits du chemin de l'honneur et cherchaient à paralyser toutes les opérations, en dissuadant de fournir à l'Etat les moyens d'obtenir de nouveaux triomphes sur les ennemis acharnés à notre perte. De cet ensemble de faits, M. Delafosse tira la conséquence qu'il était plus que jamais nécessaire et urgent que tous les amis du régime républicain se réunissent et n'eussent plus qu'une seule et même volonté, celle du salut de la Patrie. »

Ce discours fut accueilli par de vifs applaudissements et par les cris de : Vive la République ! vive la constitution de l'an III ! Cette attitude de la population saint-quentinoise réunie au Champ de la Réunion pour écouter la parole de son maire, n'a rien qui doive étonner. Certes, personne ne se dissimulait alors les périls de la situation, et

comme l'a écrit M. Thiers, « il fallait qu'une force surgit quelque part, soit pour dompter les factions, soit pour résister aux étrangers »; mais ce que craignaient surtout le bourgeois et l'ouvrier de notre ville, très attachés aux conquêtes de la Révolution, c'était le retour de l'ancien régime avec ses privilèges de classes, bien que Saint-Quentin, avec ses franchises municipales, n'eût pas eu à souffrir des vices de l'ancien état social.

La forme républicaine conservait donc les sympathies de notre cité, et on y fêta encore avec quelque soin, le 1^{er} vendémiaire an VIII (23 septembre 1799), l'anniversaire de la fondation de la République. Cette solennité, que l'incertitude du temps ne permit pas de célébrer au Champ de la Réunion, eut lieu, dit le procès-verbal de la municipalité « dans un des locaux de la ci-devant abbaye de Fervaques », probablement dans l'ancienne chapelle du couvent qui occupait alors tout le grand bâtiment en pierre en façade sur la place du Palais de-Justice. Ce fut, d'ailleurs, une cérémonie absolument semblable à celles que nous avons déjà eu l'occasion de raconter. Dans le cortège, on voyait figurer plusieurs groupes portant des bannières couvertes d'inscriptions républicaines ou patriotiques. L'un de ces groupes était censé représenter le peuple français : il marchait précédé d'une bannière où on li-

sait : *Le peuple debout est armé contre ses ennemis extérieurs et intérieurs, les rebelles et les assassins, pour l'intégrité de son territoire et le maintien de la constitution de l'an III.*

Après une courte allocution du président de la municipalité, l'orchestre exécuta l'hymne à l'Être suprême, puis « un administrateur prononça un discours brulant de patriotisme dans lequel il rappela les événements qui firent éclore la République, les grandes époques qui l'ont embellie et les vertus qui doivent la consolider. Il termina par une invitation à tous les bons citoyens d'abjurer toute division et de réunir tous leurs efforts contre les ennemis de la République. » Après ce discours, tous les fonctionnaires et agents salariés de l'Etat prononcèrent le serment civique. Ensuite, le président de la municipalité, en exécution de la loi du 19 fructidor précédent, proclama, avec honneur, les noms des conscrits qui avaient répondu à l'appel du gouvernement, signala les réfractaires et exhorta les parents de ceux-ci à les faire partir. Il cita également avec éloge les citoyens qui avaient payé en partie leur cotisation à l'emprunt forcé ; enfin, après que la musique eût exécuté divers airs patriotiques, on chanta l'hymne à la Liberté dont la dernière strophe, ajoutée au procès-verbal, fut répétée en chœur par tous les assistants.

Cet anniversaire de la fondation de la République fut, à vrai dire, la dernière fête décadaire célébrée à Saint-Quentin. Il y aura encore, pendant le Consulat, des réunions de fonctionnaires dans la *salle décadaire* de l'Hôtel de Ville, mais il n'y aura plus de cérémonie célébrée dans l'esprit de la loi que Robespierre avait fait voter par la Convention le 18 floréal an II.

Avant de clore cet historique des fêtes publiques à Saint-Quentin sous le Directoire, il nous reste à signaler la cérémonie funèbre qui eut lieu le 20 vendémiaire an VIII (12 octobre 1799) en l'honneur du général Joubert, commandant en chef de l'armée d'Italie, tué à Novi, en combattant à la tête de ses troupes, le 15 août précédent. Cette solennité eut lieu vers le soir, à l'église qu'on avait ornée de draperies noires : « Au milieu du chœur et sur une plate-forme carrée, dit le procès-verbal de la Municipalité, était élevé un cénotaphe entouré de couronnes de chêne et de laurier et orné d'attributs militaires. Sur la base de la pyramide, on lisait l'inscription : *A Joubert, la Patrie reconnaissante*. Quatre peupliers ombrageaient le monument. Une illumination artistement arrangée, en éclairant ce lieu de deuil, y présentait des larmes de

feu. L'encens fumait dans des cassolettes...
Après que la musique eût exécuté des airs
funèbres, un jeune orateur, dont le nom ne
nous est pas parvenu, prononça l'éloge du
général; ensuite, le président de l'adminis-
tration municipale vint proclamer, au pied
du cénotaphe, le décret du Corps législatif
portant que « Joubert, mort glorieusement
sur le champ de bataille en commandant
l'armée d'Italie, avait bien mérité de la Pa-
trie », puis le cortège quitta l'église et s'en
revint à l'Hôtel de Ville à la lueur des flam-
beaux, tandis que la grosse cloche de l'église
faisait entendre des tintements lugubres, et
que la musique jouait l'air *Mourir pour la
Patrie*.

V

FÊTES PUBLIQUES CÉLÉBRÉES A SAINT- QUENTIN SOUS LE CONSULAT

Il était impossible que le coup d'État du 18 brumaire n'eût pas une influence sur la célébration des fêtes révolutionnaires. Bien que le premier consul, en politique habile, s'appliquât à conserver en toutes choses les apparences républicaines, tout le monde comprenait que la puissante dictature militaire qui venait de s'élever, tout en paraissant consacrer, dans l'ordre politique, les conquêtes de la Révolution, n'était, dans la réalité, qu'une réaction aussi ferme que résolue contre les excès démagogiques excités ou tolérés par les gouvernements précédents. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, dans bien des localités, la population, qui ne se sentait

plus contrainte par la loi révolutionnaire, tendait à revenir aux usages, aux habitudes de vie de l'ancien régime. Le calendrier républicain, qui n'avait jamais été complètement accepté par la population, fut l'une des premières institutions républicaines attaquées. Le 1^{er} pluviôse an VIII (21 janvier 1800), la Municipalité de Saint-Quentin, à la tête de laquelle se trouvait toujours M. Delafosse, protestait contre le bruit répandu dans notre ville que les fêtes décadaires étaient supprimées et qu'il était permis aux ouvriers et aux marchands de travailler et d'étaler leurs marchandises les jours de décadi. Le 12 floréal suivant, MM. Desains et Martin, adjoints au maire de Saint-Quentin et administrateurs temporaires de la ville (1) rappelaient à leurs concitoyens que l'art. 8 de la loi du 17 thermidor an VI obligeait à fermer les jours de décadi les boutiques, magasins et ateliers, sous les peines portées en l'article 605 du Code des délits et des peines, et qu'en cas de récidive, il pouvait

(1) Le 1^{er} floréal an VIII (21 avril 1800), MM. Delafosse, président de la municipalité de Saint-Quentin, Marotte, Cordier, Lafütte, Syphorien et Dollé-Lenoir, administrateurs, avaient été remplacés par MM. Desains et Martin, adjoints au maire. Le 1^{er} prairial suivant (21 mai), un Jécret du 1^{er} consul nommait maire M. Blondel-Midy, juriconsulte, en remplacement de M. Joly Bammerville, qui n'avait pas accepté.

être appliqué aux contrevenants une amende de trois cents francs et un emprisonnement de dix jours. Trois jours après, le 15 floréal, ils annonçaient que les fêtes décadaires auraient lieu désormais à onze heures du matin ; enfin, le 27 du même mois, ils prenaient l'arrêté suivant :

« Les adjoints au Maire de la ville de Saint-Quentin, jaloux d'employer les moyens qui sont en eux pour que les fêtes décadaires soient célébrées dignement, de rappeler à leur devoir et à la décence ceux de leurs administrés qui s'en sont écartés, soit en cherchant par des expressions plus ou moins ridicules à ravir à leurs magistrats la confiance sans laquelle il ne leur serait pas même permis de tenter le bien, soit en voulant usurper l'estime publique à laquelle peuvent prétendre ceux-là seulement qui avant et pendant le cours de la Révolution, ont toujours marché dans le sentier de l'honneur et n'ont jamais, selon leurs caprices, leur intérêt ou leur ambition, dévié des véritables principes qui caractérisent le républicain,

» Arrêtent ce qui suit :

» Art. 1^{er}. — Tout citoyen qui voudra porter la parole dans la salle décadaire sera tenu de se rendre préalablement au secrétariat de la Mairie, à l'effet de soumettre à ses magistrats le discours qu'il désirera pro-

noncer, les observations et les nouvelles soit de l'intérieur, soit des armées, qu'il proposera de faire et de donner au public.

» Art. 2. — Tous les citoyens sont invités à fréquenter la salle décadaire et à y payer, selon leurs lumières, le juste tribut qu'ils doivent à l'instruction publique (le nerf de l'Etat), en satisfaisant à l'article ci dessus.»

Cet arrêté nous apprend (ce que nous soupçonnions bien un peu) que les réunions décadaires donnaient lieu à des scènes violentes ou ridicules auxquelles il était nécessaire de couper court, dans l'intérêt de la tranquillité publique. C'est le dernier document relatif aux fêtes révolutionnaires que nous rencontrons dans nos archives. A partir du Consulat, les fêtes que nous y trouvons mentionnées n'offrent plus aucun intérêt. A Paris, on avait eu l'idée de substituer aux fêtes décadaires des solennités philosophiques: on y célébra la fête des vertus de Marc-Aurèle, de l'héroïsme de Guillaume Tell, de la Tolérance, de l'active bienfaisance de Saint-Vincent-de-Paul, etc.; nous ne trouvons pas de cérémonies analogues à Saint-Quentin. Nous voyons seulement dans le registre A 9 de nos archives modernes (1)

(1) Ce registre contient les délibérations de l'administration municipale jusqu'au 20 brumaire an XI (14 novembre 1802). Le registre

que le 20 pluviôse an VIII (9 février 1800), les fonctionnaires publics et les agents salariés de l'État se réunirent dans la salle décadaire de l'Hôtel de Ville, et, en exécution de la loi du 21 nivôse précédent, prononcèrent ce serment : *Je jure d'être fidèle à la Constitution*. Il s'agissait maintenant de la Constitution presque monarchique de l'an VIII. M. Delafosse et ses collègues de la municipalité qui affirmaient quelques mois auparavant leur inébranlable obéissance à la constitution républicaine de l'an III, promirent également une inébranlable fidélité à Bonaparte. Ces prestations de serment terminées, le commandant des troupes stationnées à Saint-Quentin prononça devant les troupes de ligne y tenant garnison et devant la garde nationale un discours dans lequel, après avoir exposé les causes qui avaient amené le 18 brumaire, il vanta la sagesse et la force du nouveau gouvernement et invita ses auditeurs à s'attacher fortement et sincèrement à lui. Les gardes nationaux et soldats prêtèrent ensuite, au milieu des cris de vive la République poussés par les spectateurs, le serment de fidélité à la Constitution.

contenant les procès-verbaux de cette dernière date au 4 février 1806 a disparu. Il n'existe déjà plus dans nos archives en 1846, quand M. Janin en fit le classement.

Il ne nous reste qu'à mentionner une fête du 11 juillet en 1801, puis une fête du 18 brumaire en la même année, dans laquelle on célébra tout à la fois l'anniversaire du coup d'Etat de Bonaparte et la signature des préliminaires de la paix avec l'Angleterre; enfin le 15 août 1802, on fêta en même temps que l'anniversaire de la naissance du dictateur, sa nomination de consul à vie.

On le voit, les fêtes républicaines avaient presque entièrement disparu. On ne célébrait plus que des solennités en l'honneur du général heureux qui, à peine âgé de trente ans, après avoir promené le drapeau victorieux de la France en Italie, en Égypte et en Syrie venait par un coup d'audace, de s'emparer de la direction de nos destinées nationales. Il n'était plus question de fêtes décadaires : d'ailleurs la loi du 18 germinal an X, en rétablissant l'exercice du culte catholique, les avait implicitement abrogées. Lorsque le sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII supprima le calendrier républicain et remit en vigueur le calendrier grégorien, les fêtes imaginées par Robespierre et mises en honneur par le Directoire ne furent plus qu'un souvenir.

VI

FÊTES PUBLIQUES CÉLÉBRÉES A SAINT-QUENTIN SOUS LE PREMIER EMPIRE

Dans son Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France, M. Ph. Le Bas, après avoir raconté les fêtes nationales qui furent célébrées à Paris sous la Révolution et sous le Consulat, s'exprime ainsi : « Ces solennités ne tardèrent pas à dégénérer et elles furent tout à fait abrogées sous l'Empire. » Alors, on ne trouva rien de mieux, pour amuser le peuple, que les honteuses distributions de comestibles qu'on lui jetait comme à un chien avide ; les bals, les théâtres publics, les feux d'artifice, les mats de cocagne, etc., etc. On afferma à Paris les réjouissances publiques, comme la boue, le pavé et les lanternes. Ces tradi-

» tions furent continuées par les Bourbons
» jusqu'à la Révolution de 1830. Quant au
» gouvernement de Louis-Philippe, sans don-
» ner à ses fêtes un caractère plus national,
» il a su, du moins, en faire disparaître les
» plus ignobles accessoires. »

Voilà un tableau poussé au noir et qui se-
rait plus à sa place, peut-être, dans un pam-
phlet que dans un ouvrage historique. Nous
avons vu, en effet, en racontant les fêtes
républicaines, que les bals, les représenta-
tions théâtrales, les illuminations, les feux
d'artifice accompagnèrent généralement les
fêtes révolutionnaires et qu'à vrai dire, pour
la majeure partie de la population saint-
quentinoise, elles en constituèrent le princi-
pal attrait. Il en fut de même à Paris, et il
suffit pour s'en convaincre de lire les jour-
naux ou les mémoires du temps. Croit-on
donc que, dans les pompes néo-grecques de
la Convention ou du Directoire, les discours
officiels, les défilés de figurants portant des
bannières, les présentations de nouveaux-
nés à l'autel de la Patrie, les distributions
de couronnes civiques, enfin la destruction
au son de la musique des emblèmes de la
tyrannie et de l'hypocrisie aient constitué
toujours d'attrayants divertissements ? Cer-
tes, il y eut de belles fêtes républicaines,
mais la fréquence des cérémonies décadai-
res et l'impossibilité d'en varier l'ordon-
nance, jointes à l'abus des allégories ou des

symboles païens, devaient à la fin en éloigner le vrai peuple, et c'est ce qui arriva en effet. L'Empire eut, du moins, le bon esprit de réduire considérablement le nombre des solennités publiques et par conséquent le nombre des jours de chômage pour l'ouvrier des villes ; mais il eut le tort, et ici nous sommes entièrement de l'avis de M. Ph. Le Bas, de chercher par des distributions publiques de vins et de victuailles à donner satisfaction aux instincts les plus grossiers de cette partie de la population de nos grandes cités, vagabonds ou vauriens, qui n'est assurément digne d'aucun intérêt. L'ouvrier honnête fuyait ces orgies officielles et leur préférait avec raison les bals, les théâtres publics et les illuminations. Tout gouvernement doit avoir le souci de la dignité de ses administrés, si modeste que soit leur rang social, et même ses efforts doivent tendre à leur donner ce respect de soi-même et d'autrui, qui est l'une des premières qualités de l'homme civilisé. C'est ce que méconnurent complètement le premier Empire et la Restauration.

Cependant, il est certain que bien des municipalités, en France, sentirent combien était répugnante cette distribution de boissons et de comestibles faite par des agents de l'autorité publique, gendarmes ou hommes de police, à une populace dégradée. Nous avons sous les yeux le programme de la fête

qui eut lieu le 15 août 1806 dans notre ville, sous l'administration de M. le Maire B. F. Delhorme. Nous n'y trouvons rien qui soit de nature à être blâmé : la fête commença le 14 août, à sept heures du soir, par un feu de joie qui, « suivant l'ancien usage », fut allumé sur la place de l'Hôtel-de-Ville en présence de toutes les autorités civiles et militaires. A neuf heures, un bal paré fut donné par la Mairie dans la salle de spectacles. Le lendemain, dans la matinée, il y eut une course de bague à cheval et des tirs au fusil, à l'arc et à l'arbalète. La distribution des prix aux vainqueurs fut faite par des dames, à l'Hôtel de Ville, à midi. A cinq heures et demie, le maire conduisit ces mêmes vainqueurs au théâtre et dès six heures, un bal gratuit était offert au public dans les salles des sieurs Villemant. A dix heures et demie, un feu d'artifice fut tiré sur la grande place et aussitôt après « un bal champêtre » s'ouvrit dans le jardin de l'Arquebuse. Voilà certes un programme très acceptable : on n'y voit figurer ni le mal de cocagne, ni les jeux de tourniquet ou de ciseaux que nous admettons aujourd'hui encore dans nos réjouissances officielles, au grand mécontentement de quelques philanthropes qui portent un peu loin, peut-être, le souci de la dignité de leurs concitoyens. Ajoutons que les fêtes du 15 août, sous le premier Empire, coûtaient fort peu à notre budget municipal : la fête

de S. M. l'Empereur et Roi coûta 770 fr. 25 en 1808 et 695 fr. 30 en 1809. Nous faisons mieux les choses aujourd'hui.

Nos archives municipales ne nous fournissent aucuns renseignements sur les solennités auxquelles donnèrent certainement lieu, dans notre cité comme dans les autres villes de France, les étonnantes victoires de Napoléon I^{er}. Nous n'en avons pas trouvé la moindre mention dans le registre des délibérations du Conseil municipal (Archives modernes, A 10) qui contient les procès-verbaux du 4 février 1805 au 30 mai 1815. Nous ne pensons pas, toutefois, qu'il y ait lieu de regretter beaucoup que le souvenir de ces fêtes ne nous ait pas été conservé. Le programme des réjouissances publiques du 15 août 1806, que nous avons analysé plus haut, nous paraît donner une idée très complète des fêtes officielles à Saint-Quentin sous le premier Empire. Mais nous possédons heureusement le récit détaillé du séjour que firent dans notre ville les 27 et 28 avril 1810 Napoléon et l'impératrice Marie-Louise, et de la réception qui leur fut faite par la Municipalité. Ce récit, qui est un procès-verbal dressé par les soins de la Mairie, témoigne de l'enthousiasme qu'inspirait alors l'homme de guerre incomparable qui avait porté si haut la gloire militaire et la puissance de notre nation ; nous le rapportons ci après :

« Le vingt-sept avril mil huit cent-dix, dès l'aube du jour, l'empressement et la joie publique se manifestaient dans toutes les classes de citoyens : les boutiques, les ateliers, les cabinets des hommes d'affaires étaient fermés ; les habitants s'occupaient des préparatifs qui leur avaient été indiqués pour la réception de Leurs Majestés l'empereur Napoléon le Grand (1) et l'impératrice Marie-Louise : il n'existait qu'une pensée, celle de voir le souverain et son auguste épouse.

» A neuf heures, toutes les rues et places étaient sablées, tendues en blanc, ornées de guirlandes de fleurs, d'emblèmes, de chiffres et de devises. Les deux gardes d'honneur, tant à pied qu'à cheval (encore animées de la joie puisée dans un banquet fraternel qu'elles avaient donné la veille à la garde impériale), toute la garde nationale et la garnison, rangées en bataille sur la Place, attendaient le signal du départ pour se rendre à leurs postes respectifs.

(1) Napoléon était déjà venu à Saint-Quentin le 9 février 1801 accompagné de son état-major et du ministre de l'intérieur. Le but de son voyage avait été de visiter les travaux du canal souterrain, suspendus depuis 25 ans. M. Blondel-Midy, alors maire de Saint-Quentin, a raconté les divers incidents du séjour du premier consul dans notre ville, dans une lettre insérée au *Moniteur* du 27 pluviôse an IX.

» A dix heures, la mairie, le conseil municipal et l'état-major de la place, précédés d'une musique militaire, accompagnés d'un détachement de la garde nationale, de toute la garde d'honneur à cheval et de la gendarmerie, se mirent en mouvement dans l'ordre indiqué par le décret qui prescrit le cérémonial. Pendant la marche, la garde d'honneur à pied se porta à l'entrée de la maison de M. Joly Bammeville, maire, que Sa Majesté avait daigné choisir pour son Palais. La garde nationale et la garnison se distribuèrent en haies pour contenir la population plus que triplée et qui ne laissait aucun vide dans les rues et places.

» Le cortège se rendit à l'extrémité du territoire, qui était marquée par un arc de triomphe d'ordre corinthien, surmonté d'un double écusson aux armes de France et d'Autriche et orné de bas-reliefs et d'inscriptions dont une des plus apparentes était un quatrain ainsi conçu :

Ce couple auguste a soumis tous les cœurs ;
Il jouit, comme nous, du bonheur qu'il nous donne.
Que le Tibre enchanté réponde à nos clameurs
Et qu'il prépare sa couronne !

» Cet arc de triomphe se trouvait heureusement lié avec la campagne par deux rideaux formant amphithéâtre qui furent tapissés dans toute leur étendue par la foule

immense des habitants de la ville et de ceux qui affluaient des villes et des campagnes voisines.

» A onze heures et demie, le signal donné par le beffroi et spontanément accompagné de toutes les cloches annonce l'arrivée de Leurs Majestés. Bientôt les airs retentissent des cris de: Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! La joie est peinte sur tous les visages, le plus vif enthousiasme anime tous les cœurs. La Mairie s'avance: Leurs Majestés font arrêter leur voiture; le Maire se présente à la portière, offre les clés de la ville, harangue Leurs Majestés et les supplie de permettre aux gardes d'honneur de faire le service auprès de leurs personnes. Ces paroles flatteuses sortent de la bouche de Sa Majesté l'Empereur: « *Que les clés restent entre vos mains, monsieur le Maire; j'accèpte le service des gardes d'honneur.* »

Aussitôt la garde d'honneur à cheval, glorieuse de cette faveur, se porte à cent pas en avant de Leurs Majestés et commence dès lors son service. Leurs Majestés continuèrent leur route, accompagnées des voitures de Sa Majesté la reine de Naples, du grand-duc de Wurzburg, de l'ambassadeur d'Autriche, de M. le comte de Metternich, de Son Altesse le prince de Neufchâtel, des ducs de Frioul, de Bassano, d'Istrie, de Rovigo, de Son Excellence le ministre de l'Intérieur, des généraux Lauriston et Nansouty, de la

duchesse de Montebello, des dames d'honneur, des dames d'atours, des dames du Palais, etc... L'artillerie et le son de toutes les cloches indiquent l'entrée dans la ville. Leurs Majestés reçoivent l'encens du clergé, réuni en habits sacerdotaux sur le perron de l'église de l'hospice civil. Les acclamations de l'allégresse publique les accompagnent jusque dans leur Palais dont le service intérieur fut partagé par la garde d'honneur à pied et par la garde impériale.

» Une demi-heure après son arrivée, Sa Majesté l'Empereur, monté à cheval, précédé de la garde d'honneur à cheval, accompagné des grands officiers et dignitaires de la Couronne, de Son Excellence le ministre de l'Intérieur, de M. le Préfet et de M. le Maire, et suivi du corps des lanciers, visita les fortifications, la nouvelle route, l'écluse, le bassin, le port, l'emplacement de la basse ville, et se fit rendre compte avec détail par M. le Directeur du Canal des divers incidents qui avaient signalé les travaux. Partout la foule, empressée sur ses pas, ralentissait la rapidité ordinaire de sa course.

» A quatre heures, Leurs Majestés et une partie de leur suite se rendirent en calèche dans les principales filatures et fabriques. Elles virent dans toute son activité et examinèrent avec intérêt l'important établissement de M. le Maire et de M. Joly l'ainé.

De là, pour se rendre aux vœux de la multitude heureuse de les voir et de les contempler, elles traversèrent diverses rues de la ville et répondirent par les saluts les plus gracieux aux acclamations et aux transports de la joie générale.

» Rentrées au Palais, elles reçurent successivement les autorités locales, savoir :

» L'Administration du Canal et les ingénieurs des Ponts et Chaussées ;

» Le Préfet, le Sous-Préfet et le Conseil de préfecture ;

» Le Tribunal de première instance ;

» Le Tribunal de Commerce, le Conseil des Prudhommes et la Chambre consultative ;

» La Mairie et le Conseil municipal ;

» L'Etat-major de la place, les commandants des gardes d'honneur et de la garde nationale ;

» Le Clergé.

» Dans chacune de ces audiences particulières, Sa Majesté est entrée dans les détails les plus profonds et a laissé dans tous les esprits des sentiments d'une admiration exaltée.

» Un groupe de jeunes demoiselles fut ensuite admis à l'honneur de présenter à Sa Majesté l'Impératrice une corbeille contenant les produits les plus parfaits des diverses branches d'industrie de cette ville (1).

(1) Ces jeunes filles offrirent à l'impératrice entre autres choses une robe de linon brodée en

A leur tête était M^{lle} Julie Joly-Bammeville, fille du Maire, chargée de la complimenter. Sa Majesté accueillit avec une touchante bonté le discours et l'hommage de la Ville ; elle daigna en témoigner sa satisfaction et donna une preuve de sa bienveillance en faisant remettre une montre enrichie de perles à la jeune personne qui lui avait adressé la parole.

» A neuf heures, Leurs Majestés accompagnées de toutes les personnes qui composaient leur cour se sont rendues à la salle des spectacles, disposée et ordonnée pour la fête qu'Elles daignaient accepter. Un escalier destiné pour elles seules et construit extérieurement pour leur faciliter un abord élégant et commode, les conduisit à la porte de l'amphithéâtre : elles traversèrent la salle au milieu des personnes invitées, dont l'ordre et la tenue répondaient à une circonstance aussi mémorable (1).

or, un châle façon cachemire, des pièces de mousseline brochée, de baptiste, de linon, etc., sortant des fabriques de MM. Ladrière, Hamilton, Colpin, Samuel Joly, Arpin, Lefèvre-Grégoire, Tiberghien et Dubourjal.

(1) La Mairie de Saint-Quentin avait prescrit le cérémonial suivant, relativement au costume : « Les dames devront être mises le plus élégamment possible et en étoffes de manufactures du pays, autant que faire se pourra. Les hommes seront en habit, culotte courte, bas, souliers à boucle et gants blancs. »

» Leurs Majestés prirent place sur l'estrade qui leur était érigée. Elles admirèrent à leurs côtés Sa Majesté la reine de Naples et le grand-duc de Wurtzbourg. La droite du trône était occupée par les seigneurs de la Cour et la gauche par les dames d'honneur. L'orchestre à l'instant salua Leurs Majestés par un vivat italien qui fut suivi d'une cantate composée et exécutée par les amateurs de la ville. L'infériorité des talents fut suppléée par l'intention des auteurs et encouragée par l'indulgente bonté de nos illustres souverains.

» Sa Majesté ayant donné le signal du bal, l'ouverture en fut faite par six quadrilles dont le premier était composé :

- » De Sa Majesté la reine de Naples ;
- » De M. le comte de Metternich ;
- » De M^{me} la comtesse du Chatel ;
- » De Son Altesse le prince Aldobrandini Borghese ;
- » De M^{lle} Chenceau ;
- » De Son Excellence le duc de Frioul ;
- » De M^{me} Aimé Joly ;
- » De M. le comte de Lauriston.

» A la fin de la troisième contredanse, Leurs Majestés descendirent de l'estrade, parcoururent la salle et adressèrent partout les paroles les plus obligeantes. Lorsqu'elles annoncèrent l'intention de se retirer, les acclamations du plus vif enthousiasme exprimèrent les sentiments de la reconnais-

sance sincère dont toutes les âmes étaient pénétrées. Leurs Majestés laissèrent apercevoir dans l'affectueux salut de leur départ une sensibilité qui ne fixa plus de bornes à l'émotion générale et qui grava profondément dans tous les cœurs le souvenir ineffaçable des sentiments qu'Elles avaient imprimés.

» Dans le même temps, une sonnerie générale annonça l'instant de l'illumination. Elle eut lieu simultanément dans tous les quartiers de la ville. La façade de l'Hôtel de Ville était dessinée dans tout le détail de son gothique ; les places et les avenues du port étaient garnies d'ifs à des distances très rapprochées ; le canal, le bassin, la nouvelle route étaient illuminés dans le même genre. L'intérieur du bassin était animé par les manœuvres de plusieurs barques élégamment illuminées en verres de couleur, tant dans leur contour que sur leurs haubans. Des feux de bengale placés sur les plus hauts édifices ajoutèrent à l'éclat de ces illuminations.

» L'allégresse générale se prolongea jusqu'au jour par des bals publics et des distributions tant de comestibles que de rafraîchissements.

» Le vingt-huit avril mil huit cent dix, à huit heures du matin, Leurs Majestés se rendirent en calèche sur le port au milieu d'une foule immense qui, malgré les fatigues et

les plaisirs de la veille, paraissait encore accrue. Les gondoles qui leur étaient destinées les conduisirent jusqu'après l'écluse d'Omissy. En cet endroit, elles remontèrent en calèche, et toujours précédées de la garde d'honneur à cheval, dont le courage augmentait en raison de la fatigue, et suivies des lanciers, elles arrivèrent à la première partie du souterrain qu'Elles traversèrent avec rapidité (1). Elles continuèrent leur

(1) Il n'est pas fait mention dans ce compte-rendu officiel d'un curieux incident qui signala la traversée du canal souterrain, au Tronçoy, par l'Empereur et son escorte. Il avait été décidé par la mairie de Saint-Quentin qu'au moment où Napoléon quitterait la ville, un drapeau serait hissé au clocher de la Collégiale, et on devait, aussitôt ce signal aperçu, allumer les lampes à l'intérieur du tunnel. Au moment du départ de l'Empereur, le drapeau fut bien arboré au sommet de l'Eglise, mais la direction du vent empêcha les gens placés en observation de l'apercevoir ; aussi l'arrivée de l'Empereur ne fut signalée par eux que lorsqu'il approcha de Lesdins, et l'allumage était à peine commencé quand il parvint à l'entrée du souterrain. Napoléon descendit aussitôt de voiture, monta à cheval et s'engagea dans le tunnel, précédé des gardes d'honneur et suivi d'un peloton de lanciers de sa Garde. Mais il fut bientôt dans l'obscurité. A ce moment soit qu'il ait été pris d'une peur subite, soit que son cheval, comme on le raconta alors, ayant heurté une échelle oubliée par les allumeurs et ayant failli s'abattre, l'idée d'une em-

route le long des digues et arrivèrent à dix heures du matin sur les hauteurs de l'étonnante tranchée de Riqueval. Sur cet emplacement pittoresque et imposant, des tentes et des marquises avaient été dressées par les soins de la Mairie pour recevoir Leurs Majestés et leur offrir le déjeuner qu'elles avaient eu la bonté d'accepter. Des arbustes de toute espèce ornaient l'intérieur du local et les approches des tentes. La principale entrée était décorée d'un arc de triomphe sur le fronton duquel on lisait :

Flavit spiritus ejus et fluunt aquæ.

» Pendant la halte de Leurs Majestés, une musique militaire ne cessa d'exécuter des morceaux analogues à la fête.

» Les soins d'embellissement n'avaient pas fait négliger les moyens de sûreté. Des barrières garnissaient les rampes douces et sablées que devaient parcourir Leurs Majestés et écartaient des esprits tout sentiment d'inquiétude sur leurs personnes chéries dans leur trajet pour descendre au canal.

bûche ait surgi dans son esprit, l'Empereur s'écria : « A moi ma garde ! » Il y eut alors un moment d'inexprimable confusion : les lanciers de l'escorte se précipitèrent vers Napoléon, et celui-ci, piquant son cheval, traversa le reste du souterain de toute la vitesse de sa monture.

» La tente impériale était placée de manière que Leurs Majestés apercevaient la tranchée de Riqueval dans une longueur de 779 mètres 61 c. et dans sa profondeur de 31 mètres 18 c. Les banquettes des deux talus étaient animées par un nombre considérable d'ouvriers, et la cime était couverte de l'entière population des campagnes voisines.

» A onze heures, Leurs Majestés descendirent par la rampe impériale jusqu'à l'entrée du grand souterrain où des canots, décorés et dirigés par M. Auguste Massein, né à Saint-Quentin, lieutenant de vaisseau, neveu du Maire, les reçurent et les conduisirent à Macquincourt à travers ce prodige de l'art, fruit des vastes conceptions de Sa Majesté. Le souterrain, de 5,847 mètres, que Leurs Majestés et leur suite parcoururent, était illuminé avec soin et présentait, par les reflets, un coup d'œil magique et majestueux. L'Empereur en parut très satisfait (1).

» Au terme de ce voyage souterrain, Leurs

(1) Ces derniers mots ont été ajoutés après coup et sont d'une autre écriture que le reste du procès-verbal. Les quatre lignes suivantes, qu'ils ont remplacé-s, étaient ainsi conçus : « Les différentes circonstances de cette fête avaient imprimé sur les traits de Leurs Majestés une sensibilité touchante qui, dans l'intérieur du canal, fit place à un mouvement de gaieté qu'Elles ne voulaient pas dissimuler.

Majestés, précédées de la garde d'honneur à cheval qui avait sollicité et obtenu la faveur de les suivre jusqu'à Cambrai, remontèrent en calèche et quittèrent un département où elles ont laissé des preuves ineffaçables de leur bienfaisance et de leur munificence.

» Les pauvres, premier objet de leur sollicitude, ont reçu des mains de Mme la duchesse de Montebello une somme de deux mille francs.

» Le capital des hospices civils a été accru d'une somme de huit mille francs.

» Des brevets de membres de la Légion d'honneur ont été accordés à M. Joly Bammeville, maire de la ville ;

» A M. Delhorme, membre du Corps législatif et vice-président de la Chambre consultative des manufactures, fabriques, arts et métiers établie à Saint-Quentin ;

» A M. Desjardins, président du Tribunal de première instance ;

» A M. Duboscq, président du Tribunal de Commerce ;

» A M. Fortier, curé de la ville, archidiacre du San-Quintinois.

» Sa Majesté fit remettre en outre à M. Joly Bammeville une boîte enrichie de diamants au chiffre de Leurs Majestés. Elle fit remettre aussi aux ouvriers de la filature de M. le Maire la valeur de huit journées de leur travail. »

Tel est le récit que la municipalité de notre ville nous a transmis du voyage de Napoléon I^{er} à Saint-Quentin en 1810. La dépense totale pour les fêtes offertes à l'empereur et à l'impératrice s'éleva à 48,108 fr. On voit que notre cité s'était imposé de lourds sacrifices pour recevoir dignement celui qui était alors l'arbitre de l'Europe. Elle en fut, d'ailleurs, largement récompensée, car le jour même de son départ, le 28 avril, Napoléon signait à Cambrai un décret par lequel il ordonnait la démolition des fortifications de Saint-Quentin et concédait gratuitement à la ville les matériaux et les terrains qu'elles occupaient. De ce jour date, à vrai dire, la prospérité industrielle et commerciale de Saint-Quentin. La vieille cité étouffait dans ses murs, et gênée par les servitudes militaires, ne pouvait permettre un libre essor à l'esprit d'entreprise de ses habitants. L'achèvement du canal et la démolition des remparts firent la fortune de notre ville. Elle dut ces deux grands bienfaits à Napoléon I^{er} et on s'explique la magnifique réception que lui firent nos pères. C'était justice.

* * *

Nous sommes arrivés au terme de cette étude sur les fêtes de la Révolution et du premier Empire, à Saint-Quentin. Certes,

les quinze années de la Restauration pourraient nous offrir encore de curieux épisodes : les réceptions chaleureuses faites au duc d'Angoulême en octobre 1817, à la dauphine en mai 1826 et surtout l'accueil vraiment enthousiaste fait au roi Charles X par la population saint-quentinoise le 4 septembre 1827 seraient aisément le prétexte de rapprochements instructifs. Nous croyons cependant que notre tâche est achevée, car les documents imprimés vont maintenant paraître. En 1819, le *Journal de Saint-Quentin* commence sa publication. La *Feuille de Commerce*, qui devint le *Guetteur* en 1830, était déjà fondée depuis 1804 et paraissait toutes les semaines. Le *Journal de Saint-Quentin* et la *Feuille de Commerce*, simples recueils d'annonces jusque vers 1825, contiennent, à partir de cette dernière date, une chronique locale, et deviennent ainsi, avec les documents officiels renfermés dans les archives municipales, les principales sources de l'histoire de notre ville. C'est à ces deux journaux que nous nous permettons de renvoyer le lecteur qui a bien voulu nous suivre jusqu'ici.

TABLE GÉNÉRALE

DES FÊTES PUBLIQUES RACONTÉES OU SIMPLEMENT
MENTIONNÉES DANS CE VOLUME

I. — FÊTES CÉLÉBRÉES SOUS L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

	Pages,
8 octobre 1789,	Prestation de serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. 6
25 octobre 1789,	Bénédictio des drapeaux de la garde nationale de Saint-Quentin. 6
11 avril 1790,	Renouvellement du serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. 6
14 juillet 1790,	Messe en musique sur la Grande-Place de St-Quentin. 7
25 juillet 1790,	Fête de la fédération des gardes nationales du département de l'Aisne. 9
14 juillet 1791,	Anniversaire de la prise de la Bastille note, 37
17 mars 1791,	Réception officielle de M. Marolle, évêque constitutionnel de l'Aisne, 39
15 mai 1791,	Transport dans l'église de St-Quentin, de l'épithaphe du peintre M.-Q. De Latour. 39

18 septembre 1791..	Fête célébrée à l'occasion de l'acceptation par le roi de l'acte constitutionnel.....	41
---------------------	---	----

II. — FÊTES CÉLÉBRÉES SOUS L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

16 octobre 1791....	Fête célébrée à l'occasion de la promulgation de la constitution française	42
4 mars 1792.....	Bénédiction des drapeaux de la garde nationale de l'Aisne.....	45
9 avril 1792.....	Plantation d'un arbre de la Liberté,	45

III. — FÊTES CÉLÉBRÉES SOUS LA CONVENTION
NATIONALE

9 décembre 1792...	Cérémonie funèbre en l'honneur de François Malfuson.....	49
17 février 1793.....	Plantation d'un arbre de liberté...	51
15 mars 1793.....	Manifestation patriotique pour exciter aux enrôlements militaires...	56
30 novembre 1793..	Inauguration du Temple de la Raison.	59
29 janvier 1794....	Célébration de l'anniversaire de l'exécution capitale de Louis XVI.	66
31 mai 1794.....	Célébration de l'anniversaire de la chute des Girondins.....	72
8 juin 1794.....	Fête de l'Être suprême.....	74
21 octobre 1794....	Fête des Victoires.....	80
1 ^{er} juillet 1795.....	Dépôt solennel à l'Hôtel de Ville, du drapeau du 1 ^{er} bataillon de la 128 ^e demi-brigade.....	81

IV. — FÊTES CÉLÉBRÉES SOUS LE DIRECTOIRE

21 janvier 1796....	Anniversaire de l'exécution capitale de Louis XVI.....	82
---------------------	--	----

	Pages.
30 mars 1796.....	Fête de la jeunesse..... 86
29 avril 1796.....	Fête des époux..... 93
29 mai 1796.....	Fête des Victoires et de la Reconnaissance..... 94
28 juin 1796.....	Fête de l'agriculture..... 100
27-28 juillet 1796...	Fête anniversaire de la chute de Robespierre..... 102
10 août 1796.....	Fête anniversaire de la chute de la royauté (10 août 1792)..... 111
27 août 1796.....	Fête des vieillards..... 112
22 septembre 1796..	Fête anniversaire de la fondation de la République..... 114
21 janvier 1797....	Fête anniversaire de la mort de Louis XVI..... 114
	Les fêtes de la jeunesse, des époux, de la reconnaissance, de l'agriculture, des 9 et 10 thermidor, en 1797. 116
22 septembre 1797..	Anniversaire de la fondation de la République (1 ^{er} vendémiaire an VI). 116
21 octobre 1797....	Cérémonie funèbre en l'honneur du général Hoche..... 118
9 janvier 1798.....	Fête célébrée à l'occasion de la paix entre la République française et l'empereur d'Autriche..... 130
20 mars 1798.....	Fête de la souveraineté du peuple.. 141
30 mars 1798.....	Fête de la jeunesse..... 149
29 avril 1798.....	Fête des époux..... 150
19 avril 1798.....	Cérémonie de la pose de la première pierre de l'autel de la Patrie, au pré Saint-Thomas..... 157
29 mai 1798.....	Fête de l'inauguration de l'autel de la Patrie..... 159
28 juin 1798.....	Fête de l'agriculture..... 173
14 juillet 1798.....	Fête anniversaire de la prise de la Bastille..... 173
27-28 juillet 1798,...	Fête anniversaire de la chute de Robespierre..... 175
10 août 1798.....	Fête anniversaire de la prise des Tuileries et de la chute de la royauté 176
27 août 1798.....	Fête des vieillards..... 176

	Pages.
22 septembre 1798..	Fête anniversaire de la fondation de la République..... 177
1 ^{er} octobre 1798....	Fête de l'Être suprême..... 182
21 janvier 1799....	Anniversaire de l'exécution capitale de Louis XVI..... 182
20 mars 1799... ..	Fête de la souveraineté du peuple. 188
29 avril 1799	Fête des époux..... 189
29 mai 1799.....	Fête de la Reconnaissance..... 192
8 juin 1799.....	Cérémonie funèbre en l'honneur des plénipotentiaires français assassinés aux portes de Rastadt..... 193
28 juin 1799	Fête de l'agriculture..... 203
14 juillet 1799	Anniversaire de la prise de la Bastille..... 203
28 juillet 1799.....	Anniversaire de l'exécution de Robespierre..... 203
10 août 1799.....	Anniversaire de la chute de la royauté..... 203
4 septembre 1799..	Anniversaire du coup d'Etat du 18 fructidor..... 203
23 septembre 1799..	Anniversaire de la fondation de la République. 205
12 octobre 1799....	Cérémonie funèbre en l'honneur du général Joubert..... 207

V. — FÊTES CÉLÉBRÉES SOUS LE CONSULAT

9 février 1800.....	Prestation du serment de fidélité à la Constitution de l'an VIII..... 213
14 juillet 1801	Anniversaire de la prise de la Bastille..... 214
9 novembre 1801... ..	Anniversaire du 18 brumaire..... 214
15 août 1802.....	Anniversaire de la naissance du premier Consul..... 214

FÊTES CÉLÉBRÉES SOUS LE PREMIER EMPIRE

15 août 1806.....	Anniversaire de la naissance de Napoléon 1 ^{er} 217
-------------------	--

	Pages.
15 août 1808.....	Anniversaire de la naissance de Napoléon I ^{er} 218
Id. 1809.....	Anniversaire de la naissance de Napoléon I ^{er} 218
27-28 avril 1810....	Séjour de Napoléon I ^{er} et de l'Impératrice Marie-Louise, à St-Quentin. 219

TABLE DES NOMS D'HOMMES

CITÉS DANS CE VOLUME

	Pages.
ARPIN, maire de St-Quentin en 1795.....	81, 124, 125
ARPIN et FILS, manufacturiers à St-Quentin, en 1810, note.	224
BAVANT, artiste musicien.....	77, 79
BERAUD, procureur-syndic du district de St-Quentin.....	38
BIDAULT changeur du roi.....	24, 26
BILLET (Marguerite), épouse de J. F. Malézieux.....	27
BLEIN, capitaine du génie.....	157
BLONDEL-MIDY, maire de St-Quentin, sous le Consulat,	210, note, 220
BONNIER, plénipotentiaire français au congrès de Rastadt.	193
	et suiv.
BOUCLY, professeur au collège.....	152, 174, 183 et suiv. 184
BROYART, dit Bricart, ouvrier couvreur.....	15, 26
BUSSY (de), officier de la garde nationale de l'Aisne, en	1790..... 12, 21
CAMBRONNE-HUET, propriétaire d'une maison, sise sur la	Grande-Place..... 15
CAUMARTIN, habitant de St-Quentin.....	30
CHABERT, sergent de la garde nationale de l'Aisne.....	46
CHABERT, colonel de la 128 ^e demi-brigade.....	81
CHARLET, membre, puis vice-président de la municipalité,	122
	124, 126, 183

	Pages.
CHATELAIN-DUPLESSIS, membre de la municipalité, . . .	124, 125
COLPIN, fabricant de mousselines brochées,	note. 224
CORDIER, membre de la municipalité	210
CRESCENT, peintre, membre du comité de surveillance, en 1793,	note, 60
DAMAYE, officier municipal,	41
DEBRY (Jean), plénipotentiaire français au congrès de Ras- tadt,	193 et suiv. note, 198
DELAFOSSÉ-CHIPPRE, vice-président, puis président de la municipalité,	126, 183, 203, 204, 210, 213
DE LATOUR (M.-Q.), peintre de pastels, 40, 161, 169, 193,	196
DELHORME, maire de St-Quentin, en 1806,	218
DELHORME, membre du Corps législatif, en 1810,	231
DERUEZ, officier de santé,	182
DESAINS, adjoint au maire de St-Quentin, sous le Consulat,	210
DESJARDINS, président du tribunal civil,	232
DEVILLERS (l'abbé), vicaire de l'église St-Jean, puis grand vicaire de l'évêque constitutionnel Marolle,	7, 16, 40
DIDIOT, membre du comité de surveillance, en 1793, note,	60
DOLLÉ-LENOIR, fils, — — — — —	note, 60
DOLLÉ-LENOIR, membre de la municipalité de St-Quentin, . .	210
DUBOSQ, membre du comité de surveillance, en 1793, note,	60
DUBOSQ, président du tribunal de commerce,	231
DUBOURJAL, marchand,	note, 224
DUCHESNE-DEBRY, membre de la municipalité,	126
DUGRAIS, artiste musicien,	176, 183
DUMOULIN, membre du comité de surveillance en 1793, note,	60
DUPLAQUET (G.), commissaire du pouvoir exécutif, près la municipalité,	55, note, 117
DUPLAQUET (Charles-Vincent), commissaire du pouvoir exé- cutif, près la municipalité,	117, 123, 183
DUPLAQUET (Quentin), envoyé de la municipalité de Saint- Quentin près le conseil des Cinq-Cents,	202
DUVERT, aubergiste,	72
FIZEAUX, maire de St-Quentin, de 1796 à 1798 : 87, 90, 95, 101, 102, 104, 105, 113, 114, 116, 124, 126,	139
FORTIER, curé-archiprêtre,	231
FOUQUIER, habitant de la commune d'Hérouël,	170
FOUQUIER-COUPPEAU, maire de St-Quentin, en 1792,	47
FOUQUIER-FOREST, membre de la municipalité,	114

	Pages
GENESTE, serrurier, membre du comité de surveillance, en 1793.....	note. 60
GOGUET, général de division en 1793.....	69
GRÉBERT (Louis-Quentin), auteur de mémoires sur la Révolution à St-Quentin.....	19, 20, 32, 36, 37
GUILBEAUX, artiste musicien.....	77, 79
HAMILTON, manufacturier, à St-Quentin.....	note. 224
HÉBERT, commandant de la garde nationale de Chauny, en 1790.....	28
HÉBERT (M ^{me}), femme du précédent.....	28, 30
HENDRICK (Jean-Baptiste), habitant de St-Quentin.....	136
HOCHÉ (le général)..... et suiv.	117
JOLY-BAMMEVILLE, maire de St-Quentin.....	210, 221, 230, 231
JOLY-BAMMEVILLE (M ^{lle} Julie), fille du précédent.....	224
JOLY, aîné, manufacturier.....	223
JOLY Samuel et fils, manufacturiers.....	note, 224
JOLY (M ^{me} Aimé).....	226
JORAND, officier municipal.....	11
JOUBERT (le général).....	207
JUMENTIER, compositeur de musique. 16, 44, 49, 66, 77, 79, et suiv.	183
LABERGRIS, aubergiste.....	72
LADRIERRE, fabricant de linons.....	note. 224
LAFFITTE, membre de la municipalité.....	210
LEFÈVRE-GRÉGOIRE, fabricant de piqués.....	note. 224
LEFÈVRE-MAROLLE, habitant de St-Quentin.....	152
LEGENDE.....	55
LEGRAND-DELALEU, professeur de législation à l'école centrale de l'Aisne.....	181
LEJEUNE, représentant du peuple, en 1793... ..	note. 60
LELOUP, fils, avocat, puis procureur de la commune de St-Quentin.....	8, 21
LEROY-CRÉTEIL, maire de St-Quentin, après le 18 fructidor, 126, 139, 158, 171,	183
MAILLET (M ^{me}), figure la déesse des Victoires, le 29 mai 1796.....	95
MALFUSON (Jean-François), volontaire de la garde nationale à l'armée de Dumouriez.....	49, 98
MAROLLE (l'abbé), curé de la paroisse St-Jean, député à l'Assemblée nationale, et évêque constitutionnel de l'Aisne.....	7, 16, 39, 40

MAROTTE-JOSSELYN, négociant et membre de la municipalité.....	126,	210
MARTIN, adjoint au maire de St-Quentin, sous le Consulat.....		210
MASSEIN (Auguste), lieutenant de vaisseau.....		230
MUSEUX, membre de la municipalité de St-Quentin...	124,	126
MUZEUX, curé assermenté de St-Quentin, en 1791...note.		37
NAMUROY, maire de St-Quentin, en 1790.....	19, 21, 38,	43
NAMUROY, notaire, membre du comité de surveillance, en 1793.....		note. 60
NAMUROY (Grégoire), commandant de la garde nationale, volontaire de St-Quentin, à l'armée de Dumouriez, puis membre de la municipalité, enfin commissaire du pouvoir exécutif près la municipalité.....	98, 126,	183
NICQUET, aîné, maire de St-Quentin, en 1794.....		68
PARDIEU (le comte de), commandant de la garde nationale de St-Quentin, député à l'Assemblée nationale, et maire de St-Quentin, en 1792-93: 12, 13, 16, 19, 20, 21, 22, 27, note, 28, 29, 35,		55
PÉRIN, administrateur du département de l'Aisne, en 1791.		40
PONTRUET, cultivateur, à Oëstres.....		101
POSSEL, maire de St-Quentin, en 1793.....		62
RENARD-LAMOURET, membre du comité de surveillance, en 1793.....		note. 60
ROBERJOT, plénipotentiaire français au congrès de Rastadt.....		et suiv. 193
RONDET (Emile), négociant.....	175, 176, 183, 184,	185
ROUX, représentant du peuple, en 1793.....		note 60
SARRAZIN, coutelier, membre du comité de surveillance, en 1793.....		60
SARGET, négociant, membre de la municipalité de St-Quentin.....		124, 126
SYPHORIEN, membre de la municipalité.....		210
TESTART (Charles-Louis-Cyprien), commandant du 2 ^e bataillon de la Montagne du Bon-Air, en Vendée...	168,	171
THIERRY, artiste musicien.....		77
TIBERGHIEU, manufacturier, à St-Quentin.....		note. 224
VAILLANT, artiste musicien.....	77,	79
VANNIER, chanoine de l'église collégiale.....		16
VASSEUR-DELAPLACE, entrepreneur des fortifications de St-Quentin.....		156
VIGNERON-LAMY, membre du comité de surveillance, en 1793.		60

	Pages.
VILLEMANT (Les sieurs), propriétaires d'un bal public à St- Quentin.....	218
VINCHON, cordonnier, membre du comité de surveillance, en 1793..... note.	60